

Sujet : [INTERNET] enquête public par éolien du Deyroux

De : piacenza david <david-p-59@hotmail.fr>

Date : 03/02/2019 21:06

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le président de l'enquête publique Parc éolien du Deyroux

Monsieur le Président,

Veillez trouver en fichier joint nos remarques concernant le projet d'implantation de 10 éoliennes sur le territoire de la Xaintrie et les éléments qui motivent notre opposition à ce projet.

Vous souhaitant bonne réception de ce document,

Cordialement,

David Piacenza & Laëtitia Fache

Provenance : Courrier pour Windows 10

— Pièces jointes : —

enquête publique parc éolien du Deyroux.pdf

30 octets

Piacenza David & Fache Laëtitia
2 LD Lacaze
19430 Saint Julien le Pèlerin

A Saint Julien le Pèlerin,
Le 28/01/2019

A Monsieur le Président d'enquête publique
Parc Eolien du Deyroux,

Nous sommes opposés à ce projet d'éoliennes industrielles.

Quel intérêt pour notre territoire et ses habitants ?
La réponse : Aucun !

L'impact négatif sur le tourisme est évident.

Nous avons été « touristes » pendant plusieurs années avant de nous installer définitivement en Xaintrie en septembre 2015. Nous avons habité pendant 3 ans le Bourg de Saint Mathurin à Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, commune concernée par le projet et sommes désormais habitants de la commune de Saint-Julien-le-Pélerin proche de la zone concernée par le projet.

Où serions-nous aujourd'hui si lors de nos premiers séjours dans la région ces éoliennes existaient déjà ? Serions-nous revenus plusieurs années de suite en vacances dans la région ? Aurions-nous décidé de quitter notre région natale afin de nous installer définitivement ici ?

Est-il vraiment nécessaire d'apporter une réponse à ces questions ?

Que recherche un touriste qui décide de venir passer ses vacances en Corrèze ? Certainement pas de se retrouver nez à nez avec une éolienne au réveil ! Mais, au contraire, de pouvoir profiter du calme et de magnifiques paysages dans une région à la nature préservée.

Si l'implantation d'une dizaine d'éolienne sur un territoire touristique n'a aucun impact sur le tourisme, pourquoi ne pas installer ces éoliennes autour du Mont Saint Michel (site beaucoup plus exposé aux vents que notre plateau), dans le Golfe de Saint-Tropez ou en lieu et place de la Tour Eiffel. Nous imaginons aisément des cars de touristes japonais et chinois débarquant à Paris et immortalisant leur séjour par une photo devant quelques éoliennes. Soyons sérieux !

Des paysages détruits et des nuisances pour les habitants.

Les carnets de photomontages sur le site de la préfecture présentent ce à quoi pourrait ressembler notre territoire si nous laissons aboutir ce projet. Ces images ne sont pas rassurantes et elles le sont encore moins lorsque, comme nous, vous appréciez quotidiennement la beauté de ces paysages en partant travailler ou en randonnée le week-end.

Une pollution pour la vue mais également une pollution sonore. En effet, il suffit de s'arrêter ailleurs en France à proximité d'un tel environnement pour « entendre » que le faible impact sonore annoncé est bien loin de la vérité.

Des retombées économiques inexistantes.

Au-delà de l'impact négatif pour les habitants du territoire dont l'activité est liée au tourisme (chambres d'hôtes, camping, ferme pédagogique, ...), ce projet ne permettra pas un développement économique de notre territoire.

Les retombées financières évoquées pour les communes et quelques propriétaires ne compenseront pas les pertes subies au fil des années et les destructions d'emploi du tourisme. Ces derniers ne seront pas compensés puisque aucun emploi direct (ni indirect d'ailleurs) ne sera créé sur le territoire.

XXX

Un intérêt économique nul, la destruction de merveilleux paysages, un coup de poignard porté au tourisme et aux habitants qui en vivent,

Ce type de projet doit avant tout bénéficier aux habitants du territoire et ce n'est clairement pas le cas.

Donc, merci de prendre la meilleure décision pour nous, pour la Xaintrie et pour la Corrèze à savoir, empêcher l'implantation de ces éoliennes sur les 3 communes concernées par le projet et plus largement sur le territoire de la Xaintrie.

Non à ce projet d'éoliennes industrielles en Xaintrie.

David & Laëtitia

Amoureux de la Corrèze, Amoureux de la Xaintrie.

Sujet : [INTERNET] OPPOSITION au "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

De : Elise Delespesse <elise.delespesse@hotmail.com>

Date : 03/02/2019 21:10

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : marraine anne-sophie <astli@rtbf.be>

Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous signifier mon opposition complète au projet de parc éolien du Deyroux.

Je séjourne régulièrement à LA PANÈTERIE située à 19430 GOULLES, propriété de mes oncles qui y ont monté un élevage d'alpagas et ont entamé la construction d'un gîte. Cette magnifique propriété perdue au milieu des petits chemins de campagne est un véritable bijou naturel.

Je déplore cette décision incompréhensible d'ériger une dizaine d'éolienne dans la région, à quelques kilomètres seulement de cet endroit qui m'est cher. Je la déplore d'autant plus que les effets négatifs de ces installations sur l'environnement et particulièrement sur la faune ne sont plus à démontrer. Le parc éolien serait, en outre, une défiguration effroyable du paysage si verdoyant, si naturel de la région. De plus, les ressources assurant actuellement l'alimentation en électricité, les barrages hydrauliques et les panneaux solaires, tirent profit des atouts de la région: l'exposition lumineuse et les nombreux lacs et cours d'eau, tandis que le rendement lié au vent serait très faible en comparaison, les vents étant extrêmement rares ou violents à l'intérieur des terres. Ces sources d'énergies vertes ne vous sont-elles pas suffisantes? Comment pouvez-vous justifier l'implantation d'une installation aussi nocive au cachet visuel de la Xaintrie et au bien-être de ses habitants tant animaux qu'humains? Un choix judicieux aurait été de créer un parc éolien dans les zones de zoning industriel et non à proximité d'habitation, de lieux naturel préservé ou d'exploitation.

En espérant que vous aurez compris que je m'oppose avec fermeté à ce projet, je vous supplie, monsieur, d'émettre un avis défavorable au projet du parc éolien du Deyroux.

Cordialement,

Elise Delespesse

Nom, prénom :
Delespesse Elise

Domicile :
Rue de Gueulette, 7
5020 Vedrin
Belgique

Lieu de séjour en Xaintrie, Corrèze :
La Panèterie
19430 Gouilles

Sujet : [INTERNET] observations enquête publique "parc éolien Corrèze-1-du Deyroux
De : Christine Guerin <christine.guerin1312@gmail.com>
Date : 03/02/2019 22:10
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

voici mes observations + copie en PDF ci joint-merci.

Monsieur le président de la commission d'enquête publique du parc éolien du Deyroux
Corrèze -1-

À Monsieur René Baudoux , président de la commission d'enquête,
et à Messieurs Jean-Paul Baudet et Jacques Brochu commissaires enquêteurs.

Après avoir longuement étudié les dossiers qui nous sont exposés dans le cadre de l'enquête publique du Parc éolien du Deyroux , voici pourquoi je m'oppose radicalement à ce projet d'éoliennes industrielles présenté par la société EOLFI.

À titre personnel :

- Je suis issue d'une famille de céréaliers de la Beauce et donc parfaitement au fait des nuisances sanitaires de l'industrie éolienne et de l'agrochimie, les éoliennes étant venues en Beauce non pas pour sauver ce qui restait de vivant, mais pour finir d'industrialiser et dénaturer totalement et définitivement la plaine.

- En 2011 j'ai fait l'acquisition de ma résidence principale à Gouilles rénover par des artisans locaux parfaitement qualifiés et compétents en termes **d'isolation des bâtiments, ces activités sont génératrices d'emplois et respectueuses de l'architecture locale.**

J'ai été séduite par la qualité des paysages de la Xaintrie, le calme, le silence, la beauté de ce « Pays Vert » préservé par les précédentes générations, ainsi qu'un patrimoine architectural ancien rare et la possibilité d'y développer des activités respectueuses du bien commun.

Celles-ci restent en suspens depuis le 12 mars 2013 date à laquelle j'ai découvert avec stupeur qu'un projet d'implantation de 30 machines était à l'étude sur la com com de Mercoeur alors en ZDE, et que plusieurs propriétaires susceptibles de recevoir des machines avaient été approchés par le développeur, sans concertation préalable, sans appel d'offre local, et dans la plus parfaite dissimulation.

- C'est donc la mise devant le fait accompli qui s'est imposé dans un total déni de démocratie.

Les concertations décrites tout au long de ce dossier n'ont jamais intégré la population.

Les deux réunions dites « d'information » étaient à sens unique, prodiguées par le bureau d'étude Abies au service des promoteurs. (doc. 9-1, p. 12)

Ceci en confisquant le vrai débat préalable qui aurait dû avoir lieu dans un secteur qui produit déjà beaucoup d'énergie, les initiateurs de cette opération de colonisation de la Xaintrie préférant jouer la carte des INTÉRÊTS PRIVÉS au mépris du bien public.

Constat sur l'industrie éolienne :

S'il y a bien une performance que l'on peut attribuer à l'industrie éolienne et à ses financeurs , c'est d'avoir su créer contre elle la détestation par delà les clivages sociaux et politiques !

Nombreux sont ceux qui rejettent ces machines y compris parmi les écologistes et les anti-nucléaires non inféodés aux industriels.

Malheureusement pour nous tous, **les éoliennes n'ont jamais éradiqué la radioactivité où qu'elles se trouvent !** Au final elles ne tiennent pas leurs promesses d'arrêt de réacteurs nucléaires (Fessenheim conditionné au démarrage de l'EPR de Flamanville et commande de 6 autres nouveaux EPR) ce qui est regrettable, mais démontre qu'il y a un problème entre réalité et promesses des communicants, qui usurpent la cause anti-nucléaire pour placer des machines et coloniser nos terres. Si vraiment le but est d'arrêter des réacteurs, il va falloir trouver autre chose et faire autrement.

Avec 8 000 machines sur le territoire déjà implantées dans les zones les plus ventées, l'éolien nous présente un score variable autour de 4,5% de production d'électricité nationale et le nucléaire env.70%, le reste étant réparti entre hydraulique, gaz-fossiles et autres renouvelables.

Site : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique>

Même si les français, pris en otage par des politiques incitatives du tout électrique, se serrent la ceinture par cause du prix exorbitant de leur facture edf, l'excédent est revendu à l'export, et les taxes persistent.

Aucune économie donc, ni arrêt de nucléaire dans ce **mix énergétique CUMULATIF** mais **GASPILLAGE** et création de nouveaux marchés gourmands en énergie : Data Center, Clouds, voitures électriques, et toute la quincaillerie numérique générant leur lot d'externalités négatives dont le fameux CO₂.

Le comptage du CO₂ étant nécessaire au marché des crédits carbone, ce n'est donc pas demain que l'on va cesser d'en créer et d'en inventer, **les renouvelables font partie intégrante de ce jeu de « bonneteau de l'énergie » dont nous sommes tous perdants sanitaires et financièrement.**

On a jamais généré autant de CO₂ que depuis que l'on prétend le réduire !

Les éoliennes ne sont pas « modernes » ; les parcs d'éoliennes terrestres (1mât/3pâles) se sont développés depuis trente ans dans le monde, ce n'est donc pas une nouveauté.

On en connaît et reconnaît les nuisances partout, mais la maladie du déni s'applique maintenant à l'éolien, en France les infrasons ne sont pas reconnus, les industriels ayant pris l'habitude de considérer les habitants comme leurs cobayes. Si ailleurs on les implante à distance des habitations à 10x leur hauteur totale (soit 2 km pour une éolienne de 200 m), c'est bien qu'il y a problème.

Ces machines ne sont pas un « progrès » car elles n'apportent aucune amélioration de la qualité de vie des habitants d'ici et d'ailleurs, et provoquent des détériorations irréversibles : perte de biodiversité, bétonnage des sols (doc. 9-1, p. 79, p. 82 et p. 83) par des socles blokhaus qui ne seront jamais excavés (promesse de gratter 30 cm à 1 m !)

S'obstiner à vouloir les disperser dans les campagnes est une absurdité en termes d'image et d'objectifs de production véritable d'électricité, la puissance nominale « raccordée » d'une installation n'étant pas sa production réelle finale!

Si elles pouvaient être efficaces en production d'électricité sur le réseau de distribution centralisé, ce qui reste à démontrer, et servir à autre chose qu'à siphonner de l'argent public, alors autant les installer dans des zones industrielles en reconversion, là où il y a du vent, loin des habitations, et là où toute biodiversité a déjà disparu et ce n'est pas ce qui manque en France !

En ce qui concerne l'esthétique, ces machines sont largement aussi laides que les tours des refroidisseurs des centrales nucléaires qu'elles prétendent concurrencer, contaminées qu'elles sont par le gigantisme. Elles sont d'ailleurs toujours accompagnées de lignes THT et de transformateurs nécessaires à l'évacuation de leur production indigente, et de centrales à gaz (CO₂) pour combler leur intermittence, ça revient cher le MW éolien... !

Le projet du Deyroux :

Aujourd'hui le projet qui nous est présenté par la société EOLFI comporte 10 éoliennes de 200 m de haut de 3,3 MW de puissance nominale.

Je remarque (doc. 9-2, p. 290) que l'objectif est d'installer 80 MW de puissance : soit au moins

24 éoliennes de 3 MW !

Le fait de s'être adjoint les services d'associations s'étant déclarées « volontaires pour collaborer » (dixit M. Germain Peyer, doc. 18, p. 106) dont la LPO et le GMHL, subventionnées, n'en fait pas pour autant un projet dénué d'un véritable dépérissement et appauvrissement de la biodiversité. Car finalement ces « concertations » entre experts ont pour résultat de mieux opérer des contorsions pour placer à tout prix des machines via la doctrine ERC : « Éviter-réduire-compenser » (doc. 9-2, p. 303 et doc. 13, p. 329-335), doctrine dont le but est d'absoudre préventivement les conséquences du saccage par marchandage.

Je cite : « Adopter un protocole rigoureux pour la recherche des cadavres (doc. 9-2, p. 321) Le suivi de la mortalité des chiroptères sera mené conjointement au suivi de la mortalité de l'avifaune. »

Comment compense-t-on les oiseaux morts ?

La protection par l'expulsion :

Pour faire dégager les chiroptères on traitera les plateformes de 1 800 m² chacune d'un « revêtement minéral anti-chiroptères » (doc. 10-4, p. 167) ; c'est la méthode « ôte toi de là que je m'y mette », pratiquée par tout colonisateur.

Quant à la « protection » du Milan Royal, elle se traduit par la pose d'effaroucheurs déclenchés par vidéo surveillance détectant l'envergure supérieure ou égale à 1,80 m ! (doc. 30, p. 2-3). C'est l'art de résoudre les problèmes que l'on provoque à cause des machines par d'autres machines, qui créeront elles-mêmes d'autres nuisances etc.

Ce scénario instrumentalise la nature en prétendant la protéger. Les autres espèces qui n'ont pas la chance d'être classifiées "EN" ou "VU" en liste rouge pourront donc être éliminées, ainsi elle deviendront à leur tour des espèces disparues, on n'aura pas besoin de les protéger : voilà leur logique à l'œuvre !

Ici toutes les espèces sont à protéger.

Les photos-montages :

Que dire de ces photomontages ? (doc. 12-4, p. 33) où les éoliennes sont de la même taille que le pylone THT qu'elles soient devant ou derrière et (doc.12-5) où elles sont de même taille que le mât de mesure de 80 m ! la liste serait trop longue...

L'intégration paysagère des machines gigantesques dans un territoire rural est une illusion.

L'entreprise EOLFI n'apporte aucune garantie sur les intégrations paysagères : la végétation peut changer, les boisements peuvent disparaître sur des terrains privés ou non, mais les éoliennes restent !

Les éoliennes sont le décor du vide qu'elles provoquent.

Bien que ce projet soit déjà une catastrophe environnementale sans précédent infligée aux Gorges de la Cère et plateau de Xaintrie, rien ne nous garantit qu'une fois implantées le repowering à l'œuvre ne soit pas encore pire : les mâts seront changés pour des plus hauts, les turbines seront remplacées par des plus puissantes plus bruyantes, et une fois toute vie éradiquée on pourra ajouter des machines, c'est déjà ce qui se pratique ailleurs.

Car les éoliennes ne sont jamais démontées sauf pour être remplacées par des nouvelles, selon l'aveu d'un représentant d'EOLFI le 19 décembre 2019 à Mercœur.

Production :

Les mesures de vent présentées (doc. 9-1 p. 98-99) à 80 m de haut ne nous apprennent rien de plus que la carte météo France et une rose des vents nous démontre que le vent souffle du sud-est ! Comment se prononcer alors sur la production envisagée (doc. 9-1, p. 85) ?

Outre l'absence des relevés de vitesse de vent, il reste de nombreuses inconnues passées sous silence dans ce dossier :

Où se gère l'électricité de ce parc ?

Par qui ?

Où se trouve le centre de contrôle à distance ?

Qui sera chargé d'intervenir d'urgence en cas de bridage déficient ? Qui doit-on prévenir ?

Le « milieu humain »:

Les habitants nommés « milieu humain » (novlangue qui sied mieux à l'instrumentalisation du vivant) seront copieusement servis et cerise sur le gâteau : **la Maison du Douglas Centre pour traumatisés crâniens sera aux premières loges** (voir photos doc. 24 plan d'ensemble plan 13 Vues B et B' et doc. 9-2, p. 264 fig. 93) à **2 733 m** de la zone éolienne. Le principe de précaution devrait être appliqué dans ce cas plus qu'ailleurs compte tenu des infrasons.

Le tourisme industriel : une attraction ?

Qui visite et s'extasie devant les pylones THT ? Qui prétendrait aujourd'hui qu'ils ont amélioré le paysage ? C'est pourtant au même type d'installation que nous avons à faire, une urbanisation rampante, une mécanisation du paysage, un remplacement du pittoresque de l'unique et de l'original par de l'ingénierie environnementale stéréotypée. Est-ce bien de ce « tourisme » là que nous aurions besoin ? Notre vocation n'est pas de devenir le "disneyland" de l'éolien.

La Xaintrie :

La Xaintrie n'a pas à recevoir de leçon de « transitionisme » de la part de sauveurs de la planète auto-proclamés, qui n'ont que faire du bien-être des habitants et en ignorent autant les problématiques sanitaires que les qualités environnementales.

La Xaintrie n'est pas en retard, elle est même en avance ; depuis plus de 60 ans, elle participe, par le sacrifice des terres de ses vallées inondées pour les barrages, à la richesse nationale et a partagé plus souvent qu'à son tour. Elle est largement excédentaire en production électrique décarbonnée : de « l'Aigle » au nord à « Nèpes » au sud : 15 usines, 17 barrages, 11 conduites, pour un total de **1 073 MW QUE NOUS AVONS DÉJÀ.**

Elle a fait à multiples reprises l'expérience de la dépossession de son territoire pour le profit d'autres, à maintenant fort à faire avec ses lignes THT nuisibles à l'élevage, et avec ses chemins pollués par des déchets d'exploitation d'uranium. Nous n'avons donc pas besoin de « développeurs éoliens », nous sommes déjà largement développés en matière énergétique.

La Xaintrie ne doit rien, au contraire on lui doit reconnaissance et réparation au titre des dommages subis et les éoliennes ne sont pas des cadeaux, mais des dégradations de plus !

La Xaintrie et ses alternatives :

Faut-il lister ici toutes les alternatives ? Elles sont connues et possibles ici comme ailleurs. Quelle politique pour les économies d'énergies en Xaintrie? quel programme incitatif à l'isolation des logements prenant en compte la problématique sanitaire cruciale du radon? quels projets d'autonomie énergétique pour les collectivités et l'habitat dispersé ? c'est aux habitants d'y réfléchir et de décider.

La Xaintrie peut effectivement mener à bien ses propres projets qui lui profiteraient véritablement et directement et il faut cesser ce vandalisme "vert" contreproductif. Car ce n'est pas parce que l'on nous a imposé le nucléaire que l'on doit nous imposer l'éolien industriel et nous refusons d'être pris en otage encore une fois !

Pour conclure :

Cette transition énergétique, c'est finalement la mise en coupe réglée de nos territoires, la continuité de l'industrie nucléaire, l'arrêt de mort de l'économie locale pour finir de saigner les campagnes avec des promesses à trois sous pour les transformer en zones dépotoirs au service des mégapoles.

C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose fermement à ce désastre à venir, et que je vous demande Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Messieurs les commissaires

enquêteurs, d'émettre un avis défavorable à ce projet destructeur.

Fait à Gouilles le 03/02/2019

Christine Guérin

Lacan

19430 Gouilles

— Pièces jointes : —

obs Ch.Guerin:Deyroux:eolfi.pdf

30 octets

Monsieur le président de la commission d'enquête publique du parc éolien du Deyroux
Corrèze -1-

À Monsieur René Baudoux , président de la commission d'enquête,
et à Messieurs Jean-Paul Baudet et Jacques Brochu commissaires enquêteurs.

Après avoir longuement étudié les dossiers qui nous sont exposés dans le cadre de l'enquête publique du Parc éolien du Deyroux , voici pourquoi je m'oppose radicalement à ce projet d'éoliennes industrielles présenté par la société EOLFI.

À titre personnel :

- Je suis issue d'une famille de céréaliers de la Beauce et donc parfaitement au fait des nuisances sanitaires de l'industrie éolienne et de l'agrochimie, les éoliennes étant venues en Beauce non pas pour sauver ce qui restait de vivant, mais pour finir d'industrialiser et dénaturer totalement et définitivement la plaine.

- En 2011 j'ai fait l'acquisition de ma résidence principale à Gouilles rénovée par des artisans locaux parfaitement qualifiés et compétents en termes **d'isolation des bâtiments, ces activités sont génératrices d'emplois et respectueuses de l'architecture locale.**

J'ai été séduite par la qualité des paysages de la Xaintrie, le calme, le silence, la beauté de ce « Pays Vert » préservé par les précédentes générations, ainsi qu'un patrimoine architectural ancien rare et la possibilité d'y développer des activités respectueuses du bien commun.

Celles-ci restent en suspend depuis le 12 mars 2013 date à laquelle j'ai découvert avec stupeur qu'un projet d'implantation de 30 machines était à l'étude sur la com com de Mercoeur alors en ZDE, et que plusieurs propriétaires susceptibles de recevoir des machines avaient été approchés par le développeur, sans concertation préalable, sans appel d'offre local, et dans la plus parfaite dissimulation.

- C'est donc la mise devant le fait accompli qui s'est imposé dans un total déni de démocratie.

Les concertations décrites tout au long de ce dossier n'ont jamais intégré la population.

Les deux réunions dites « d'information » étaient à sens unique, prodiguées par le bureau d'étude Abies au service des promoteurs. (doc. 9-1, p. 12)

Ceci en confisquant le vrai débat préalable qui aurait dû avoir lieu dans un secteur qui produit déjà beaucoup d'énergie, les initiateurs de cette opération de colonisation de la Xaintrie préférant jouer la carte des INTERÊTS PRIVÉS au mépris du bien public.

Constat sur l'industrie éolienne :

S'il y a bien une performance que l'on peut attribuer à l'industrie éolienne et à ses financeurs , c'est d'avoir su créer contre elle la détestation par delà les clivages sociaux et politiques !

Nombreux sont ceux qui rejettent ces machines y compris parmi les écologistes et les anti-nucléaires non inféodés aux industriels.

Malheureusement pour nous tous, **les éoliennes n'ont jamais éradiqué la radioactivité où qu'elles se trouvent !** Au final elles ne tiennent pas leurs promesses d'arrêt de réacteurs nucléaires (Fessenheim conditionné au démarrage de l'EPR de Flamanville et commande de 6 autres nouveaux EPR) ce qui est regrettable, mais démontre qu'il y a un problème entre réalité et promesses des communicants, qui usurpent la cause anti-nucléaire pour placer des machines et coloniser nos terres. Si vraiment le but est d'arrêter des réacteurs, il va falloir trouver autre chose et faire autrement.

Avec 8 000 machines sur le territoire déjà implantées dans les zones les plus ventées, l'éolien nous présente un score variable autour de 4,5% de production d'électricité nationale et le nucléaire env.70%, le reste étant réparti entre hydraulique, gaz-fossiles et autres renouvelables.

Site : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix-mix-energetique>

Même si les français, pris en otage par des politiques incitatives du tout électrique, se serrent la ceinture par cause du prix exorbitant de leur facture edf, l'excédent est revendu à l'export, et les taxes persistent.

Aucune économie donc, ni arrêt de nucléaire dans ce **mix énergétique CUMULATIF** mais **GASPILLAGE** et création de nouveaux marchés gourmands en énergie : Data Center, Clouds, voitures électriques, et toute la quincaillerie numérique générant leur lot d'externalités négatives dont le fameux CO₂.

Le comptage du CO₂ étant nécessaire au marché des crédits carbone, ce n'est donc pas demain que l'on va cesser d'en créer et d'en inventer, **les renouvelables font partie intégrante de ce jeu de « bonneteau de l'énergie » dont nous sommes tous perdants sanitaires et financièrement.**

On a jamais généré autant de CO₂ que depuis que l'on prétend le réduire !

Les éoliennes ne sont pas « modernes » ; les parcs d'éoliennes terrestres (1mât/3pâles) se sont développés depuis trente ans dans le monde, ce n'est donc pas une nouveauté.

On en connaît et reconnaît les nuisances partout, mais la maladie du déni s'applique maintenant à l'éolien, en France les infrasons ne sont pas reconnus, les industriels ayant pris l'habitude de considérer les habitants comme leurs cobayes. Si ailleurs on les plante à distance des habitations à 10x leur hauteur totale (soit 2 km pour une éolienne de 200 m), c'est bien qu'il y a problème.

Ces machines ne sont pas un « progrès » car elles n'apportent aucune amélioration de la qualité de vie des habitants d'ici et d'ailleurs, et provoquent des détériorations irréversibles : perte de biodiversité, bétonnage des sols (doc. 9-1, p. 79, p. 82 et p. 83) par des socles blokhaus qui ne seront jamais excavés (promesse de gratter 30 cm à 1 m !)

S'obstiner à vouloir les disperser dans les campagnes est une absurdité en termes d'image et d'objectifs de production véritable d'électricité, la puissance nominale « raccordée » d'une installation n'étant pas sa production réelle finale!

Si elles pouvaient être efficaces en production d'électricité sur le réseau de distribution centralisé, ce qui reste à démontrer, et servir à autre chose qu'à siphonner de l'argent public, alors autant les installer dans des zones industrielles en reconversion, là où il y a du vent, loin des habitations, et là où toute biodiversité a déjà disparu et ce n'est pas ce qui manque en France !

En ce qui concerne l'esthétique, ces machines sont largement aussi laides que les tours des refroidisseurs des centrales nucléaires qu'elles prétendent concurrencer, contaminées qu'elles sont par le gigantisme. Elles sont d'ailleurs toujours accompagnées de lignes THT et de transformateurs nécessaires à l'évacuation de leur production indigente, et de centrales à gaz (CO₂) pour combler leur intermittence, ça revient cher le MW éolien... !

Le projet du Deyroux :

Aujourd'hui le projet qui nous est présenté par la société EOLFI comporte 10 éoliennes de 200 m de haut de 3,3 MW de puissance nominale.

Je remarque (doc. 9-2, p. 290) que l'objectif est d'installer 80 MW de puissance : soit au moins 24 éoliennes de 3 MW !

Le fait de s'être adjoint les services d'associations s'étant déclarées « volontaires pour collaborer » (dixit M. Germain Peyer, doc. 18, p. 106) dont la LPO et le GMHL, subventionnées, n'en fait pas pour autant un projet dénué d'un véritable dépérissement et appauvrissement de la biodiversité. Car finalement ces « concertations » entre experts ont pour résultat de mieux opérer des contorsions pour placer à tout prix des machines via la doctrine ERC : « Éviter-réduire-compenser » (doc. 9-2, p. 303 et doc. 13, p. 329-335), doctrine dont le but est d'absoudre préventivement les conséquences du saccage par marchandage.

Je cite : « Adopter un protocole rigoureux pour la recherche des cadavres (doc. 9-2, p. 321) Le suivi de la mortalité des chiroptères sera mené conjointement au suivi de la mortalité de l'avifaune. »

Comment compense-t-on les oiseaux morts ?

La protection par l'expulsion :

Pour faire dégager les chiroptères on traitera les plateformes de 1 800 m² chacune d'un « revêtement minéral anti-chiroptères » (doc. 10-4, p. 167) ; c'est la méthode « ôte toi de là que je m'y mette », pratiquée par tout colonisateur.

Quant à la « protection » du Milan Royal, elle se traduit par la pose d'effaroucheurs déclanchés par vidéo surveillance détectant l'envergure supérieure ou égale à 1,80 m ! (doc. 30, p. 2-3). C'est l'art de résoudre les problèmes que l'on provoque à cause des machines par d'autres machines, qui créeront elles-mêmes d'autres nuisances etc.

Ce scénario instrumentalise la nature en prétendant la protéger. Les autres espèces qui n'ont pas la chance d'être classifiées "EN" ou "VU" en liste rouge pourront donc être éliminées, ainsi elle deviendront à leur tour des espèces disparues, on n'aura pas besoin de les protéger : voilà leur logique à l'œuvre !

Ici toutes les espèces sont à protéger.

Les photos-montages :

Que dire de ces photomontages ? (doc. 12-4, p. 33) où les éoliennes sont de la même taille que le pylone THT qu'elles soient devant ou derrière et (doc.12-5) où elles sont de même taille que le mât de mesure de 80 m ! la liste serait trop longue...

L'intégration paysagère des machines gigantesques dans un territoire rural est une illusion.

L'entreprise EOLFI n'apporte aucune garantie sur les intégrations paysagères : la végétation peut changer, les boisements peuvent disparaître sur des terrains privés ou non, mais les éoliennes restent !

Les éoliennes sont le décor du vide qu'elles provoquent.

Bien que ce projet soit déjà une catastrophe environnementale sans précédent infligée aux Gorges de la Cère et plateau de Xaintrie, rien ne nous garantit qu'une fois implantées le repowering à l'œuvre ne soit pas encore pire : les mâts seront changés pour des plus hauts, les turbines seront remplacées par des plus puissantes plus bruyantes, et une fois toute vie éradiquée on pourra ajouter des machines, c'est déjà ce qui se pratique ailleurs.

Car les éoliennes ne sont jamais démontées sauf pour être remplacées par des nouvelles, selon l'aveu d'un représentant d'EOLFI le 19 décembre 2019 à Mercœur.

Production :

Les mesures de vent présentées (doc. 9-1 p. 98-99) à 80 m de haut ne nous apprennent rien de plus que la carte météo France et une rose des vents nous démontre que le vent souffle du sud-est ! Comment se prononcer alors sur la production envisagée (doc. 9-1, p. 85) ?

Outre l'absence des relevés de vitesse de vent, il reste de nombreuses inconnues passées sous silence dans ce dossier :

Où se gère l'électricité de ce parc ?

Par qui ?

Où se trouve le centre de contrôle à distance ?

Qui sera chargé d'intervenir d'urgence en cas de bridage déficient ? Qui doit-on prévenir ?

Le « milieu humain » :

Les habitants nommés « milieu humain » (novlangue qui sied mieux à l'instrumentalisation du vivant) seront copieusement servis et cerise sur le gâteau : **la Maison du Douglas Centre pour traumatisés crâniens sera aux premières loges** (voir photos doc. 24 plan d'ensemble plan 13 Vues B et B' et doc. 9-2, p. 264 fig. 93) à **2 733 m** de la zone éolienne. Le principe de précaution devrait être appliqué dans ce cas plus qu'ailleurs compte tenu des infrasons.

Le tourisme industriel : une attraction ?

Qui visite et s'extasie devant les pylones THT ? Qui prétendrait aujourd'hui qu'ils ont amélioré le paysage ? C'est pourtant au même type d'installation que nous avons à faire, une urbanisation rampante, une mécanisation du paysage, un remplacement du pittoresque de l'unique et de l'original par de l'ingénierie environnementale stéréotypée. Est-ce bien de ce « tourisme » là que nous aurions besoin ? Notre vocation n'est pas de devenir le "disneyland" de l'éolien.

La Xaintrie :

La Xaintrie n'a pas à recevoir de leçon de « transitionisme » de la part de sauveurs de la planète auto-proclamés, qui n'ont que faire du bien-être des habitants et en ignorent autant les problématiques sanitaires que les qualités environnementales.

La Xaintrie n'est pas en retard, elle est même en avance ; depuis plus de 60 ans, elle participe, par le sacrifice des terres de ses vallées inondées pour les barrages, à la richesse nationale et a partagé plus souvent qu'à son tour. Elle est largement excédentaire en production électrique décarbonnée : de « l'Aigle » au nord à « Nèpes » au sud : 15 usines, 17 barrages, 11 conduites, pour un total de **1 073 MW QUE NOUS AVONS DÉJÀ.**

Elle a fait à multiples reprises l'expérience de la dépossession de son territoire pour le profit d'autres, à maintenant fort à faire avec ses lignes THT nuisibles à l'élevage, et avec ses chemins pollués par des déchets d'exploitation d'uranium. Nous n'avons donc pas besoin de « développeurs éoliens », nous sommes déjà largement développés en matière énergétique.

La Xaintrie ne doit rien, au contraire on lui doit reconnaissance et réparation au titre des dommages subis et les éoliennes ne sont pas des cadeaux, mais des dégradations de plus !

La Xaintrie et ses alternatives :

Faut-il lister ici toutes les alternatives ? Elles sont connues et possibles ici comme ailleurs. Quelle politique pour les économies d'énergies en Xaintrie? quel programme incitatif à l'isolation des logements prenant en compte la problématique sanitaire cruciale du radon? quels projets d'autonomie énergétique pour les collectivités et l'habitat dispersé ? c'est aux habitants d'y réfléchir et de décider.

La Xaintrie peut effectivement mener à bien ses propres projets qui lui profiteraient véritablement et directement et il faut cesser ce vandalisme "vert" contreproductif. Car ce n'est pas parce que l'on nous a imposé le nucléaire que l'on doit nous imposer l'éolien industriel et nous refusons d'être pris en otage encore une fois !

Pour conclure :

Cette transition énergétique, c'est finalement la mise en coupe réglée de nos territoires, la continuité de l'industrie nucléaire, l'arrêt de mort de l'économie locale pour finir de saigner les campagnes avec des promesses à trois sous pour les transformer en zones dépotoirs au service des mégapoles.

C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose fermement à ce désastre à venir, et que je vous demande Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Messieurs les commissaires enquêteurs, d'émettre un avis défavorable à ce projet destructeur.

Fait à Gouilles le 03/02/2019

Christine Guérin

Lacan

19430 Gouilles

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1
De : Lheritier Alain <lheritier.alain@wanadoo.fr>
Date : 04/02/2019 00:01
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Lheritier Alain et Odile

Fontbelle

15220 Marcoles

A l'attention de Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux"

Monsieur,

Nous séjournons très fréquemment dans la région de Lamativie, Sexcle,Camps Mercoeur avec des viste aus Tours de Merles. Nous sommes surpris d'apprendre qu'un projet éolien est lancé dans cette région si propice au tourisme et au calme. Pourquoi gacher une telle richesse pour des retombées économiques de court terme? qu'advientra t il de tout le potentiel économique lié à la restauration des maisons anciennes lorsque les habitants ne viendront plus. Pertes très importante à prévoir pour les artisans locaux.

C'est tout son potentiel touristique et d'installation de nouveaux habitants qui va être sacrifiée.

Nous avons déjà visité des régions similaires à la Xaintrie qui sont maintenant partiellement détruit du point de vue touristique et ou les habitants souffrent en raison des nuisances sonores et visuelles particulièrement insupportable lorsque le soleil est découpé par les pâles.

Nous sommes totalement opposés au projet de parc éolien sur les communes de Mercoeur, Sexcles et Camps.

Pour la région il largement préférable de continuer à développer les sites de découverte culturelle, historique et naturels.

Monsieur le commissaire enquêteur nous vous suggérons de recommander à préserver la richesse de cette région construite depuis des centaines d'années au lieu de la livrer à des installations industrielles sans retombées positives locales d'un point de vue global.

Sincères salutations.

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux-Corrèze 1

De : F Boutet <fred.boutet@wanadoo.fr>

Date : 04/02/2019 08:42

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr le Président de la commission d'enquête publique "Parc éolien du Deyroux,"
Mairie , le bourg , 19430 Camps St Mathurin Léobazel.

Saint Chamant, le 4 février 2019

Je souhaite porter cet article à la connaissance de la commission d'enquête :

"L'Action Agricole Picarde" du 3 mai 2018

Témoignage de Yann Joly : "Les éoliennes ont décimé mon troupeau"

<http://www.action-agricole-picarde.com/actualites/temoignage-de-yann-joly-les-eoliennes-ont-decime-mon-troupeau:MUT60IAG.html>

L'enquête publique pour le parc éolien du Deyroux ne prend pas en compte les effets des champs électromagnétiques ni sur les troupeaux d'éleveurs, ni sur les humains.

Cela s'ajoute à tout ce que j'ai déjà écrit dans mes deux premières contributions :

- pour l'immense majorité des habitants locaux, les éoliennes ne sont que des nuisances, et pas des moindres,
- leur acceptation ne repose que sur le côté "écologique" ce qui n'est pas le cas puisque l'électricité vient en réalité s'ajouter aux autres productions polluantes,
- la Corrèze a déjà payé un lourd tribut au système de production d'électricité avec les barrages sur la Dordogne et les mines d'uranium, le département exporte déjà 2/3 de l'électricité qu'il produit,
- les éoliennes vont avec le développement du transhumanisme numérique qui détruit les savoir-faire humains artisanaux et sociaux.

Ainsi, en tant qu'habitant proche concerné par le projet, je répète que j'émet un avis strictement défavorable à ce projet, sans conditions.

Frédéric BOUTET 19380 Saint Chamant

— Pièces jointes : —

L'Action Agricole Picarde
Témoignage de Yann Joly : "Les
éoliennes ont décimé mon troupeau".pdf

30 octets

[Eolien](#)

Témoignage de Yann Joly : "Les éoliennes ont décimé mon troupeau"

Stress et chute de la production de lait. Yann Joly et des experts auront mis des mois à comprendre que les éoliennes en seraient la cause.

[Abonnez-vous](#)

[Imprimer](#)

[Envoyer](#)



Yann Joly a cessé de traire ses cent-vingt vaches en novembre 2015. Les éoliennes détraqueraient leur système nerveux. - © A. P.

Une salle de traite flambant neuf, avec une capacité de deux fois douze vaches... Un bijou à 80 000 € installé en 2010, qui permettait à Yann Joly, gérant de l'EARL.

Au Gré des roses depuis 1995, au Boisle, près d'Abbeville, de travailler dans les meilleures conditions. «*On était heureux*», souffle-t-il, les yeux humides. Cette utopie n'a duré que quelques mois. La «*descente aux enfers*» a démarré en 2011, date qui coïncide avec l'installation de douze éoliennes à 1,8 km de la ferme. «*Puis les douze autres, montées en 2013, ont aggravé le cas*», assure l'ex-producteur laitier.

Au départ, Yann Joly avoue qu'il était favorable à l'implantation du parc éolien, à cheval sur les communes de Brailly-Cornehotte, Noyelles-en-Chaussée et Gueschart. «*Le côté énergie naturelle du projet était séduisant. Et une des éoliennes est construite dans mon champ. 1 600 € par an pendant vingt-cinq ans, pour 30 ares de terrain utilisés, c'était bon à prendre*.» Mais, à cette époque, ultrasons et infrasons étaient des termes bien vaporeux pour l'exploitant. Ces ondes seraient pourtant à l'origine des maux de ses trois cents bêtes, dont cent-vingt vaches à la traite.

«*De 30 l de lait en moyenne chacune, elles sont passées, en trois mois, à 6 ou 7 l de lait en moins*.» Santé des vaches, problème sanitaire, qualité des aliments... Les vétérinaires et techniciens ont écarté tous ces facteurs. Et puis la cause est apparue avec le relevé d'eau. «*Je ne m'étais pas aperçu qu'elles ne buvaient presque plus, car elles allaient à l'abreuvoir, mais ne faisaient en fait que jouer avec leur langue*.»

Yann Joly se met alors à relever son compteur chaque jour. La consommation aurait dû s'élever à 15 m³, mais, au mieux, elle était affichée à 12 m³. Analyse de plomb, de bactéries. Là encore, rien. Et lorsque les vaches sont déplacées au pré, elle se remettent à boire normalement. «*Avec les vétérinaires et un expert géobiologue, on a fini par faire le lien. Les éoliennes détraquent le système nerveux de mes vaches. Car elles ont la patte sur le fil : la rivière souterraine qui relie mon exploitation aux éoliennes fait que tout est accentué*.»

Plus les éoliennes tournent, plus les laitières du Gré des roses dépérissent, et plus les charges s'accroissent. 100 000 € de suppléments alimentaires. De 15 à 37 € les mille litres de frais de vétérinaire. Un taux de mortalité en croissance exponentielle.

Yann Joly n'avait plus le cœur à se lever le matin. En 2013, le banquier du Crédit agricole frappe à la porte. Premières

L'Action Agricole Picarde <http://www.action-agricole-picarde.com/reussir/public/impressio...>
menaces de mise en faillite. « On me disait que j'étais faimant, incapable... Ou fou ! » Les dernières litières sont traitées le

23 novembre 2015. La salle de traite est revendue 20 000 €. Yann terminera de la rembourser en 2021.

Lettres envoyées à Stéphane Le Foll, ex-ministre de l'Agriculture, à Ségolène Royal, ex-ministre de l'Environnement, puis au préfet de la Somme... « L'administration s'efface devant les lobbying de l'éolien. Je suis le pot de terre contre le pot de fer. » La discussion avec le directeur de la société de gestion Sasu Caen Renewables Energy n'a rien donné. « Je demandais des moyens de déménager mon exploitation. »

Procès en cours

Alors, l'agriculteur dépose plainte en août 2015, et saisit un avocat, M^e Boderau (installé à Arras), qui connaît bien le sujet, puisqu'il a obtenu le démantèlement du parc de Flers, à quelques kilomètres. En juillet 2016, Yann a gagné la validité de la plainte en grande instance, mais la société a fait appel. « C'est un procès de dix ans au moins. Ma crainte, c'est que la société finisse par disparaître, et la responsabilité de celle-ci avec. »

En attendant, l'agriculteur tente de se relever. Production d'œufs de plein air en vente directe, projet d'aire d'accueil de camping-cars... « Je continue à cultiver, et il me reste cinquante vaches à l'engraissement pour valoriser les prairies. Je fais aussi de la prestation de services dans les champs. » Mais l'EBE annuel de 160 000 €, grâce à un million de litres de lait et 160 hectares de cultures et prairies, a chuté à 70 000 € aujourd'hui. L'endettement, lui, reste à rembourser.

Ce qui a fait sa force : le sourire qui ne le quitte pas. « Il paraît qu'il prolonge la vie. Et je n'ai pas envie de mourir jeune », plaisante-t-il. Et puis, surtout, le soutien de sa famille. Du soutien, Yann Joly essaie d'en apporter à son tour aux agriculteurs qui le contactent, après avoir vu son témoignage dans différents médias. « Des agriculteurs de Bretagne et de Loire Atlantique vivent la même chose. » Mais à l'EARL Au Gré des roses, le lait est bel et bien terminé. Les éoliennes, elles, continueront de narguer la cinquantaine de Prim'Holstein condamnées à l'engraissement - pièces à conviction si une étude devait être réalisée pour prouver ses dires - jusqu'en 2038.



Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 04/02/2019 08:42
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Bruno Taquet

Adresse de messagerie:

brunotaquet@gmail.com

Sujet:

industrialisation des campagnes

Message:

Il est avéré que les éoliennes industrielles sous couvert de transition écologique ne sont en fait que des placements financiers qui rapporteront par l'intermédiaire de nos impôts et taxes (nous citoyens, contribuables) d'énormes sommes pour le plus grand profit d'investisseurs et spéculateurs sur les marchés, dont les coûts collatéraux seront à notre charge (nous citoyens, contribuables).

Nous avons la chance d'avoir parmi les plus beaux paysages de France et produisons par nos installations hydro-électriques déjà énormément d'énergie. Notre région donne déjà beaucoup au pays. Laissez notre trésor, la nature, tranquille, souffrez que nous ne polluions pas nos sous-sols par des milliers de mètres cubes de béton et nos horizons par des moulins à vents hideux et inutiles, dangereux pour la faune et notre santé. Le peu de bénéfice promis ira dubitativement à la com-com et encore moins probablement aux communes habitées par les citoyens contribuables les premiers impactés négativement par ce projet industriel, maillon d'une chaîne ultra libérale, nuisible pour la majorité de la population. La seule certitude que nous pouvons avoir c'est qu'à l'issue des contrat qui lieront les propriétaires des terrains, ou quand ces éoliennes ne seront plus rentables pour les marchés financiers, les coûts de démantèlement seront à charge des citoyens contribuables. Ce genre de montages financiers aux dépens des citoyens va à l'encontre de l'air du temps.

Si ce genre de production d'énergie était vraiment rentable, il serait judicieux que les communes investissent dans des champs d'éoliennes plus petites sur des communs, histoire que les coûts et les bénéfices soient partagés par tous les habitants des territoires impactés.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 04/02/2019 11:30

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

veronique Duc

Adresse de messagerie:

v_duc@hotmail.fr

Sujet:

projet éolien en Corrèze

Message:

Il est avéré que les éoliennes industrielles sous couvert de transition écologique ne sont en fait que des placements financiers qui rapporteront par l'intermédiaire de nos impôts et taxes (nous citoyens, contribuables) d'énormes sommes pour le plus grand profit d'investisseurs et spéculateurs sur les marchés, dont les coûts collatéraux seront à notre charge (nous citoyens, contribuables).

Nous avons la chance d'avoir parmi les plus beaux paysages de France et produisons par nos installations hydro-électriques déjà énormément d'énergie. Notre région donne déjà beaucoup au pays. Laissez notre trésor, la nature, tranquille, souffrez que nous ne polluions pas nos sous-sols par des milliers de mètres cubes de béton et nos horizons par des moulins à vents hideux et inutiles, dangereux pour la faune et notre santé. Le peu de bénéfice promis ira dubitativement à la com-com et encore moins probablement aux communes habitées par les citoyens contribuables les premiers impactés négativement par ce projet industriel, maillon d'une chaîne ultra libérale, nuisible pour la majorité de la population. La seule certitude que nous pouvons avoir c'est qu'à l'issue des contrat qui lieront les propriétaires des terrains, ou quand ces éoliennes ne seront plus rentables pour les marchés financiers, les coûts de démantèlement seront à charge des citoyens contribuables. Ce genre de montages financiers aux dépens des citoyens va à l'encontre de l'air du temps.

Si ce genre de production d'énergie était vraiment rentable, il serait judicieux que les communes investissent dans des champs d'éoliennes plus petites sur des communs, histoire que les coûts et les bénéfices soient partagés par tous les habitants des territoires impactés.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] OPPOSITION au "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

De : LIBERT Maryvonne <maryvonne.libert@spw.wallonie.be>

Date : 04/02/2019 12:15

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma lettre d'opposition au projet de parc éolien du Deyroux, sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

Je vous remercie de votre bonne attention.



Mary LIBERT
Assistante
Service public de Wallonie
économie emploi formation recherche
Direction de la promotion de l'emploi
place de la Wallonie, 1 - Bât 2 - 4ème étage
5100 JAMBES
Tél. : +32 (0)81 33 43 50 Fax : +32 (0)81 33 43 22
www.wallonie.be
N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)

La responsabilité du Service Public de Wallonie n'est pas engagée par le contenu du présent courriel. Son contenu peut ne représenter que l'avis de son expéditeur et non celui du Service Public de Wallonie. Seul le document dûment signé par la personne habilitée engage le Service Public de Wallonie. Ce message, ainsi que ses annexes éventuelles, sont destinés exclusivement au destinataire, seul responsable des copies et des retransmissions qu'il en ferait. Si vous le recevez par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur.

— Pièces jointes : —

Lettre opposition projet éolien Corrèze.pdf

350 Ko

Maryvonne LIBERT
Rue de Gueulette, 7
5020 Vedrin
Belgique

Vedrin, le 04/02/2019

Objet : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien du Deyroux -Corrèze 1»

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par ce courrier, je marque mon opposition au projet de parc éolien du Deyroux.

Je séjourne plusieurs fois par an dans votre belle région, plus exactement à LA PANÉTERIE située à 19430 GOULLES, propriété de mon frère et de mon beau-frère.

Mon frère et mon beau-frère se sont installés à cet endroit afin d'y créer un élevage d'alpagas et d'y ouvrir une maison d'hôtes. Mon frère, malheureusement décédé en octobre 2018, avait mis tout son cœur et ses trippes dans ce projet. A présent, mon beau-frère tente seul de faire fonctionner le domaine et de mener à bien leur rêve commun.

Si l'élevage ne permet pas encore de produire laine et vêtements dérivés, il attire déjà bon nombre de personnes désireuses de voir de près les alpagas. Les demandes pour la future maison d'hôtes affluent déjà alors que le gîte n'est pas encore terminé

Mais la mise en place d'éoliennes en face de la maison va totalement compromettre ces beaux projets

Non seulement, sur le plan esthétique, le point de vue, un des seuls encore vierge et sauvage, sera défiguré par ces constructions monstrueuses.

Mais aussi sur le plan écologique et sanitaire.

La pollution sonore dérangera les humains comme les animaux par l'émission d'infrasons et de basses fréquences particulièrement inconfortables et ce dans un rayon non négligeable de 5 km dans lequel se trouve la Panèterie.

La santé de tous sera mise en danger et l'extension de l'élevage mise en péril (les alpagas sont des animaux très sensibles aux éléments extérieurs, vite stressés, leur reproduction est difficile – 11 mois de gestation sous contrôle constant et demandant le plus grand calme).

La gestion de la maison d'hôtes sera également compromise: qui voudra séjourner en lieu bruyant où l'on risque de tomber malade, avec vue sur une forêt d'éoliennes?

Les sols seront eux aussi souillés par les énormes socles en béton.

La biodiversité, les paysages intouchés, le calme dont la Xaintrie peut s'enorgueillir seront menacés.

Il est démontré que les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables en termes d'électricité (bien qu'elles produisent beaucoup d'euros captés par quelques-uns).

Assimilables à une production industrielle, elles devraient rester dans les zonings industriels, en des lieux choisis de manière réfléchie pour préserver la qualité de vie des habitants locaux.

D'autres énergies renouvelables sont exploitables en Corrèze telles l'eau et le soleil.

Il est donc inadmissible de détruire toute une région par un projet éolien, mené sans réflexion et sans vision à long terme qui pénalisera plus la région préservée jusque là en mettant en péril les activités agricoles, touristiques et les emplois qui s'y rattachent.

Je m'oppose donc totalement au projet de parc éolien du DEYROUX et je vous demande d'y émettre un avis DÉFAVORABLE.

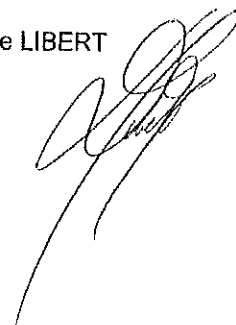
Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente et vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, mes sincères salutations.

Nom, prénom :
Libert Maryvonne

Domicile :
Rue de Gueulette 7
5020 Vedrin
Belgique

Lieu de séjour en Xaintrie :
Corrèze - La Panèterie
19430 Goullies

Maryvonne LIBERT



Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien de Deyroux

De : thidau <thidau@gmail.com>

Date : 04/02/2019 12:18

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis amené à fréquenter régulièrement la région pour visiter famille et amis et j'ai pu prendre connaissance du projet lors de mes différents séjours. Le site internet du projet permet d'avoir une vue d'ensemble du projet qui est connu depuis longtemps. Le fait de voir facilement toutes les études qui ont été faites montre bien que l'emplacement n'est pas choisi au hasard et que tout l'environnement a été étudié dans le détail. Ça montre aussi avec les photomontages que les éoliennes seront plutôt discrètes dans le paysage et que les villages et hameaux avoisinants ne seront visuellement pas impactés. Globalement, je suis particulièrement favorable à la transition énergétique et aux énergies renouvelables. Cela permet de produire une énergie locale sans émettre de gaz à effet de serre ni aucun polluant et à la fin de l'exploitation le site peut être facilement remis en état sans aucune trace pour les générations futures. Si chaque village et même chaque habitant produisait son électricité, on pourrait être autosuffisant et mettre à l'arrêt progressivement les centrales nucléaires vieillissantes dont le cout de remise au norme ne va cesser d'augmenter. Ce projet de Deyroux va donc dans le bon sens. Et en plus il permettra aussi aux communes de bénéficier de taxes pour proposer aux habitants des services, des investissements et des travaux. Et comme les finances des communes sont de plus en plus limitées, c'est une bonne façon de valoriser les ressources locales à moindre cout pour les habitants.

Je suis donc tout à fait favorable à ce projet

Thierry Daugeron

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 04/02/2019 12:39
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Guillaume Lavabre

Adresse de messagerie:

guillaumelavabre@gmail.com

Sujet:

Avis favorable Parc éolien du Deyroux

Message:

Je suis favorable au projet, car l'énergie éolienne est une énergie d'avenir qui a de nombreux avantages sur les autres alternatives. C'est une énergie propre à la ressource illimitée, évidemment moins polluante que les énergies fossiles et sans risques / défis technologiques comparativement au nucléaire et à la gestion des déchets générés. Mes grand-parents habitant à la limite lot /Tarn-et-Garonne et ayant de la famille à Argentat, je vais régulièrement en Corrèze et en particulier profiter de l'environnement des bords de la Dordogne. Cette belle région sera préservée si de tels projets peuvent voir le jour et si des énergies renouvelables sont favorisées d'autant que la problématique de l'intégration dans le paysage est de mieux en mieux prise en compte.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Cahus le 2 Février 2019

Marie-Joelle Besse

Le bourg

46130 CAHUS

à

Monsieur le Préfet de la Corrèze

objet: Enquête publique sur le projet de parc éolien du Deyroux

Monsieur le Préfet,

Je tiens par la présente à vous exprimer **ma ferme opposition au projet de parc éolien du Deyroux**

Ce projet, compte tenu de sa situation au coeur de 45 zones naturelles d'intérêt reconnu (dont la ZNIEFF "Tourbière et zone humide du ruisseau de Rioubazet" se situe dans l'AIP du projet, elle-même située à 700m du site Natura 2000 le plus proche "Vallée de la Cère et ses tributaires"), s'inscrivant dans la zone de transition de réserve de la biosphère de la vallée de la Dordogne, **engendre de forts enjeux floristiques et avifaunistiques, notamment sur le Milan royal qui fait l'objet d'un PNA** se traduisant localement par la création d'une aire de nourrissage à Saint Bonnet les Tours inaugurée en juillet 2018, et dont l'objectif pourrait être remis en cause dans le cadre de la création du parc éolien du Deyroux

En effet, l'étude publiée en 2016 par la LPO, concernant l'impact des éoliennes sur l'avifaune, montre sans ambiguïté possible que la présence d'éoliennes à proximité des ZPS est le principal facteur d'impact pour les espèces patrimoniales et en particulier pour les rapaces, et indique que ces projets doivent être évités, la mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1000m des ZPS (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux) et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales.

Les mesures de réduction présentées dans le dossier d'étude d'impact ne peuvent pas garantir pas un impact résiduel suffisamment faible.

Il apparaît donc compte tenu des enjeux environnementaux non compensables liés à ce projet, que la notion d'intérêt public majeur ne peut de toute évidence être retenue eu

égard également à la production d' électricité annoncée: 33MW , pour ce territoire déjà très engagé dans la production dénergie renouvelable (production 2018 du GEH Cère/Vallee Dordogne : 1500MW susceptible d'alimenter plus d'un million d habitants) et dont la populations et les écosystèmes ont été et sont toujours impactés malgré les mesures compensatoires développées par EDF

Concernant le dossier de présentation et d'étude d'impact :

Sans remettre en cause ses compétences , il est légitime de s'interroger sur l' objectivité des analyses effectuées par le bureau d'études Abies qui a assisté le conseil régional et les services de l'Etat dans la réalisation du schéma régional éolien du Limousin et qui a également réalisé le schéma éolien de la communauté de communes de Mercoeur

Une question fondamentale se pose quant à la rentabilité du projet qu' il est impossible d'appréhender ne disposant pas des résultats de mesure de la vitesse des vents, d où de grandes incertitudes tecnico économiques, et de fonctionnement décrédibilisant le projet

Les bilans financiers relatifs aux différents choix techniques potentiels (qui ne figurent pas dans le dossier de présentation mais dans un compte rendu de réunions !) ne mentionnent pas le seuil maximum de bridage admissible pour la rentabilité du projet .La multiplicité des enjeux et en conséquence des bridages sonores, écologiques, stroboscopiques, nécessaires , complexifiant par ailleurs les modalités de fonctionnement des éoliennes et engendrant ainsi des incertitudes sur leur efficacité, n'ont pu être calculés , dans des configurations extrêmes, Leur période prévisionnelle de réalisation doit notamment être analysée au regard des résultats de mesure des vents , afin de préciser leur impact sur la rentabilité du projet

Il est fort dommageable qu' une estimation financière ainsi qu' une analyse des scénarios relatifs à la connection avec le réseau RTE n aient pas été effectuées.

Les différentes études réalisées sont peu ambitieuses d' un point de vue réglementaire et se limitent aux seuils minimaux réglementaires, laissant beaucoup d'incertitudes notamment au niveau des nuisances sonores, particulièrement impactantes dans ce projet
Contrairement aux affirmations relatives à la mise en place des systèmes de détection et d'effarouchement qui "annuleraient" l'impact sur l'avifaune ("afin de rendre nul", introductif du complément de dossier volontaire de Novembre 2017), la LPO l'ADEME et le MTE s'accordent pour dire que l'efficacité de ces dispositifs , actuellement mis en place et/ou à l'étude, n' est à ce jour pas démontrée

L'identification faune flore est basée sur des études bibliographiques anciennes (schéma éolien du Limousin, étude Sépol 2004-2014..) et des mesures in situ insuffisantes compte tenu des enjeux écologiques

Concernant la séquence ERC La solution « sans projet » n'a pas été étudiée. A noter que la DREAL (Cfp 7 du compte rendu du 30/10/2014) avait incité au retrait des projets de la société EOLE RES et de la Société Eolfi (sur la commune de Saint Julien le Pèlerin) situés donc à proximité du présent projet, compte des forts enjeux environnementaux sur le paysage et l'avifaune

La significativité de chaque impact est estimée dans l'étude écologique et peu évaluée explicitement. Pourtant, l'objectif de développement durable lié à la démarche d'étude d'impact est directement lié à la notion d' « impact significatif ». Cette notion seuil de significativité des impacts n'est pas définie dans la loi et reste subjective et dans le présent dossier ne sont qu'estimées (« nous estimons » souvent mentionné dans l'étude écologique)

Ainsi les mesures d'évitement de réduction des impacts (implantation, bridage, détection/effarouchement) ne peuvent garantir un impact résiduel faible

L'étude de l'état initial est faite de façon très compartimentée : espèces groupe par groupe, habitats naturels, connectivités écologiques. Une fois cette description faite, la majeure partie des espèces « communes » sont évacuées, les liens entre les échelles de la biodiversité (population, espèces, écosystème) sont peu abordés et les interactions au sein de chaque échelle sont peu étudiées. La biodiversité est donc abordée de façon segmentée plutôt qu'intégrée. La loi Biodiversité de 2016 définit pour la première fois dans la législation française la biodiversité (article L 110-1 CE) avec ses différentes échelles d'appréciation : la diversité des espèces, la diversité entre espèces, la diversité des écosystèmes et les interactions entre les organismes vivants. Cette définition, désormais réglementaire, permet de décloisonner la vision de la biodiversité adoptée dans l'étude : l'impact pour aller vers une approche plus intégrée et complexe de celle-ci qui considère notamment les interactions écologiques et les espèces « communes » en plus des espèces patrimoniales et à statut. La loi réitère l'obligation d'appliquer les étapes d'évitement et de réduction et déclare que « si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état ». La loi promulgue le principe de No Net Loss qui n'était pas encore clairement explicité en France, ainsi que la nécessité de compenser en respectant l'« équivalence écologique ». Ces précisions sont à la fois indispensables et très ambitieuses car désormais contraignantes. Pour s'assurer d'atteindre l'objectif, « l'obligation de résultat » liée aux mesures de compensation est exigée et il est précisé que les mesures doivent « être effectives pendant toute la durée des atteintes ». Afin de remplir ces obligations, le suivi-évaluation devra être mieux calibré dans l'étude d'impact (définition d'indicateurs de suivi et d'objectifs précis en équivalences avec les pertes identifiées) et renforcé en pratique sur le terrain.

Aucun indicateur n'est défini dans le projet. Ce projet il "ne mérite" pas à mon sens de faire l'objet d'un suivi expérimental contrairement à l'avis de la MRAE Il devrait être abandonné car **incohérent avec le développement du programme national de lutte contre la perte de biodiversité, incompatible**

avec la réglementation sur les espèces protégées(nécessitant une demande de dérogation) et susceptible de remettre en cause l' efficience des aides publiques.

Ce projet rejeté par les communes de Camps Saint Mathurin et de Sexcles, suscitant une forte opposition de la population, ne peut être imposé par l'Etat sur ce territoire de la Xaintrie qui présente une forte identité paysagère et environnementale, constituant sa principale ressource touristique, contribuant à son développement économique.

Présidente en 2018 de l'association touristique des gorges de la Cère, je me suis impliquée auprès des acteurs locaux pour contribuer à la valorisation de ce site, appréciant l'énergie humaine déployée par les élus, les associations, les entreprises pour sauvegarder et développer le patrimoine exceptionnel de ce territoire.

Très sensibilisée aux enjeux environnementaux liés au changement climatique, (ayant accompli ma carrière professionnelle au sein du centre national de l'ADEME à Angers), je suis convaincue que le développement de la filière éolienne ne peut se faire aux dépens de la biodiversité, et de la population.

A cet égard les projets éoliens devraient pouvoir faire l'objet d'une information sérieuse et équilibrée des habitants, susceptibles d'être assurément consultés. La restriction aux recours contre les projets éoliens, votée en décembre dernier, paraît être un régime d'exception créé au seul profit du secteur éolien, permettant de préserver des intérêts économiques particuliers, qui pose la question de la réelle impartialité de l'Etat face aux groupes de pression. De telles mesures restreignant ainsi le droit de recours des justiciables ne contribuent pas à l'acceptabilité sociale des projets éoliens et à la confiance dans la vie politique

Enfin, il paraîtrait nécessaire qu'au niveau national, soient établies des données chiffrées, objectives et incontestables permettant de dresser un bilan prévisionnel exact de toutes les conséquences environnementales et économiques, notamment budgétaires qu'engendre la production éolienne, que soit étudié dans quelle mesure le rachat obligatoire par EDF de l'électricité éolienne, n'occasionne pas des profits excessifs pour les sociétés exploitantes.

Si compte tenu des objectifs quantitatifs fixés par le gouvernement relatifs au développement de la production d'énergie éolienne, l'Etat ainsi que ses services se trouvent "juge et partie», j'ose espérer Monsieur le Préfet votre impartialité dans l'analyse décisionnelle de ce projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Joëlle BESSE

Sujet : [INTERNET] enquete pubique parc du Deyroux
De : Guy MESPOULHES <guy.mespoulhes@orange.fr>
Date : 04/02/2019 13:29
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Le 4 février 2019

M. le Président de la commission d'enquête

J'ai déposé en mairie de Camps, le 16 janvier 2019 une contribution personnelle contre le projet éolien du Deyroux.

Depuis l'ouverture de l'enquête publique, je suis avec attention sur le site de la préfecture de Corrèze, les avis déposés.

Le 24 janvier 2019, M. Lescure Pierre-Jean dénonçait les contributions (non argumentées par des considérations locales pour la plupart) déposées pr des employés d'EOLFI.

Je vous fais part de mon **indignation** en complétant la liste de M. Lescure avec l'avis de M. Youssef El Hayani-Taïb chef de projet EOLFI et celui de M. Benoît Paillard, President de *Alternative Current Energy* apparaissant comme un membre du personnel d'Eolfi dans une session des "Rencontres scientifiques et technologiques de l'éolien offshore flottant" à Marseille le 22 janvier 2015.

A la lecture des nombreux avis déposés, le promoteur serait-il aux abois devant le refus quasi unanime de la population locale ? Pourquoi les contributeurs ne déclinent-ils pas leur adresse exacte et n'ont-ils pas le courage d'annoncer leur affinité avec le promoteur ?

Je vous fais confiance, M. le Président pour bien vouloir consigner dans votre compte-rendu de l'enquête publique cet élément au moment de décompter le nombre de partisans et le nombre d'opposants au projet éolien du Deyroux.

Veillez croire, M. le Président, en l'assurance de ma considération respectueuse.

Guy Mespoulhès

Le bourg 15150 Siran

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien Du Deyroux –Corrèze I»

Lundi, le 4 février 2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je marque ma ferme opposition au nouveau projet déposé par les sociétés reprises sous rubrique et actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée principalement par les raisons suivantes:

- Ayant beaucoup voyagé de par la France et l'Espagne en empruntant les routes nationales et départementales, je suis surpris de l'emplacement choisi pour ce projet. Invité par des amis riverains de ce-dit projet, je m'étonne que l'on souhaite implanter des éolinennes non pas au sommet de plaines agricoles venteuses mais au creux d'une zone forestière, impliquant donc un déboisement et des nuisances indiscutables pour la faune sauvage et d'élevage avoisinante.

- Ce projet porte une atteinte grave, inacceptable et irrémédiable à notre cadre de vie proche en saccageant le paysage rural et forestier, patrimoine commun, apprécié et revendiqué de tous. Ces aérogénérateurs de 200 mètres de haut ne peuvent, en effet, s'intégrer à nos paysages dont les lignes de force sont par nature horizontales. La convention de Florence, ratifiée par la France est bafouée.

- Ce projet ne respecte pas le principe de précaution proposé par l'ensemble du monde médical et respecté dans la plupart des pays. Ce principe invite à maintenir une distance de minimum 1500m entre les éoliennes et les habitations. Des problèmes de santé touchant des riverains sont, en effet, de plus en plus souvent répertoriés au voisinage de ces parcs éoliens. Accepter le présent projet, constituerait un déni inadmissible de la santé des riverains.

-Plusieurs études scientifiques récentes démontrent que les infrasons produits par ces machines portent un préjudice majeur à la santé des riverains ainsi qu'aux animaux tant domestiques que sauvages , et ce dans un rayon pouvant atteindre 5 km en fonction du terrain. (Irritabilité, troubles du sommeil et de l'appétit...)

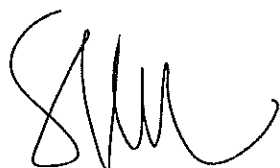
-Le bruit généré par ces machines est insupportable, Il ne doit pas se calculer uniquement en Db car il se situe dans les basses fréquences particulièrement prégnantes et dérangeantes pour les riverains,

-Les éoliennes implantées à l'intérieur des terres ne sont pas rentables. Néanmoins ,si elles produisent peu d'électricité,elles produisent beaucoup d'euros capté par quelques uns, grâce aux subventions publiques,c'est-à-dire grâce aux.....citoyens !

- L'intermittence chaotique de la production d'électricité de ces machines n'en fait pas un moyen efficace de production d'électricité et générera, par les adaptations indispensables du réseau et les techniques de stockage illusoire à mettre en oeuvre, des coûts prohibitifs à charge du citoyen consommateur. Elle ne permet pas de diminuer le CO2 comme le montre l'augmentation de ce gaz en Allemagne et en Norvège,pourtant pionniers en la matière. L'objectif qu'on leur prête abusivement n'est donc pas atteint et aucune preuve d'efficacité écologique ni d'indépendance énergétique n'a été apportée par les autorités régionales ou nationales. Adopter une mesure qui n'atteint pas l'objectif fixé est un non-sens.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet de parc éolien du DEYROUX

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, l'expression de ma plus haute considération.



Martin da Silva, 5 avenue Keyen 1160 Bruxelles - Belgique

Sujet : [INTERNET] enquête publique parc éolien du Deyroux

De : Pierre LAPAUZE <pierre.lapauze@wanadoo.fr>

Date : 04/02/2019 16:34

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je vous transmets ci-joint les 4 pages de mon avis adressé ce jour à Mr le Président de la commission d'enquête publique relative au projet de parc éolien du Deyroux, présenté par la société Parc éolien Corrèze 1.

Sincères salutations

Pierre Lapauze

Bât St Michel

146,rue Dalbret

73190 Challes les Eaux

— Pièces jointes : —

<u>courrier commissaire enqueteur p1.pdf</u>	30 octets
<u>courrier commissaire enqueteur p2.pdf</u>	30 octets
<u>courrier commissaire enqueteur p3.pdf</u>	30 octets
<u>courrier commissaire enqueteur p4.pdf</u>	30 octets

Challes les Eaux, le 3 février 2019

Pierre LAPAUZE
Bât St Michel
146, rue Dalbret
73190 Challes les Eaux

à Mr le Président de la commission
d'enquête publique
Mairie de Camps-St-Mathurin-Léobazel
Le Bourg
19430 Camps-St-Mathurin -Léobazel

Mèl : pierre.lapauze@wanadoo.fr

Objet : Enquête publique projet
parc éolien du Deyroux

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, je vous fais part de mon opposition au projet de parc éolien du Deyroux, tel que présenté dans le dossier d'enquête.

A quel titre suis-je concerné ?

Je suis propriétaire d'une maison au village de Lalo, sur la commune de Sexcles, à mi-distance entre les chefs-lieux de Sexcles et de St-Bonnet-les-Tours-de-Merle. Cette maison est située à 6 km au nord/nord-est de l'éolienne E1 du projet.

Construite en 1800 en pierre de taille et couverte en lauzes, cette maison participe au patrimoine bâti caractéristique des communes de Xaintrie. Elle m'a été transmise par mes parents paysans, eux-mêmes l'ayant reçue de leurs parents. J'ai vécu une grande partie de mon enfance dans ce village et son environnement de bordure de plateau proche des gorges de la Maronne. J'y suis très attaché et j'y séjourne régulièrement plusieurs fois par an, un peu plus longtemps depuis ma retraite.

J'ai entrepris de faire refaire la toiture en lauzes de cette maison, de manière à sauvegarder ce patrimoine (déclaration préalable transmise le 14 janvier 2019 en mairie de Sexcles). Je suis donc directement concerné par l'impact du projet sur son environnement proche et plus lointain.

Je suis très sensibilisé aux atteintes au paysage, notre secteur ayant déjà été lourdement impacté par l'implantation de lignes électriques aériennes à haute tension liées aux aménagements hydroélectriques du bassin de la Dordogne et de ses affluents et au développement du réseau de transport électrique:

- ligne 90 KV Gros Chastang-Hautefage-Saint Etienne Cantalès, à une distance de 400 m au nord de ma maison,

- ligne 225 KV L'Aigle-Le Chastang-Talamet (celle qui « traverse » le projet de parc éolien), à une distance de 800 m au sud-ouest,

- ligne 400 KV Eguzon-La Croix Barrez, à une distance de 1100 m à l'ouest

Je ne connais pas précisément la hauteur des pylônes de ces différentes lignes (variable selon la tension et pour une même ligne selon la distance aux pylônes voisins), mais, selon leur

gestionnaire RTE, elle n'excède pas 90 m pour la tension la plus élevée de 400 KV. Quand on observe l'impact de ces pylônes sur le paysage, cela permet d'imaginer quel serait celui des éoliennes de 200 m, qui sont plus de 2 fois plus hautes que les pylônes les plus élevés.

Quel est mon avis sur le projet ?

Mon avis se réfère principalement aux éléments synthétiques contenus dans le résumé non technique de l'étude d'impact.

1 Un projet qui évolue au fur et à mesure de l'approfondissement des études, pour aboutir à une impasse :

Issu du Grenelle Environnement de 2007, le développement de l'éolien au plan national a été décliné au niveau régional dans le Schéma Régional Eolien du Limousin, qui a défini les zones potentiellement favorables à l'implantation d'éoliennes et les communes correspondantes. Ce classement a été fait principalement par élimination des zones urbanisées ou déjà incluses dans des zonages environnementaux excluant a priori de telles installations.

Une étude plus fine de schéma éolien a été conduite par la communauté de communes du canton de Mercoeur, qui a identifié 3 secteurs susceptibles d'accueillir potentiellement des parcs éoliens. Les pré-diagnostics menés sur les secteurs 1 (La Chapelle St Géraud, Mercoeur) et 3 (Gouilles, Saint Julien le Pèlerin) et sur la frange sud du secteur 2 (Sexcles, Camps-St Mathurin Léobazel, Mercoeur), auraient conduit les opérateurs éoliens travaillant sur ces secteurs à abandonner le développement de ces projets.

Sur la partie nord du secteur 2 (secteur du Deyroux, objet de l'enquête), les études environnementales plus poussées (inventaires faune-flore, études paysagère, acoustique, de dangers...) ont fait évoluer le projet en réduisant le nombre d'éoliennes (17, puis 14,11 et finalement 10), mais en augmentant fortement leur hauteur pour atteindre une envergure de 200 m, afin de conserver une puissance suffisante (comprise entre 20 et 33 MW) pour justifier sa viabilité économique et conserver une certaine cohérence avec l'objectif visé de 40MW à l'horizon 2020.

Le dossier destiné à être soumis à l'enquête publique a été établi en février 2016 et il a fallu encore 2 ans et demi et divers compléments pour qu'il soit jugé complet par les services de l'Etat au regard de la réglementation, ce qui ne signifie pas qu'il soit pour autant acceptable.

On constate ainsi que la démarche suivie, si elle suit une certaine logique en allant du global au plus fin, se heurte à des impossibilités. Le caractère dispersé de l'habitat, la forte biodiversité de ce territoire, la richesse de son patrimoine, la variété de ses paysages tissent un canevas serré de contraintes dans lequel il s'avère impossible d'insérer convenablement un tel projet.

2 De nombreux points encore obscurs

Le calibrage du projet sur le plan énergétique est établi dans une fourchette de 20 à 33 MW (d'où une production annuelle pouvant varier de 54000 à 70 000 MWh, selon les estimations), selon le modèle d'éolienne qui sera finalement choisi. Certains documents sont établis sur la base de la fourchette basse (plan d'affaires en particulier), d'autres sur la fourchette haute et le choix du modèle Vestas.

Une telle fourchette, de plus de 60 % d'amplitude, apparaît très large et n'est pas neutre sur les modalités de raccordement au réseau de distribution national.

En effet, même si ce raccordement ne fait pas partie du dossier soumis à enquête, il sera indispensable pour que le parc puisse fonctionner et il constituera à lui seul un gros chantier avec ses incidences propres sur l'environnement. L'éloignement des 3 postes source les plus proches (Laval de Cère :12 km, Argentat:15 km, Sioniac: 25 km) et l'incertitude de savoir si le raccordement sera possible sur un seul ou plusieurs de ces 3 postes, entraîne une grande fragilité de l'estimation financière correspondante (2842 000 € HT, soit 237 € HT/ml pour l'hypothèse du raccordement le plus court sur Laval de Cère). Cette estimation peut s'avérer très insuffisante pour toute autre solution de raccordement.

Sur le plan financier également, le plan d'affaires est établi en supposant la production électrique constante sur toute la durée de vie de l'installation (20 ans), avec un facteur de charge moyen de 30 % pour une puissance de 20 MW (production attendue après bridage de 53900 MWh/an), et de 24 % pour une puissance de 33 MW (production attendue de 70300 MWh par an). Les retours d'expérience des parcs éoliens existants indiquent des valeurs de moyennes nettement moins optimistes (17 % en moyenne pour les installations allemandes). De plus, le facteur de charge diminue au fur et à mesure du vieillissement de l'installation, ce qui modifie l'évolution annuelle du plan d'affaires.

La durée d'exploitation est annoncée tantôt à 20 ans, tantôt à 25 ans. L'expérience du nucléaire, voire de l'hydraulique, démontrent chaque jour que ces promesses de durée de vie n'engagent que ceux qui y croient. Le démantèlement indiqué est incomplet et laisse en terre la majeure partie des massifs de fondation (plus de 600 m³ de béton par éolienne).

Sur le plan technique, il n'y a pratiquement aucune justification sur l'appréciation du facteur de charge, qui caractérise la proportion du temps pendant lequel l'éolienne est productive. Les données relevées par le mat de mesure du vent (d'une hauteur de 80 m, alors que la zone balayée par les pales se situe presque en totalité au dessus, entre 74 et 200 m) ne sont pas explicitées, hormis la vitesse moyenne supérieure à 5m/s et la rose des vents (vents dominants du sud-est et du nord). Or, le vent est le moteur du système. Le plateau de Xaintrie Noire n'est pas réputé être une zone fortement ventée. Les vents de sud est (vent d'autan) soufflent assez souvent en rafales, ce qui est de nature à contrarier le fonctionnement de l'éolienne.

3 Des impacts bruts ou résiduels inacceptables

La distance minimale de 500 m entre le pied de l'éolienne et les habitations, même si elle est réglementaire, apparaît trop faible, compte tenu de la hauteur de l'appareil égale à 200 m.. Il en résulte des impacts inacceptables sur le plan du bruit (dépassement des niveaux d'émergence réglementaires nocturnes pour plusieurs riverains), non compensés de manière satisfaisante (fonctionnement bridé: comment, quel contrôle ? mesures a posteriori: on ne sait pas quoi proposer). Des craintes sont également liées aux émissions d'ondes de basse fréquence. Les ombres portées ne sont pas non plus négligeables, compte tenu de l'orientation des éoliennes au sud/sud-ouest des lieux habités les plus proches.

Les impacts sur le paysage sont très importants et apparaissent impossibles à réduire, ni à compenser. Certains photomontages sont accablants, en particulier pour les lieux d'habitat permanent proches (chef-lieu de Saint Mathurin Léobazel, village de Riouzal...). Les mesures d'accompagnement proposées sont dérisoires. Les plantations le long de la RD 41 améliorent ponctuellement la perception pour les usagers de cette voie, mais le paysage s'apprécie de

partout (autres voies de circulation, chemins de randonnée, points de vue plus lointains...) et il n'apparaît pas possible de réduire significativement cet impact très négatif.

Sur ce point précis, la démarche Eviter-Réduire-Compenser, pronée dans les études d'impact, me semble indiquer qu'il n'y a pas d'autre solution que celle d'éviter, c'est-à-dire ne pas réaliser le projet.

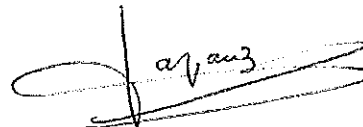
Le dossier indique par ailleurs un impact brut permanent sur le tourisme nul, voire positif et un impact résiduel positif après mesure d'accompagnement. Je trouve cette affirmation très osée, voire provocatrice. Si les aménagements hydroélectriques ont apporté une modification positive du paysage et des points d'attraction touristique indéniables, on ne peut en dire autant des lignes électriques aériennes qui les ont accompagnés et qui balafrent notre territoire. J'ai eu l'occasion de traverser à plusieurs reprises le département de l'Aube entre 2011 et 2016, et j'ai vu, à partir des autoroutes A5 et A26, plusieurs parcs éoliens, dans un paysage de grande culture beaucoup plus monotone que celui de la Xaintrie. Je n'ai pas du tout eu le sentiment que ces installations amélioreraient le paysage, mais plutôt ressenti un malaise devant ces grands squelettes de métal et carbone.

Les impacts sur l'avifaune et les chiroptères ne seront pas non plus totalement réduits par les mesures proposées.

En conclusion

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je vous demande de proposer à Monsieur le Préfet de ne pas déclarer le dossier de parc éolien du Deyroux d'utilité publique et, en conséquence, de ne pas autoriser ce projet.

Sincères salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lapauze', with a large, sweeping flourish underneath.

Pierre Lapauze

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 04/02/2019 17:17
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Samuel Fioux

Adresse de messagerie:

Samuel.fioux19@orange.fr

Sujet:

Refus total des éoliennes

Message:

Bonjour,

Originnaire de région parisienne, nous habitons depuis 8 ans sur Argentat. Nous sommes venus dans cette ville pour son calme, sa beauté et sa nature très présente.

Très enthousiaste pour ce projet de réserve de biodiversité des gravières, je trouve réellement curieux de mettre à quelques hectomètres de là des éoliennes, connues pour perturber les oiseaux (entre autres).

La vallée de la Dordogne, reconnue par tous comme joyau naturel français serait complètement dénaturé par ce projet qui laisserait une cicatrice bien apparente et visible par beaucoup.

Autre point négatif selon moi, l'impact négatif sévère concernant le prix de l'immobilier. Personne ne sera intéressé par un emménagement près d'éoliennes qui restent nuisibles pour les habitants proches.

Dernier point, je pense que la construction d'éoliennes doit être inscrite dans un programme écologique. Or, pour la construction de ce parc, le bilan carbone du projet me paraît énorme : transport, construction, mètres cubes de béton, sable utilisé etc... je ne pense pas que l'endroit soit adapté à ce projet.

J'ai du en laisser de côté mais en bref, je suis ABSOLUMENT CONTRE ce projet.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux -Corrèze 1
De : Carlos Pena <pepilucibom78@hotmail.com>
Date : 04/02/2019 18:17
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis contre ce projet de parc éolien dans les communes de Sexcles, Camps et Mercoeur. Je me suis installé dans cette région il y a 5 ans. Je suis tombé amoureux de sa nature et ses paysages.

J'ai été élu par les habitants de Sexcles le 17 juin, j'ai fait du porte à porte pour me présenter aux Sexclois avant les élections : beaucoup d'entre eux m'ont manifesté leur opposition à ce projet de parc éolien. C'est pour cela que j'ai voté contre ce projet au dernier conseil de la Mairie de Sexcles. Ce projet ne va pas apporter de bénéfices à ces trois communes. Les communes concernées toucheront juste un petit pourcentage des taxes.

Ce projet apportera des bénéfices aux promoteurs et à quelques propriétaires qui louent leur terrains, mais c'est l'ensemble de la population qui va subir les désagréments. Je crois que les intérêts publics doivent passer avant les intérêts individuels.

Il y a un risque de répercussion sur :

- La santé des habitants : bruits, ultrasons, syndrome éolien
- Le paysage
- Le patrimoine : même une chute du prix de l'immobilier
- La faune : la Ligue pour la Protection des Oiseaux dit dans une étude : "*l'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (Natura 2000) génère la plus grande mortalité*". La Ligue précise en effet que "**la mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1.000 m des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux) et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales**".
- Le tourisme : gîtes, sport dans la nature, tourisme culturel, etc.

Je vous demande, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Messieurs les Commissaires enquêteurs, d'émettre un avis défavorable à ce projet de parc éolien. Je vous prie d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Carlos Pena Fernandez
La Grèze
19430 Sexcles

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux -Corrèze 1

De : Carlos Pena <pepilucibom78@hotmail.com>

Date : 04/02/2019 18:17

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis contre ce projet de parc éolien dans les communes de Sexcles, Camps et Mercoeur. Je me suis installé dans cette région il y a 5 ans. Je suis tombé amoureux de sa nature et ses paysages.

J'ai été élu par les habitants de Sexcles le 17 juin, j'ai fait du porte à porte pour me présenter aux Sexclois avant les élections : beaucoup d'entre eux m'ont manifesté leur opposition à ce projet de parc éolien. C'est pour cela que j'ai voté contre ce projet au dernier conseil de la Mairie de Sexcles. Ce projet ne va pas apporter de bénéfices à ces trois communes. Les communes concernées toucheront juste un petit pourcentage des taxes.

Ce projet apportera des bénéfices aux promoteurs et à quelques propriétaires qui louent leur terrains, mais c'est l'ensemble de la population qui va subir les désagréments. Je crois que les intérêts publics doivent passer avant les intérêts individuels.

Il y a un risque de répercussion sur :

- La santé des habitants : bruits, ultrasons, syndrome éolien
- Le paysage
- Le patrimoine : même une chute du prix de l'immobilier
- La faune : la Ligue pour la Protection des Oiseaux dit dans une étude : "*l'implantation des éoliennes dans ou à proximité des ZPS (Natura 2000) génère la plus grande mortalité*". La Ligue précise en effet que "**la mortalité directe due aux éoliennes est au moins deux fois plus importante dans les parcs situés à moins de 1.000 m des Zones de Protection Spéciale (zones Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux) et elle y affecte bien plus qu'ailleurs les espèces patrimoniales**".
- Le tourisme : gîtes, sport dans la nature, tourisme culturel, etc.

Je vous demande, Monsieur le Président de la commission d'enquête publique et Messieurs les Commissaires enquêteurs, d'émettre un avis défavorable à ce projet de parc éolien. Je vous prie d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Carlos Pena Fernandez
La Grèze
19430 Sexcles

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : sylvain FOUQUET <fouquetsly@hotmail.com>

Date : 04/02/2019 19:54

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles.

Pascal Coste, président du conseil départemental de la Corrèze ne supporte pas l'omerta des promoteurs d'éolien et se dit favorable au référendum local.

Ainsi je viens présenter mon opposition. Il faut consommer moins d'énergie, polluer moins à court terme et long terme. Les éoliennes industrielles ne sont pas une bonne réponse. Elles polluent le site de mise en place, visuellement et écologiquement par les tonnes de bétons et de métal dans les fondations. Elles demandent plus d'énergie à leur fabrication, transport et mise en place qu'elles ne produiront d'énergie elles même.

Ce n'est économiquement intéressant que pour les promoteurs, fabricants et vendeurs d'énergie. Les propriétaires de terrains loués à l'implantation d'éoliennes se verront dans l'obligation de les démanteler. Leurs loyers moins le coût du démantèlement donnera un résultat nul.

Il n'y aura aucune retombée positive pour la Xaintrie et même au contrainte cela repoussera le tourisme et l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour ces raisons je m'oppose à ce projet éolien, moi même nouvel arrivant en vallée de la Dordogne, je ne me serait pas installé à côté d'un futur parc éolien.

Concentrons nos énergies et nos moyens à la réduction des consommations énergétiques et la mise en place d'une véritable politique écologique et durable.

Entendez notre appel et nos voix

Cordialement,

Fouquet Sylvain

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique

De : Anaïs Marie-Louise Coudert <colibri1905@outlook.fr>

Date : 04/02/2019 21:31

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : Marie-Hélène Coudert <mh.nouaille@reussir.fr>, Marie-Hélène <mhcoudert@ozone.net>

Madame, Monsieur,

Par la présente, je marque **mon opposition au projet "parc éolien du Deyroux"**.

Veillez trouver ci-joint les raisons de cette décision.

Très cordialement,
Marie-Hélène Nouaille

— Pièces jointes : —

OPPOSITION au projet éolien du Deyroux - MHN.pdf

30 octets

Lettre d'opposition au projet « Parc éolien du Deyroux »

Monsieur le Président de la commission d'enquête, Monsieur le Préfet,

Des années durant, j'ai vécu à Saint Mathurin Léobazel dans une maison surplombant le petit village où je possède 2 gîtes. Pêcheuse et amoureuse du territoire, dès que l'occasion se présente, j'arpente les gorges qui ceignent nos communes au sein d'une nature préservée, éloignée de tout. Propriétaire d'une maison dominant la vallée de la Maronne et donnant sur le plateau de Sexcles, ces éoliennes viendront inmanquablement entacher la vue qui a décidé l'achat de cette battisse.

Alors que depuis des années, en collaboration avec les différents Architectes des Bâtiments de France qui se sont succédés en Corrèze, les habitants de la Xaintrie **font des efforts financiers pour restaurer le patrimoine bâti** avec des matériaux tels que la pierre de taille, le bois, la lauze, l'ardoise ; Alors qu'en tant que propriétaires, nous ne sommes même pas décisionnaires de la largeur de nos fenêtres, de la couleur de nos volets ; Alors que **les communes ont investi** de l'argent pour enfouir les lignes électriques, comme dans le magnifique village de Saint Mathurin-Léobazel : Comment les habitants pourraient-ils accepter de voir **leurs efforts réduits à néant** parce quelques investisseurs venus d'ailleurs ont décidé de récupérer des subventions pour installer des éoliennes dans une contrée jusque-là préservée, qui attire le tourisme parce qu'elle a su **rester authentique** ?

Ces éoliennes seront à la fois **visibles de la vallée de la Cère, de la Dordogne et de la Maronne**, par leur hauteur démesurée. Hauteur augmentée par rapport au projet initial parce que la mesure du vent semble trop faible. Certaines, suivant les perspectives, sembleront même **prolonger le clocher de l'église de Saint Mathurin** !

Si les propriétaires qui seront rémunérés pour le prêt de leur terrain, devaient partager le bénéfice, entre **tous ceux qui en subiront les nuisances et la dévalorisation de leur patrimoine**, seraient-ils autant enthousiasmés par le projet ? C'est égoïste et irrespectueux de la propriété d'autrui.

Des solutions bien plus productives, discrètes et écologiques seraient possibles, mais est-ce nécessaire dans un **département qui produit déjà suffisamment d'électricité grâce à ses nombreux barrages**. Il vaudrait mieux subventionner des équipements qui rendraient chaque habitat autonome en énergie.

Comment un propriétaire peut-il autoriser d'enfouir du béton aussi profondément, alors qu'en **France, nous ne sommes pas propriétaires du sous-sol** ? Je ne comprends pas.

La Xaintrie n'a rien à gagner à ce projet et la Corrèze va y perdre ce qu'elle appelle son **plateau préservé**, cité comme l'un des atouts majeurs du département dans les guides touristiques avec la richesse de sa faune, de sa flore, la zone humide du Deyroux avec des espèces rares comme la Drosera au pied des géantes d'acier, sans parler de ses ruisseaux et rivières à truites.

Être contre ce projet n'est pas être rétrograde, c'est simplement **être respectueux de la valeur de la propriété de chacun**, d'un cadre de vie, et vouloir accueillir chez nous des touristes pour partager la beauté de notre région et non des investisseurs qui n'ont que le souci de leur porte-monnaie **sans réserver aucune compensation aux autochtones qu'ils vont priver de leur quiétude**.

Avec mes remerciements pour l'attention portée à ce courrier, recevez mes respectueuses salutations.

Pour faire valoir ce que de droit,

Marie-Hélène NOUAILLE

Les Chabannes, 19400 Hautefage

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc Eolien du Deyroux

De : Anne-Marie Lescure <annemlescure@gmail.com>

Date : 04/02/2019 22:01

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Beaucoup de participants ont déjà développé et détaillé une argumentation sans équivoque contre le projet qui fait l'objet de cette enquête publique. J'adhère totalement aux différents griefs qu'ils y formulent.

L'implantation de dix éoliennes (et combien d'autres après ?) sur le plateau de Xaintrie représenterait non seulement une ineptie mais un massacre irréversible, portant atteinte à ce qui constitue la richesse de ce territoire : sa nature préservée, la beauté et l'harmonie de ses paysages, son patrimoine architectural, le ressourcement qu'il offre généreusement à ceux qui y vivent comme à ceux qui viennent y séjourner.

Ce projet ne représente en aucun cas une alternative crédible en matière de production d'énergie, c'est pourquoi j'y suis d'autant plus farouchement **OPPOSÉE**. Son aboutissement serait un lamentable gâchis.

Voulons-nous léguer à nos descendants des friches industrielles jusqu'au cœur de nos campagnes ?

Mon mari et moi sommes propriétaires à **Sexcles** d'une maison de famille que nous avons entièrement rénovée, et qui, dans 18 mois, deviendra notre résidence principale. L'horizon de notre retraite s'est bien assombri avec les menaces que fait peser ce projet de parc éolien. Nous connaissons des personnes, attirées par la qualité du cadre de vie, qui songeaient à s'installer dans les communes concernées et qui désormais hésitent sérieusement... Pourquoi persister si le cadre se dégrade ?

Non seulement ces éoliennes ne représentent pas un avenir énergétique mais elles seraient des tueuses d'avenir pour la Xaintrie.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, je vous prie de bien vouloir émettre un avis défavorable au projet de parc éolien dit « du Deyroux ».

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Anne-Marie LESCURE

Sujet : [INTERNET] parc Éolien du Deyroux - Corrèze 1

De : jerome.seininge@orange.fr

Date : 04/02/2019 22:26

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

par ce courrier je souhaite maintenir mon opposition aux projets éoliens en Xaintrie.

Notre région n'a de valeur que par son authenticité et son côté naturel préservé.

Même si par le passé des opportunités en matière d'industrialisation n'ont pas été saisies au profit d'une agriculture toujours plus productiviste, valider l'implantation de ces éoliennes ne contribuerait qu'à détruire le paysage en amoindrissant le peu de valeur foncière que les terrains ont actuellement et surtout remettrait en question l'attrait de notre région notamment en matière de tourisme.

Notre région se meurt car l'agriculture seule ne suffit pas à garantir un tissu économique, ce qui a poussé de nombreux jeunes à s'exiler dans les villes.

Ces implantations d'éoliennes vont elles changer quoi que ce soit en matière d'emploi ? Non, elles sont d'autant plus révoltantes qu'elles ne sont pas coordonnées par une politique gouvernementale globale mais laissées à la merci de groupes privés qui manipulent propriétaires et élus locaux au mépris des riverains qui se retrouvent otages de ces arrangements, le tout pour un rendement énergétique qui reste anecdotique.

Ces sociétés d'implantation d'éoliennes, sous couvert de participation à une cause écologique, entretiennent les niches de défiscalisation alors que des solutions alternatives existent comme l'énergie hydraulique (en Xaintrie) et sous-marine (au plan national) qui seraient beaucoup moins polluantes esthétiquement et certainement plus efficaces.

D'autre part, quid du manque de rendement prévisible dans des zones de moyenne montagne comme la nôtre qui ne sont pas les mieux exposées à un vent continu durant toute l'année ?

Le propriétaire du terrain sur lequel seront implantées ces éoliennes sera-t'il le seul garant de la perte éventuelle de rendement par rapport aux objectifs idéalistes présentés par ces sociétés d'éoliennes ? sera-t'il aussi le seul concerné financièrement par la dépollution du site éolien lorsque sa durée de vie sera dépassée ? Ou est ce les contribuables de la commune en question qui seront mis « gratuitement » à contribution cette fois ci ?

Une poignée de signataires avides ne peuvent décider du futur de nos communes en toute impunité, je réitère donc mon opposition à ces projets unilatéraux qui n'apporteront rien à notre région.

Bien cordialement
Jérôme Seininge

Sujet : [INTERNET] projet 10 eoliennes Dreyroux
De : Pauline Motshagen <motshagenp@hotmail.com>
Date : 04/02/2019 22:36
Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis contre le projet de mettre des Eoliennes.

Je suis Hollandaise d'origine en je suis venu a la jolie Correze parce que c'est un des peu endroits en France ou il y as autant de nature et charme de l'ancienne vie en campagne. Moi et tous les tourists hollandais qui viens dans l'ete viens pour cette charme et le paysage naturelle. Chez nous en hollande on as beaucoup des eoliennes, ca nous plait pas du tout. Ca change tout la paysage et c'est pas quoi on veux voir quand on est en vacance.

Je pense la region va perde beaucoup des tourist quand vous mettes des eoliennes tres haute et visible. On as deja les barrages qui donne assez d'energie pour notre region, pourquoi mettre des eoliennes en plus, meme quand il n'y as pas beaucoup ou assez du vent et c'est probablement pas du tout efficace. Quand vous voulez mettre des eoliennes, pourquoi les pas mettre dans des endroits qui sont deja industrielles? Sil vous plait laisse notre jolie region naturelle et magnifique pas etre detruit par des choses industrielles!! Je suis entrain de m'installer en Correze mais quand je vais avoir la vue a les eoliennes ca me donne ne plus d'envie de vivre la. Vous avez besoin des jeunes et nouvelle familles pour donner nouvelle vie a votre region ou les jeunes normalement part a des grandes villes. Il n'y as pas mal des gens comme moi qui sont venu pour vivre la vie en campagne a le joli coin pour la nature et la serenité, sil vous plait garde et protege cette coin magnifique! Laisse nous pas partir! On va vous donner beaucoup des belles choses en retour.

Avec tout mon coeur je dis Non aux eoliennes!

Judith Krijgsman
Elisabethhof 15
3233 GZ Oostvoorne
Pays bas

Cest mon adresse hollandais.

Je vie la plus grand temps de l'annee en France a Moustoulat, Monceaux sur Dordogne

Je vous remercie d'avance

Cordialement,

Judith Krijgsman

(raidusoleil@gmail.com)

Verzonden vanuit [Mail](#) voor Windows 10

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : "emilie.rieux" <emilie.rieux@orange.fr>

Date : 04/02/2019 23:45

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je viens vous exprimer mon opposition au projet du parc éolien du Deyroux sur les communes de Camps Saint Mathurin, Mercoeur et Sexcles.

Je tiens à vous préciser que je suis touchée par ce projet d'autant plus que mes parents vivent à Sexcles et plus particulièrement vis à vis de mon frère, ma belle-sœur et leurs deux jeunes enfants qui habitent dans le village de Riouzal, sur la commune de Sexcles.

En effet, je m'oppose à ce projet et à l'implantation d'une éolienne qui se situerait à 700m de leur domicile et de façon générale, pour les raisons suivantes :

- la dégradation de l'aspect visuel et notamment l'impact sur nos paysages authentiques,
- l'altération du cadre de vie ainsi que la dépréciation des habitations proches. Pour rappel : la cour d'appel de Rennes fait état d'attestations notariales et d'agents immobiliers estimant entre 28% et 46% de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée,
- les effets néfastes sur la santé puisque plusieurs études, dont celle de Nina Pierpont (USA), ou Nicole Lachat (Suisse), ont décrit un "syndrome éolien", dû au bruit nocturne et aux vibrations, constaté sur de nombreux riverains. De plus, ce "syndrome éolien" est attesté par plus de 400 études et rapports internationaux qui confirment les effets indésirables des éoliennes.

Enfin, ce sont pour les raisons précitées que je suis en désaccord avec ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, mes sincères salutations.

Émilie RIEUX

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet du parc éolien Du Deyroux - Corrèze 1

De : <cecile.seininge@orange.fr>

Date : 04/02/2019 23:43

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Enquête publique du projet du parc éolien Du Deyroux – Corrèze 1

Saint Julien le Pèlerin, le 4 février 2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je tenais à vous présenter ma ferme opposition au projet industriel éolien en Xaintrie.

Cette région depuis des décennies a été totalement ignorée quand il s'est agi d'opérer des développements économiques et d'envisager d'aménager le territoire.

Aujourd'hui, un certain nombre de propriétaires et de communes ont été sollicités pour implanter sur leur terrain des éoliennes avec une promesse de retombée financière a priori attractive, tout en promettant pour donner bonne conscience, que ces projets seraient générateurs d'emplois et permettraient de sortir du nucléaire.

Tout ceci est totalement illusoire et s'il est vrai que l'énergie éolienne est très rémunératrice, elle l'est pour les actionnaires qui bénéficient d'une rétribution basée sur la captation de subventions de l'Etat donc de nos impôts.

De plus, si durant les premières années les propriétaires percevront une rétribution pour la location d'occupation du terrain, il convient d'envisager le coût du démantèlement de ces structures. Il est intéressant de noter que les sociétés qui implantent des parcs industriels éoliens, ont un très faible capital et seront sûrement amenées à disparaître une fois le projet de construction mené à son terme. Il est donc important dès à présent d'envisager le coût des démantèlements car il risque fort d'être à la charge des contribuables des communes concernées.

Quand bien même, les sociétés viendraient à honorer leurs promesses de remise en état des sites, il leur est simplement demandé de retirer sur un mètre le béton ferrailé qui a servi à fixer les éoliennes. Drôle de défi ensuite que de trouver des plantations qui se contentent d'un mètre de profondeur pour se développer.

Au-delà de l'aspect financier, nous sommes assurés dès à présent que ces projets vont nuire à la faune et à la flore qui sont les rares richesses de cette contrée et qui permettent d'attirer quelques touristes souhaitant profiter d'un air pur, d'une vue dégagée et du silence de la campagne.

Si certains osent vendre ces projets comme générateur d'un tourisme spécialisé dans l'éolien, nous sommes assurés que les personnes qui seraient susceptibles d'avoir traversé la France afin d'assouvir leur passion pour l'étude de la beauté des moulins à vent modernes et qui auront passé une demi-journée au pied de ces splendides mastodontes pour en vérifier la parfaite intégration dans le paysage mettront une jolie croix sur la carte de France pour ne plus y revenir.

De nombreuses études prouvent les problèmes de santé rencontrés par les riverains des parcs éoliens. Le bruit et les ondes générés au quotidien sont responsables de graves problèmes de santé. L'implantation, dans des gorges, d'éoliennes risque fort d'amplifier des problèmes de résonances de bruits.

Au vu des avancées actuelles, pour palier la production discontinue de l'énergie éolienne, il est obligatoire de coupler cette production avec par exemple des usines à charbon sur les périodes d'absence de vent. Ainsi, sous couvert de protéger la nature, on augmente la production de CO2.

Je réitère, dans le cadre de cette enquête publique, ma totale opposition à ce projet qui n'est porteur que de nuisances et de désagréments et ne peut que dévaloriser notre contrée.

Cécile SEININGE
cecile.seininge@orange.fr

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 04/02/2019 21:35
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

KIRSCHER Marie- Hélène

Adresse de messagerie:

MHK92160@aol.com

Sujet:

objet: enquête publique « Parc éolien du Deyroux »

Message:

Messieurs les commissaires enquêteurs

Par la présente je vous informe mon opposition à la création du parc Eolien comprenant 10 aérogénérateurs et 3 postes de livraison.

Je suis propriétaire d'une maison sur Sexcles et d'un meublé en rénovation qui sera mis en location saisonnière.

Je vous rappelle que la commune de Sexcles a voté contre ce projet le 11 janvier 2019 ainsi que la motion votée en juillet 2015.

Dysfonctionnements occasionnés :

Authenticité de notre paysage, qualité de vie : la Xaintrie est très attractive, la beauté du paysage et notre cadre de vie seraient détériorés. Cet environnement si harmonieux de notre région serait dénaturé,

Vous détruisez nos paysages avec ces monstres de 200 m de hauteur.

Beaucoup de moyens sont mis actuellement en œuvre pour faire connaître notre belle région mais notre potentiel touristique sera en net recul. Domiciliée en région parisienne depuis plus de 30 ans, j'ai croisé un nombre importants de parisiens à la recherche de cette authenticité, de ces paysages extraordinaires : nature, calme et qualité de l'air en sont les principales raisons.

- le vent : des études ont noté que l'électricité sera produite à environ 12%, la moyenne étant de 25%,

Votre objectif ne serait il pas seulement un objectif financier ?

Un mat de mesure a été posé, Eolfi, n'a toujours pas à ce jour communiqué le résultat sur le vent, encore une tromperie.

- barrage hydraulique : nos barrages produisent de l'énergie renouvelable depuis plus de 60 ans, votre production ne dépasserait pas 10% de celle du Chastang

-déforestation : il faut un chemin de 6 m de largeur, 100m dans les virages plus les talus qui seraient détruits, il faudrait donc redresser nos tournants, élargir nos routes d'où une déforestation importante, de plus quel cout supplémentaire faudrait-il ?

Qui a oublié les travaux engagés entre Argentat et Sexcles lors de l'installation des éoliennes entre le Cantal et le Lot, parc de la Luzette.

- propriétaire des terrains : face à la baisse des revenus des agriculteurs les prometteurs de ce projet promettent des milliers d'euros pour obtenir des signatures.

En Vendée cette somme peut aller jusqu'à 600 euros brut/ an, il faut environ 1000m² de surface qui deviendra une nouvelle parcelle cadastrée et classée établissement industriel. Les loyers perçus seront soumis à la CGS et GRDS

A la fin du contrat, donc fin de démantèlement, le propriétaire du terrain est responsable de l'éolienne ; La durée de vie d'une éolienne est d'environ 20 an, le propriétaire se retrouvera donc avec une friche industrielle, des terrains qui ne valent plus rien donc invendables

*-Nuisance sonore : émission d'infrasons
45db à 400 m, il est autorisé 3db la nuit à 5 db le jour*

-Nos oiseaux : les pales seront un danger pour eux, ils seront incapables de les distinguer lorsqu'elles seront en rotation. Nous bénéficions d'une zone de protection spéciale pour certains oiseaux : Milan Royal, Faucon Pèlerin

Ma famille souhaite échapper à la frénésie du métro et de la circulation parisienne pour se ressourcer dans ce beau village, aussi Monsieur le Commissaire je vous remercie d'émettre un avis défavorable à ce projet.

*Cordialement
MH KIRSCHER*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Fwd: Objet : OPPOSITION au "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430).

De : Delespesse Emilie <emiliedelespesse@hotmail.com>

Date : 04/02/2019 20:44

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par ce courrier, je marque mon opposition complète au projet de parc éolien du Deyroux.

Je séjourne régulièrement à LA PANÈTERIE située à 19430 GOULLES, magnifique propriété de mes oncles. J'y retrouve les alpagas si aimants dont l'élevage se monte au fil du temps. La nature me fascine depuis toujours et j'admire la fantastique flore et surtout la faune que je prends grand plaisir à photographier du matin au soir avec les fantastiques paysages de votre région décor de fond. J'ai été sous le charme dès la première fois que je suis venue, c'est libre, sauvage et téméraire ça montre toute la force de la nature et la relation harmonieuse qu'il peut y avoir entre un homme et la terre

Mais la mise en place d'éoliennes en face de la propriété va justement gâcher tout ça et anéantir la beauté et la force du paysage.

Le point de vue sera défiguré par ces constructions inhumaines.

Sans parler de la pollution sonore qui dérangera non seulement les humains mais surtout les animaux (et cela dans un rayon non négligeable de 5 km englobant la Panèterie) par l'émission d'infrasons et de basses fréquences particulièrement incommodantes.

La santé de tous sera mise en danger et l'extension de l'élevage compromise de ce fait. La gestion de la maison d'hôtes le sera également : qui voudra séjourner en lieu bruyant où l'on risque de tomber malade ?

Les sols seront eux aussi souillés par les énormes socles en béton.

La biodiversité dont cette belle région peut s'enorgueillir sera menacée.

Toutes les espèces doivent être protégées et non assassinées par des constructions irrespectueuses sur des terres sacrifiées.

D'autres énergies moins horribles peuvent être exploitées en Corrèze, l'eau et le soleil, de plus le vent n'est même pas régulier à l'intérieur des terres donc les éoliennes n'y seront pas rentables. Si la région tient absolument à en implanter, qu'elle le fasse dans des zonings industriels, pas en pleine campagne, au mépris de la vie tranquille qu'on y mène et des pauvres habitants qui n'ont pas demandé à ce que vous leur anéantissiez le rêve d'une vie.

Un tel projet, accepté par ceux qui y voient un gain facile, n'est porteur d'aucun bénéfice à long terme.

Il pénalisera plus sûrement la région préservée jusque là en mettant en péril les activités agricoles, touristiques et les emplois qui s'y rattachent.

La nature n'appartient à personne, nul ne peut l'accaparer pour la détruire, même sous couverture prétendument écologique.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose complètement au projet du parc éolien du Deyroux. Je vous prie instamment d'émettre un avis défavorable à cette implantation.

En espérant vous avoir convaincu, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, l'expression de ma sincère considération.

Delespesse Emilie

Sujet : [INTERNET] "Parc éolien du Deyroux", sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430), de Sexcles (19430), et de Mercoeur (19430)

De : Catherine Champeyrol <cacham@orange.fr>

Date : 04/02/2019 19:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Corrézienne d'origine (ma famille est originaire de Neuvic 19160 et j'investis en Corrèze depuis 2004 avec le projet d'implantation d'une activité professionnelle), je viens d'être informée du projet du Parc éolien du Deyroux... Et suis consternée de penser que les instances de la région pensent sincèrement implanter un équipement à ce point décrié depuis de nombreuses années.

Les articles, les enquêtes, les livres se multiplient pour dénoncer ce scandale d'état.

Pour mémoire voici quelques parutions:

<http://bourse.lefigaro.fr/eoliennes-le-scandale-4567219>. Un article daté de 2015

<https://www.amazon.fr/%C3%89oliennes-scandale-d%C3%89tat-Alban-dArguin/dp/2367980365>. Livre édité en 2017

https://www.amazon.fr/Eolien-une-catastrophe-silencieuse-efficacit%C3%A9/dp/2810007543/ref=sr_1_fkmr0_3?s=books&ie=UTF8&qid=1549302504&sr=1-3-fkmr0&keywords=%C3%A9olienne+giscard livre édité en 2017 avec un avant-propos de Mr Valéry Giscard d'Estaing

https://www.amazon.fr/%C3%89oliennes-chroniques-naufage-annonc%C3%A9-ESSAI-ebook/dp/B07JMZH4HC/ref=sr_1_1?s=books&ie=UTF8&qid=1549302588&sr=1-1&keywords=%C3%A9olienne+pierre+dumont livre édité en 2018

Ces auteurs développent mieux que moi les arguments critiques, ils mettent en avant la non pertinence de cette solution et son bilan énergétique désastreux.

L'énergie renouvelable naturellement présente en Corrèze c'est l'eau. Pourquoi parier sur l'éolien ? En vertu de quelle vision pour le département ?

Qui sont les fournisseurs des équipements éoliens ? Qui aura le bénéfice de l'entretien de ces installations ? Ces entreprises paient-elles leurs impôts en France et développent-elles l'emploi en Corrèze ?

Quel est le coût complet pour les communes concernées (installations, entretien, désinstallation) ? Quel impact sur la faune et la flore, sur la biodiversité ?

Quelles nuisances pour la santé des riverains ?

Quels sont les lobbies actifs dans ce projet ?

A qui profite le crime ? Car il s'agit bien d'un crime de l'esprit que de laisser passer des projets déjà dépassés et dont l'échec est patent.

La nature est une des premières richesses du département, qui s'acharne donc ainsi à vouloir la défigurer ?

Dans l'attente de vos éléments de réponse, je reste à votre écoute

Cordialement

Catherine Champeyrol
11 impasse du Roquet 19160 Neuvic
cacham@orange.fr
Tel: +33 6 76 28 40 68

Sujet : [INTERNET] Contre le projet de 10 eoliennes du Dreyroux

De : Judith Krijgsman <raidusoleil@gmail.com>

Date : 05/02/2019 09:47

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre le projet de mettre des Eoliennes.

Je suis Hollandaise d'origine en je suis venu a la jolie Correze parce que c'est un des peu endroits en France ou il y as autant de nature et charme de l'ancienne vie en campagne.

Moi et tous les tourists hollandais qui viens dans l'ete viens pour cette charme et le paysage naturelle. Chez nous en hollande on as beaucoup des eoliennes, ca nous plait pas du tout. Ca change tout la paysage et c'est pas quoi on veu voir quand on est en vacance.

Je pense la region va perde beaucoup des tourist quand vous mettes des eoliennes tres haute et visible. On as deja les barrages qui donne assez d'energie pour notre region, pourquoi mettre des eoliennes en plus, meme quand il n'y as pas beaucoup ou assez du vent et c'est probablement pas du tout efficace. Quand vous voulez mettre des eoliennes, pourquoi les pas mettre dans des endroits qui sont deja industrielles? Sil vous plait laisse notre jolie region naturelle et magnifique pas etre detruit par des choses industrielles!!

Je suis entrain de m'instaler en Correze mais quand je vais avoir la vue a les eoliennes ca me donne ne plus d'envie de vivre la. Vous avez besoin des jeunes et nouvelle familles pour donner nouvelle vie a votre region ou les jeunes normalement part a des grandes villes. Il n'y as pas mal des gens comme moi qui sont venu pour vivre la vie en campagne a le joli coin pour la nature et la serenité, sil vous plait garde et protege cette coin magnifique! Laisse nous pas partir! On va vous donner beaucoup des belles choses en retour.

Avec tout mon coeur je dis Non aux eoliennes!

Judith Krijgsman
Elisabethhof 15
3233 GZ Oostvoorne
Pays bas

La plus grande part de l'annee je vis en France a Moustoulat, Monceaux sur Dordogne.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,

Judith Krijgsman

Sujet : [INTERNET] Projet du Deyroux - avis très favorable

De : Marine Barberot <marine.barberot@hotmail.fr>

Date : 05/02/2019 09:56

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je me nomme Marine Barberot, j'habite à Paris & je vais très régulièrement en Corrèze pour mes vacances, j'apprécie énormément cette région.

Je suis très sensible au développement économique de cette région magnifique & et à sa participation à la transition énergétique, indispensable pour notre pays.

Je suis de ce fait très favorable au projet du Deyroux, projet majeur, qui permettra d'éviter près de 300 kg de déchets nucléaires. Ce projet est par ailleurs indispensable pour le respect du schéma régional éolien du Limousin.

Pour ma part, je ne vois aucun frein à continuer mes vacances dans cette région. Bien au contraire, cela renforcera ma conviction qu'elle a su s'adapter aux défis de notre temps.

Merci,

Marine Barberot

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien Corrèze 1

De : Etienne Delcroix <etiennedelcroix@hotmail.com>

Date : 05/02/2019 10:06

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir mis en ligne l'ensemble des documents de ce beau projet.

Je tiens à soutenir cet effort qui accompagne la transition énergétique dans cette belle région.

J'apprécie particulièrement cet endroit et ai pu constaté que le projet n'impactera pas la vallée de la dordogne puisqu'il ne sera pas visible depuis cette dernière. La taille de 10 machines est certes conséquente mais support à sa juste proportion l'effort que tous les français consentent afin d'appuyer les objectifs nationaux que nous nous sommes fixé pour vivre dans un monde durable et propre.

je soutiens donc pleinement ce projet et souhaite qu'il voit le jour le plus vite possible.

Cordialement

Etienne Delcroix

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 10:08

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Sébastien RIOL

Adresse de messagerie:

sebastien.riol@orange.fr

Sujet:

Enquête publique parc éolien du Deyroux

Message:

Nous vivons sur un territoire préservé et qui a un bon potentiel touristique.

La réalisation de ce projet va engendrer bien plus de nuisances (environnement, santé, proximité vallée de la Dordogne...) que de bénéfices.

La Corrèze exporte déjà plus d'énergie qu'elle n'en consomme grâce aux centrales hydrauliques. Ces dernières ont en plus une bien meilleure production que les éoliennes prévues.

Que l'on implante des sites de production à proximité des lieux de consommation déficitaire en énergie.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur la demande d'autorisation sur l'exploitation d'un parc éolien

De : Menehould de Bazelaire <Menoudebaz@hotmail.fr>

Date : 05/02/2019 10:35

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je me suis rendue en Corrèze de nombreuses fois pour des vacances, chez une amie habitant à Brive-la-Gaillarde. J'apprécie énormément cette région pour son calme et ses paysages. Je m'appelle Menou Debazon, j'ai 24 ans, et je soutiens de tout mon cœur ce projet.

Sans faire l'apologie du progrès, je suis convaincue qu'il y a de bonnes raisons de construire des parcs éoliens : on ne peut souhaiter une énergie décarbonnée et la fin du nucléaire sans sacrifices. Et je pense qu'il va beaucoup en coûter aux locaux.

La société humaine a fait évoluer les paysages au cours de l'histoire. L'homme a construit des axes de communication, essentiels aux déplacements : chemins de fers, autoroutes et canaux. L'homme a construit des villes, les banlieues se sont industrialisées. L'homme a construit des usines de traitement de déchets, des centres de tris, des centrales à gaz, des centrales nucléaires. Les paysages ont changé, définitivement. De mon point de vue, la construction d'éoliennes suit le juste ordre des choses.

L'argent de nos impôts et de nos taxes s'engouffre dans le nucléaire, si cher (dans tous les sens du terme) à la France. Redirigeons ces flux vers l'éolien.

Le projet de parc éolien du Deyroux, c'est 10 éoliennes posées pour 30 ans sur le sol de la Corrèze. Une installation ponctuelle : 10 moulins à vent pour 30 ans (après les sols seront remis en l'état). Leur nombre et leur implantation ont apparemment été validés par la mission régionale d'autorité environnementale, la mieux placée pour trancher sur le sujet !

Ces géants de fer représentent le futur de ma génération. C'est la meilleure alternative en terme d'énergies propres, bien meilleure que le photovoltaïque, et un immense progrès pour le climat. Alors s'il vous plait, laissez ce parc se construire. L'éolien nous coûte peu et nous apporte tant.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Bien à vous,

Menou.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 10:38

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Florine Girard

Adresse de messagerie:

farges_laurent@orange.fr

Sujet:

Enquête publique

Message:

Bonjour, je suis pour que des éoliennes soient installées près de chez nous puisque les éoliennes sont les instruments d'une énergie verte qui favorisera l'écologie en diminuant de 40% les émissions de gaz à effet de serre . En sachant dans quel état est notre terre avec notamment le réchauffement climatique pourquoi serions nous contre faire un geste écologique?

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Parc Eolien Corrèze 1
De : skander cherif <skandercherif28@gmail.com>
Date : 05/02/2019 10:38
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de mon appui et mon soutien pour le développement du parc éolien Corrèze 1. La transition énergétique est aujourd'hui au cœur des débats et les énergies renouvelables contribuent à cette transition pleinement.

Il est vrai que l'électricité française, majoritairement nucléaire, fait partie des moins carbonée d'Europe mais nous ne pouvons éternellement nous appuyer sur l'atome et une sortie du nucléaire doit absolument être amorcée.

Pour ce faire, des capacités alternatives propres doivent être massivement développées et déployées, telles que l'éolien ou le photovoltaïque.

Cessons de détruire l'écosystème et offrons à nos enfants un avenir meilleur et une planète saine.

De la part d'un fervent défenseur des droits de la nature,

Bien cordialement,

Skander.

Madame RACHET Josiane

Sexcles, le 4 février 2019

Maire de SEXCLES

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
publique Parc Eolien du Deyroux

Comme je vous l'ai déjà expliqué je suis opposée à la construction du Parc éolien sur les communes de Camps St Mathurin, Sexcles et Mercoeur, car la Corrèze est le pays de l'arbre et de l'eau mais pas du vent.

Je suis pour la transition écologique mais pas à n'importe quel prix et surtout pas pour la destruction de nos paysages, ni de la beauté de nos villages qui représentent notre seul patrimoine qui ne peut se délocaliser.

Depuis une vingtaine d'années le solde des décès / naissances est compensé par les nouveaux arrivants grâce à l'attractivité de la région. Actuellement le bâti ancien est racheté, rénové et entretenu par des Français qui reviennent soit pour les vacances soit pour leur retraite (ce qui est mon cas), mais aussi des Néerlandais, des Anglais, des Belges, des Australiens qui vivent dans mon village en résidence principale ou secondaire et ont même créé des entreprises. Toutes ces personnes font vivre nos commerces, font connaître notre région à toute leur famille qui devient notre ambassadrice lors de son retour chez elle.

Nous avons beaucoup travaillé pour former un grand office de tourisme en réunissant 148 communes sur la Corrèze et le Lot afin d'obtenir la destination "VALLEE DE LA DORDOGNE" devenue ce jour une destination internationale d'excellence pour sa gastronomie, ses terroirs, sa nature, ses paysages son patrimoine architectural. Avons nous le droit de saccager tout cela en créant un parc éolien qui au départ devait avoir des aérogénérateurs de 90 mètres et qui après pose d' un mât de mesure, aura des aérogénérateurs de 200 mètres car il n'y a pas de vent et ce toujours à 500 mètres des habitations.

Nous sommes une région à énergie positive et écologique depuis plus de 60 ans. Notre énergie est disponible à la demande. Pour ne pas surcharger les lignes nous serons dans l'obligation de ralentir la production des barrages lorsque les éoliennes produiront, malgré que le prix de rachat de l' électricité des éoliennes soit plus élevé que celui des barrages.

Le parc éolien n'est pas porteur d'emploi pour les personnes de la région.

Peu de retombées économiques pour les communes et la communauté de communes car nous sommes déjà considérées comme riches grâce aux ressources des barrages et nous reversons beaucoup au fond national de péréquation des intercommunalités.

Dès le départ le projet a causé des conflits dans la population. Destruction de la sérénité dans nos villages, fracture dans les familles et ce pour un grand nombre d'années. Tout cela

au nom du profit pour quelques uns et surtout pour les actionnaires des grandes sociétés qui aujourd'hui sont ceux de Eolfi mais demain ?

En 2015 le conseil municipal de Sexcles avait déjà signé une motion pour le refus du parc, il n'en n'a pas été tenu compte, le projet a continué, la société Eolfi a déposé un permis de construire sans rien changer. Où est la démocratie ? Avons nous le droit d'ignorer la parole de nos concitoyens ?

La Com-Com Xaintrie Val Dordogne postule pour que nous puissions obtenir la labellisation "Village étoilé" et pour pouvoir faire partie de la Trame Noire est ce compatible avec des éoliennes qui sont allumées toute la nuit ?

Nous sommes une réserve" biosphère". La ville d'Argentat avec le département mettent en place un "Espace Naturel Sensible", des communes veulent créer une réserve naturelle. Est-ce compatible avec des éoliennes ?

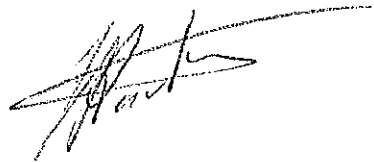
Je vous épargne : la liste des nuisances dûe au parc éolien, d'autres s'en sont chargés dans les différents courriers que vous avez reçus.

Les différents manquements du dossier qui nous a été présenté, tel que les résultats du mât de mesure, la réglementation sur les distances entre les éoliennes de 200m et les lignes à haute tension sur le secteur etc.....

Je suis également étonnée de la proposition de financement participatif que je viens de recevoir de la part de la société Eolfi , Proposition que je qualifierais de déplacée, car la société Eolfi n'est pas sans connaître les résultats du vote des communes. Pense-t-elle que l'enquête publique ne sert à rien ? que la décision d'exploiter le parc du Deyroux est déjà acquise ?

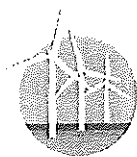
Mme RACHET Josiane

Maire de SEXCLES



PJ : mail de réponse concernant les mesures du mât

courrier du 31/01/19



PARC EOLIEN DU DEYROUX

**Maire de Sexcles
Mairie de Sexcles**

19430 Sexcles

Paris, le 31/01/2019

Objet : Financement participatif et citoyen


Par la présente, la société Parc Eolien Corrèze 1, filiale de la société EOLFI confirme sa volonté de mettre en œuvre des solutions innovantes et participatives de financement qui permettraient d'intéresser à la fois les habitants des communes d'implantation du futur projet éolien du Deyroux, mais aussi les collectivités locales qui en émettraient le souhait.

Une telle volonté avait déjà été affirmée lors des différentes réunions et journées d'informations du public autour du projet de parc éolien du Deyroux. L'objectif est de poursuivre cette information du public et des collectivités locales durant l'instruction des autorisations, notre projet se voulant exemplaire en termes de concertation du public et de financement participatif.

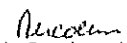
La société Parc Eolien Corrèze 1 étudie d'ores et déjà différents scénarios auprès de partenaires indépendants spécialisés : plateformes de crowdfunding, fonds d'investissements régionaux, collectivités locales, associations locales et régionales travaillant au financement de projets d'énergie renouvelables.

Notre objectif est que ces solutions de financement innovantes soient mises en œuvre dès l'obtention de l'autorisation environnementale purgée de tous recours, une fois levés les principaux risques du projet, et en amont du démarrage du chantier ; cela permettrait de couvrir une part (à définir) des investissements nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc éolien avant de recevoir une part des bénéfices de la vente d'électricité.

Nous nous tenons à votre disposition pour poursuivre les échanges en perspective de la mise en œuvre de financement participant qui pourrait bénéficier à vos concitoyens ainsi qu'à votre commune.


Nicolas Paul Dauphin
Directeur Général

en charge des opérations


Copie au Maire de Camps Saint Mathurin Leobazel, au Maire de Sexcles, et au Président de la Communauté de Communes

mairie de sexcles

De : "Melanie Georgevitch" <melanie.georgevitch@eolfi.com>
Date : vendredi 18 janvier 2019 10:23
À : "mairie de sexcles" <sexcles@wanadoo.fr>
Objet : RE: SEXCLES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Madame le Maire,


Ces données sont confidentielles et de l'ordre du secret industriel. Nous ne pouvons nous les communiquer dans leur intégralité. Vous pourrez cependant trouver des informations sur le site internet du projet et dans les dossiers de l'étude actuellement à l'enquête, notamment en p99 de l'étude d'impact.

En restant à votre disposition,

Mélanie Georgevitch
Responsable Développement Eolien Terrestre
EOLFI
10 place de Catalogne
75014 PARIS

Mobile : +33 6 99 83 99 84
Standard : +33 1 40 07 95 00
Télécopie : +33 1 40 07 97 36
Melanie.georgevitch@eolfi.com
www.eolfi.com



 Pensez à l'environnement, n'imprimez que si nécessaire

De : mairie de sexcles <sexcles@wanadoo.fr>
Envoyé : vendredi 18 janvier 2019 08:33
À : Melanie Georgevitch <melanie.georgevitch@eolfi.com>
Objet : SEXCLES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Importance : Haute

à l'attention de Mme Géorgevitch

Bonjour Madame,

Pourriez vous nous fournir les résultats du mât de mesure du vent installé sur la commune de Camps St Mathurin Léobazel?

ces mesures nous sont demandées très régulièrement par les personnes venant consulter les documents en mairie.

Nous vous en remercions à l'avance, et vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations.

Mairie de Sexcles
19430 Sexcles

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux Corrèze 1

De : Colette Vermote <colettevermote@hotmail.com>

Date : 05/02/2019 10:43

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le président de la commission d'enquête publique,

Je suis contre le projet de parc éolien dans les communes de Sexles, Camps et Mercoeur. Installée depuis 9 ans dans la région, cette région qui m'a séduite par ses paysages et sa quiétude, je ne veux pas voir ceux-ci défigurés par des éoliennes. La région fait déjà suffisamment avec ses barrages. D'autre part, le peu de vent présent ne sera pas d'une grande aide pour faire tourner ces affreux moulins !

Le bruit et les infra-sons amplifiés par les reliefs ne pourront que nuire à la population locale et ses animaux. Nos contrées comptent beaucoup d'éleveurs et la preuve a été faite des effets dévastateurs des éoliennes sur le bétail.

Et je ne compte pas la faune locale qui fait également la richesse de cette région.

Il en découlera naturellement une dépréciation des biens immobiliers, qui ont déjà souffert d'une sévère dépréciation il y a une dizaine d'années.

Aucun emploi local ne sera créé, aucun intérêt pour les habitants de cette région, à part pour quelques uns à qui ont fait miroiter des revenus élevés en échange de leur terre en oubliant de leur signaler (ou alors en tout, tout petits caractères...) qu'il leur faudra déboursier plus de 400.000 eur pour les démonter quand elles ne serviront plus et que leurs terres, polluées par des tonnes de béton, ne seront plus jamais productives pour les générations futures.

Il y aura mutation des terres agricoles en zone d'exploitation industrielle.

Le prix du démontage de ces éoliennes en fin de vie est tel, que ce seront aux communes, donc à nous tous, de payer pour le démantèlement et il y a gros à parier que les communes n'ayant pas les fonds nécessaires, ces éoliennes inutiles gâchent à jamais notre beau paysage. On commence à voir dans les pays « précurseurs » de ce gâchis, des déserts d'éoliennes abandonnées à elle-mêmes et rouillant sur place.

De plus, les éoliennes concernées par ce projet absurde se trouveront dans un couloir migratoire pour des milliers d'oiseaux ! Vous n'êtes pas sans savoir, que chaque année, des espèces d'oiseaux disparaissent. S'il vous plaît : n'y contribuons pas !!!

Et pour terminer, après cet épouvantable scandale de l'abattage massif des arbres en Corrèze, par pitié n'y ajoutez pas la destruction visuelle de notre nature, privilégiée jusqu'ici. Ce serait l'exode des touristes qui contribuent à la survie de cette région.

Colette Vermote

Le Freyssinel

19430 Sexcles

Ceci est ma résidence principale

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 10:48

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Gérard

Adresse de messagerie:

madphane@free.fr

Sujet:

Merci

Message:

Bonjour,

Je suis ravi d'accueillir un parc éolien dans ma commune. La transition énergétique est une vrai priorité. Avoir de l'énergie gratuite provenant d'un simple souffle de vent, voilà une belle idée. Notre pays à besoin de projets comme celui-là pour pouvoir fermer les centrales nucléaires. Merci de votre implication pour nous apporter un monde meilleur. Malgré les quelques opposants qui font toujours plus de bruits que les autres, je vous souhaite une bonne installation.

Cordialement

Gérard

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 10:53

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Sylvain Du Boucheron

Adresse de messagerie:

skandou012@gmail.com

Sujet:

Très beau projet!

Message:

Originaire du Limousin où j'ai passé tous mes étés, ce projet va dans le bon sens, surtout dans une région en deçà de ses objectifs de production d'énergies renouvelables!

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 10:59
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Adresse de messagerie:
cocktaildecaro@gmail.com

Sujet:
Soutien au projet éolien

Message:

*Bonjour,
Je vais chaque année au Camping Domaine Du Lac à Saint-Gérons. J'ai entendu parlé du projet éolien du Deyroux à partir de 2014 et je suis avec attention ses avancées étant sensible au développement des énergies renouvelables.
C'est avec plaisir que je donne mon soutien à ce projet d'ampleur qui s'insérera parfaitement dans le paysage.
Bien cordialement,
Caroline*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux - Enquête publique

De : Jessica Marthan <marthanjessica@gmail.com>

Date : 05/02/2019 11:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Ce projet éolien me semble cohérent et bien documenté et je ne pense pas que les beaux paysages de Corrèze en soient dénaturés, l'éolien c'est la rêverie, le mouvement...et le descendant des moulins à vent. Nous devons vivre dans notre temps et l'éolien constitue selon moi une des solutions nécessaires pour protéger notre planète. Il n'y a pas de solution miracle, il faut diversifier les moyens de production d'électricité pour avoir un mix énergétique satisfaisant.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 11:08
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Sylvie Lobry

Adresse de messagerie:

anacama@wanadoo.fr

Sujet:

soutien parc éolien corrèze 1/Deyroux

Message:

Par ce mail je souhaite soutenir le projet de parc éolien du Deyroux. Ayant vécu de nombreuses années dans le secteur, ce projet s'inscrit parfaitement dans la dyanmique de transition énergétique auquel la région participe désormais. Les mesures communiquées présentent un impact très modéré sur l'environnement voisin. Ce parc s'alierra très bien à l'attrait touristique de la Correze.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] opposition au projet éolien

De : Marie-Hélène Coudert <mh.nouaille@reussir.fr>

Date : 05/02/2019 11:10

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Ayant rédigé un premier courrier qui comportait des erreurs,
Je me permets de vous envoyer le courrier définitif d'opposition au projet .
Je vous serais très reconnaissante d'annuler le courrier qui vous a été transmis hier par erreur
Et de le remplacer par celui-ci.
Avec tous mes remerciements et mes sincères salutations.

Marie-Hélène NOUAILLE.

— Pièces jointes : —

conter le projet éolien..docx

30 octets

Lettre d'opposition au projet « Parc éolien du DEYROUX »

Monsieur Le Préfet, Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Des années durant, j'ai vécu à saint-Mathurin-Léobazel dans une maison surplombant le petit village où je possède deux maisons. Pêcheuse et amoureuse du territoire, dès que l'occasion se présente, j'arpente les gorges qui ceignent nos communes au sein d'une nature préservée, éloignée de tout. Propriétaire d'une maison dominant la Vallée de la Maronne, orientée vers le plateau de Sexcles, ces éoliennes viendront inmanquablement entacher la vue exceptionnelle qui avait déclenché l'achat du terrain.

Alors que depuis des années, en collaboration avec les différents architectes des Bâtiments de France Qui se sont succédés en Corrèze, les habitants de la Xaintrie **font des efforts financiers pour restaurer le patrimoine bâti** avec des matériaux tels que la pierre de taille, le bois, la lauze, l'ardoise, Alors qu' en tant que propriétaires, nous ne sommes même pas décisionnaires de la largeur de nos fenêtres, de la couleur de nos volets, Alors que **les communes ont investi de l'argent** pour enfouir les lignes électriques, comme dans le magnifique village de Saint-Mathurin-Léobazel, Comment les habitants pourraient-ils accepter de voir **leurs efforts réduits à néant** parce quelques investisseurs venus d'ailleurs ont décidé de récupérer des subventions pour installer des éoliennes dans une contrée jusque-là préservée, qui attire le tourisme parce **qu'elle a su rester authentique ?**

Ces éoliennes seront à la fois **visibles de la vallée de la Cère, de la Dordogne et de la Maronne**, par leur hauteur démesurée. Hauteur augmentée par rapport au projet initial parce que la mesure du vent semble trop faible. Certaines, suivant les perspectives, sembleront même prolonger le clocher de l'église de saint-Mathurin !

Si les propriétaires qui seront rémunérés pour le prêt de leur terrain, devaient partager le bénéfice, entre **tous ceux qui en subiront les nuisances et la dévalorisation de leur patrimoine**, seraient-ils autant enthousiasmés par le projet ? C'est égoïste et irrespectueux de la propriété d'autrui.

Des solutions bien plus productives, discrètes et écologiques seraient possibles, mais est-ce nécessaire **dans un département qui produit déjà suffisamment d'électricité grâce à ses nombreux barrages**. Il vaudrait mieux subventionner des équipements qui rendraient chaque habitat autonome en énergie.

La Xaintrie n'a rien à gagner à ce projet et la Corrèze va y perdre ce qu'elle appelle **son plateau préservé**, cité comme l'un des atouts majeurs du département dans les guides touristique avec la richesse de sa faune , de sa flore, la zone humide du Deyroux avec des espèces rares comme la Drosera au pied des géantes d'acier !, ses ruisseaux et rivières à truites.

Etre contre ce projet n'est pas être rétrograde, c'est simplement **être respectueux de la valeur de la propriété de chacun**, d'un cadre de vie, et vouloir accueillir chez nous des touristes pour partager la beauté de notre région et non des investisseurs qui n'ont que le souci de leur porte-monnaie **sans réserver aucune compensation aux autochtones qu'ils vont priver de leur quiétude**.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, mes respectueuses salutations.

Marie-Hélène NOUAILLE LES CHABANNES 19400 HAUTEFAGE .

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 11:12
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Julien Villa-Massone

Adresse de messagerie:

julienvm@gmail.com

Sujet:

PARC EOLIEN DU DEYROUX

Message:

*Je soutiens ce projet car je suis généralement favorable à l'éolien, et je passe souvent mes vacances en Corrèze car j'ai des amis d'école qui y habitent. Je trouve qu'il est important de développer les énergies propres aujourd'hui car le changement climatique est déjà engagé.
Cordialement*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] pour les éoliennes et en sortir avec le nucléaire

De : sophie boisseau du rocher <boisseaudurocher@gmail.com>

Date : 05/02/2019 11:14

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je soutiens le projet éolien de Deyroux qui constitue une opportunité rare en Corrèze de concrétiser le développement de cette énergie nouvelle. J'aime le principe que le mouvement de ces éoliennes soit commandé par la nature et non pas par l'homme; j'aime surtout l'idée qu'il n'introduit pas de saleté supplémentaire, ni de déchet pour nos enfants. Produire de l'électricité sans combustible et donc sans déchet est un progrès auquel nous devons tous contribuer. Et en plus, cela offre une ressource économique durable aux agriculteurs et aux communes de cette micro-région qui n'est pas la plus riche de France.

Je suis donc favorable à ce projet.

Sophie Boisseau du Rocher

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 11:15

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Delphine C

Adresse de messagerie:

crosnier.delphine@gmail.com

Sujet:

Parc Eolien du Deyroux

Message:

Bonjour,

Depuis toute petite je rends régulièrement visite à mes grands-parents à Beaulieu sur Dordogne. D'après les photomontages et le fait que la région soit assez vallonnée, les éoliennes ne se verront pas tant que ça. C'était là ma seule inquiétude sur ce projet. Je trouve très positif de voir que la France commence enfin à diversifier ses sources d'énergie et à remettre les enjeux de développement entre les mains des territoires. Le 100% nucléaire et les mines d'uranium monstrueuses dans les pays en développement, ça suffit ! Je signale également que des amis de la famille ont reçu un tract contre le projet avec des arguments complètement illisibles et incohérents. Quel rapport entre les GAFAs et des éoliennes en Corrèze ?

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Ferme d'éolienne du Deyroux enquête publique - avis favorable

De : Jojo jojo <jojo.x.y.75@gmail.com>

Date : 05/02/2019 11:15

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous envoie cet email concernant le projet de ferme éolienne Deyroux.

Je suis Jean Jamel Dehbaoui, habitant à Paris 15e mais ma belle famille est en Corrèze où on passe la moitié de nos vacances (pres de Mercoeur)..

Je voulais juste exprimer mon soutien pour ce projet et pour tout projet renouvelable dans la région (voire dans le monde entier!). Cela m'attriste de voir la planète souffrir à cause de nos choix inconscients de moyens de transport et de production de l'électricité polluants (que ce soit en termes de CO2 ou de déchets nucléaires qu'on laisse la responsabilité de leur traitement à nos enfants qui n'ont rien demandé).

Ce projet semble aller dans le bon sens; on peut ne pas aimer voir les éoliennes (voire même adorer voir des centrales au Pétrole/gaz/nucléaires et leurs émanations près de chez soit.... ce qui sera étonnant je trouve) mais aujourd'hui la planète tire la sonnette d'alarme! Si on bloque ce genre de petit pas pour la planète alors on n'ira pas très loin!

Je suis favorable à ce projet... même si proche de chez nous!

JJ

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux

De : Sarah Sajous <Sarah.Sajous@hotmail.com>

Date : 05/02/2019 11:16

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite réagir à cette enquête pour le parc éolien du Deyroux. Il s'agit d'un projet intéressant. Il est question d'une région dans laquelle je pars souvent en vacances, ainsi je la connais bien. De plus, l'écologie est une question importante à laquelle on doit s'intéresser de plus en plus. Les énergies renouvelables me semblent être de bons moyens pour améliorer la santé de notre planète.

Cordialement,
Sarah SAJOUS

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 11:22
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Gérard Roussey

Adresse de messagerie:

gerard.roussey@yahoo.fr

Sujet:

Projet éolien du Deyroux

Message:

Mesdames, Messieurs,

Je passe depuis de nombreuses années mes vacances dans la région, où nous avons une maison familiale plus au nord vers la vallée de Dordogne.

Ce n'est pas sans une certaine surprise, que j'ai appris l'existence d'un projet éolien dans la région, pensant qu'elle n'était pas propice à cette énergie.

Il semblerait que je me sois trompé. C'est en tout cas un moyen de production d'énergie à l'impact environnemental acceptable et maîtrisable. La région possèdera maintenant son propre parc éolien, en plus de ces barrages hydrauliques et ses panneaux solaires. Reste à adopter ces éoliennes dans notre paysage, pour ce qu'elles sont, un moyen de production d'énergie "pacifique". Nous viendrons les voir en famille lors de ballade le long du GR.

Cordialement

Gérard Roussey

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux

De : Pierre-Louis Chopin <pierrelouischopin@gmail.com>

Date : 05/02/2019 11:29

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui afin de contribuer à l'enquête publique concernant le projet de parc éolien du Deyroux sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercoeur. Je me sens particulièrement concerné par ce projet car la Corrèze est un département dans lequel j'ai pu passer mes vacances à plusieurs reprises. J'y ai apprécié la nature flamboyante et la qualité des paysages, mais j'ai été surpris par l'absence d'éoliennes, pourtant symbole du respect pour l'environnement par le choix de produire une l'électricité de façon locale et sans rejets ni déchets, contrairement aux énergies fossiles et au nucléaire. L'installation du parc éolien du Deyroux, avec des éoliennes de dernière génération, constituerait ainsi pour moi une nouvelle raison d'emmener mes enfants en Corrèze. J'espère pouvoir leur faire visiter un parc éolien moderne en leur expliquant l'espoir qui repose sur ce type d'installations. Je souhaite que ce projet puisse voir le jour, pour les nouvelles générations, pour l'environnement et pour l'espoir que ce type d'installation représente.

Bien cordialement,
Pierre-Louis Chopin

Sujet : [INTERNET] Projet du deyroux

De : Vincent Monfreux <vincent.monfreux@gmail.com>

Date : 05/02/2019 11:31

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Mr Monfreux Vincent, je viens porter à votre attention mon avis favorable au projet du Deyroux. Jeune agriculteur sur la commune de Cams à Saint Mathurin est concerné par l'implantation d'une éolienne sur mon exploitation. Je suis favorable à son implantation pour son côté énergie verte et transition énergétique. Par conséquent une manne financière sera apportée aux bailleurs et aux communes concernées, par rapport au contexte actuel sur nos exportations ce n'est non négligeable et encore un plus au niveau communal qui permettra d'améliorer le quotidien de chaque résident. En espérant la réalisation de ce projet Vincent Monfreux

[INTERNET] Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles!

Sujet : [INTERNET] Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles!

De : Alison Houston <alisonhouston07@aol.com>

Date : 05/02/2019 11:35

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles!

Good morning

Please take this email as my objection to the wind turbines being built at Riouzal & Mercouer, La Bitarelle. I have a house near Sexcles and I have been told they would be visible in Sexcles village. They will ruin the views of the beautiful countryside around the area and will be very noisy. Surely the barrages around the area provide us with enough electricity for this area.

Kind regards

Alison Houston

[INTERNET] Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles!

Sujet : [INTERNET] Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles!

De : Craig <carados46@gmail.com>

Date : 05/02/2019 11:42

Pour : Wind Turbines <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles!

Good morning

Please take this email as my objection to the wind turbines being built at Riouzal & Mercouer, La Bitarelle. I have a house near Sexcles and I have been told they would be visible in Sexcles village. They will ruin the views of the beautiful countryside around the area and will be very noisy. Surely the barrages around the area provide us with enough electricity for this area.

Kind regards

C Crighton

C Crighton

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 11:46

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

FARGES LAURENT

Adresse de messagerie:

gaec.farges@orange.fr

Sujet:

création du parc éolien du Deyroux

Message:

Le parc éolien du Deyroux n'induit aucune pollution atmosphérique, ni déchets lors de son exploitation. Les éoliennes permettent la réduction des énergies fossiles qui sont très polluantes. De plus, leur exploitation aura des retombées financières non négligeables sur nos petites communes.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 12:01
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Thomas

Adresse de messagerie:

eruluvatar@hotmail.fr

Sujet:

Approbation Parc Eolien du Deyroux - Corrèze 1

Message:

Monsieur le Préfet,

Par la présente je vous remercie de considérer mon approbation au projet de parc éolien du Deyroux.

Ayant étudié à Brive-la-Gaillarde je connais très bien la région où j'y ai rencontré mon épouse. Jeunes trentenaires avec un premier enfant, nous habitons maintenant en région parisienne et nous revenons régulièrement dans la région où nous souhaiterions acheter une maison d'ici quelques années pour y vivre (entre Brive et Montauban). Nous sommes favorables à l'implantation de la ferme éolienne. L'implantation de celle-ci est un pas en avant vers une évolution des mentalités et des modes de vie. La nouvelle génération, notre génération, se veut être une génération qui montre l'exemple et teste. Alors oui il existe de nombreux arguments que les personnes non favorables mettent régulièrement en avant, mais nous pensons que le plus important est aujourd'hui de considérer ce que pense la génération qui vivra dans ce nouvel environnement. Nous souhaitons que notre génération mette en place et développe de nouvelles solutions qui permettent de se détourner des énergies nucléaires et carbonées.

Nous espérons que vous prendrez en considération notre avis et que ce projet conduit depuis plusieurs années trouvera une issue favorable.

*Cordialement,
Thomas Audaire*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] enquête publique parc éolien du Deyroux

De : <couloumy.pierre@orange.fr>

Date : 05/02/2019 12:05

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le préfet

Je viens par le présent courriel, vous faire part de mon opposition au projet d'éoliennes industrielles, sur ce site remarquable de Xaintrie.

Connaissant particulièrement bien, toutes les communes, pour avoir travaillé avec bon nombre d'agriculteurs pendant trente années,

je considère cette initiative comme inadaptée. Ce serait, véritablement faire offense à l'histoire de ce patrimoine remarquable

et de son paysage majestueux, aux confins de la Corrèze et du Cantal, que de mettre ses verrues scandaleuses et inappropriées.

Je me sens concerné car, j'ai beaucoup d'amis élus et éleveurs dans ce beau secteur. J'ai une profonde admiration pour ces hommes

et ce territoire ; auxquels je ne manque pas de rendre visite chaque fois que j'en ai l'occasion.

En espérant que cette doléance, permettra à ce projet d'être rejeté une fois pour toutes

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet en mes respectueuses et sincères salutations

Couloumy Pierre, Maire honoraire de St Jal.

Provenance : Courrier pour Windows 10



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 12:58

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Clémence

Adresse de messagerie:

clemouniche@hotmail.fr

Sujet:

Je suis pour le projet

Message:

Ce projet d'éoliennes permettra d'alimenter chaque année plus de 20 000 foyers en électricité, ce qui n'est pas négligeable. Il est nécessaire de diminuer la dépendance de la France face au nucléaire et aux autres énergies qui polluent notre sol et notre air. D'aucuns diront que l'éolien n'est pas parfait mais elle est l'énergie la plus propre et la moins impactante sur la faune et la flore que nous ayons à notre disposition. Le nucléaire et le charbon impactent en effet la faune et la flore indirectement bien plus qu'on ne le croit. La production annuelle du parc du Deyroux permettra d'éviter plus de 200kg de déchet nucléaire, ce qui n'est pas négligeable ! La Corrèze est une région magnifique et elle n'en sera que plus belle avec de beaux moulins à vent en son sein, ce projet est une belle occasion de faire participer la région à la transition énergétique plus que nécessaire. De plus, les éoliennes représenteront un nouvel attrait touristique .

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 14:37
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Ahmed Adam

Adresse de messagerie:

a.adam@gmail.com

Sujet:

Avis favorable projet de parc éolien du Deyroux

Message:

Bonjour,

Ayant des amis près de la zone chez qui je passe des vacances (et qui sont favorables au projet), je voulais juste exprimer aussi mon soutien de l'engagement de la région dans la transition écologique; qui forcément passe par la construction de parc d'énergie renouvelable. On n'est pas obligé d'adorer les éoliennes (même si l'impact visuel reste acceptable d'après les photomontage, et les différentes études d'impact faite et respectent les limites réglementaire a priori), comme on n'est pas obligé d'adorer les centrale nucléaire ou au pétrole/gaz. Aujourd'hui cela nous est imposé par nos besoin en élasticité!! chaque électron que nous utilisant pour nos appareils a à un moment donné été produit quelque part; on est conscient! ce quelque part peut parfois être près de chez nous et il faut l'accepter! Encore plus si c'est une électron propre! ... on ne peut pas importer l'électricité sans en produire localement! surtout si on veut se débarrasser de s centra les nucléaires et à charbon dans le moyen terme!

En résumé je suis naturellement favorable à ce projet.

Merci.

A. Adam

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux
De : LESCURE PIERRE-JEAN <pierrejlescure@gmail.com>
Date : 05/02/2019 15:09
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Eolfi s'étant à nouveau invitée dans l'enquête publique par le biais de ses employés, je vous adresse, par souci d'information, la liste mise à jour de ces contributeurs d'un type particulier puisque ils ont émis un avis favorable au projet sans avoir eu l'honnêteté de faire état de leur appartenance à la société qui le porte et plus largement au lobby de l'éolien industriel :

Quentin FUSTEC, Assistant chef de projets photovoltaïques - Eolfi
Emmanuel CHANFREAU, Directeur Technique, Responsable de
Département Technique Éolien Flottant - Eolfi
Lara TRAN, Chargée d'Affaires Photovoltaïques - Eolfi
Christophe CHABERT, Directeur développement Grand Ouest - Eolfi
Aude AMMEUX, Responsable communication - Eolfi
Benoît PAILLARD, Eolfi
Youssef EL HAYANI-TAÏB, Chef de projets éoliens - Eolfi
Guillaume LAVABRE, Responsable contrôle - Eolfi
Thierry DAUGERON, Chef de projet offshore flottant - Eolfi

Thomas HERBINET, Responsable Régional projets éoliens - Wpd France
Nicolas BECHET, Chargé d'affaires chez Volkswind GmbH
Benjamin GRANGE, Chef de Projets chez Volkswind France SAS
Alexis JUGE, Chargé d'affaires développement éolien chez Volkswind
France

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre-Jean LESCURE

— Pièces jointes : —

Liste participants enquête employés Eolfi-Eolien.pdf

151 Ko

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 15:16
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Florent Guérin

Adresse de messagerie:

kurt2788@hotmail.com

Sujet:

Soutien au parc éolien du Deyroux

Message:

En vacances en camping dans la région d'Argentat et alentours depuis de nombreuses années, je suis très attaché à la région et à ces paysages. Néanmoins, je ne vois pas de motif raisonnable de m'opposer à ce projet. L'énergie éolienne est propre et illimitée, elle ne génère pas de déchets, et les parcs éoliens peuvent être démantelés après exploitation pour restituer une terre agricole dans son état initial. La variabilité du vent est le seul défaut de cette source d'énergie, mais associée à d'autres sources propres telle que le solaire ou l'hydraulique, c'est un allié indispensable à la transition énergétique.

En bref, même en camping nous avons besoin d'électricité, et je serai ravi que l'énergie provienne d'éoliennes locales !

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 16:06
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Quentin Pelletier

Adresse de messagerie:

quentin.pelletier7@gmail.com

Sujet:

Avis personnel sur le projet de Camps

Message:

Bonjour,

Je souhaite soutenir ce beau projet de 10 éoliennes développé dans notre beau département qui, malheureusement, ne participe pas assez à la transition écologique.

Les énergies renouvelables représentent la conservation de notre environnement, la survie de notre planète et il est capital que chacun à son niveau fasse l'effort d'accepter le changement. Mais couper l'eau du robinet lorsqu'on se brosse les dents ne suffira pas, cela passe donc par des réels investissements et des modifications de nos habitudes que sont ces éoliennes dans nos paysages.

Ce parc éolien à lui seul produira, si l'on se réfère aux chiffres présentés sur le site du projet (28400 foyers), quasiment l'énergie suffisante à alimenter l'ensemble de la population des trente communes de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne (12000 habitants environ) !!

J'espère de tout cœur que la Corrèze, comme nos voisins de la Haute-Vienne ou de la région d'Auvergne, se décidera à participer à ce qui est devenu le plus grand défi du XXIème siècle !

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Parc éolien industriel du Deyroux

De : Mady FEOLA <mady.feola@orange.fr>

Date : 05/02/2019 16:08

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je suis **opposée au projet** de parc éolien industriel du Deyroux (Mercoeur - Camps - Sexcles).

Je tiens un café à St-Chamant depuis près de 40 ans. À ce titre, j'ai une connaissance empirique du flux touristique dans notre partie de la Corrèze (Xaintrie Val'Dordogne) et je peux assurer que les touristes témoignent d'une recherche de "nature sauvage".

Sans dire que mon activité est assujettie à la fréquentation touristique, il est indéniable que mon commerce survit en grande partie en raison de cet afflux de population.

L'implantation d'un parc industriel entre en totale contradiction avec les attentes d'un tourisme vert et entraînerait par conséquent une fermeture des commerces qui contribuent tout au long de l'année au dynamisme de la région et à l'économie locale.

Je vous prie donc, M. le Président de l'enquête publique, d'émettre **un avis défavorable**.

Fait à St-Chamant,

le 5 février 2019,

Mady Féola

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 16:18
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jean-Marie ORGOGOZO

Adresse de messagerie:

jmorgogozo@orange.fr

Sujet:

Enquête publique

Message:

Je suis pour le parc éolien

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Parc industriel éolien du Deyroux

De : Violette Bondu-Maugein <violette.bondu.maugein@gmail.com>

Date : 05/02/2019 16:32

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

J'ai déjà écrit sur un des registres mis à disposition à la mairie de Sexcles pour témoigner de **mon opposition au projet** du parc industriel du Deyroux. Sans reprendre ici mes arguments, je rappelle simplement que je m'y oppose par respect pour nos paysages, par respect pour notre biodiversité et par respect pour les habitants de la Xaintrie.

Depuis, j'ai eu le temps de lire tout le dossier et de relever un véritable mépris pour la population.

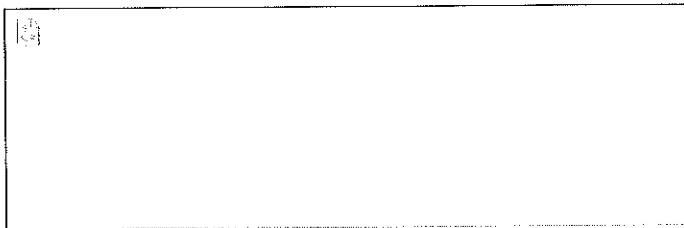
Force est de constater que ce mépris n'a pas de limite, puisque des personnels d'Eolfi et d'autres entreprises de promotion de l'éolien industriel font part de leurs "avis favorables" (plus de 10 avis) sans même indiquer leur appartenance à ces groupes ! C'est tout simplement insultant pour la population.

Je vous demande donc à nouveau, M. le Présidente de l'enquête publique, d'émettre **un avis défavorable**.

Fait à St-Chamant (résidence principale),
Mardi 5 février 2019

--

Violette Bondu-Maugein



Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 17:01
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Marjane AHMADI

Adresse de messagerie:

marj_chris@hotmail.com

Sujet:

Favorable au parc éolien du Deyroux

Message:

Bonjour,

J'ai pris connaissance de l'enquête publique pour le parc éolien du Deyroux.

Je souhaite exprimer mon soutien à ce projet qui constituera le premier parc significatif en Corrèze et contribuera ainsi à la transition énergétique.

Je note aussi au passage que le projet a été optimisé en utilisant des éoliennes plus puissantes, ce qui permet de passer de 17 à 10 unités et d'en réduire l'impact en conséquence.

Cordialement,

Marjane Ahmadi

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique "Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1"

De : "Ph.Rabagnac" <rabagnac@free.fr>

Date : 05/02/2019 17:20

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

J'ai déjà participé à l'enquête publique sur le site <http://www.correze.gouv.fr>.

Mais, comme mon message ne comportait pas mon adresse complète (juste ma commune), je crains qu'il n'ait pas été validé.

Si c'est le cas, veuillez considérer que le document pdf joint annule et remplace ma participation en ligne.

Si ma participation a été validée, veuillez ne pas tenir compte de ce message.

Cordialement,

Philippe Rabagnac

— Pièces jointes : —

EP_Ph_Rabagnac.pdf

30 octets

Philippe Rabagnac
Lieu-dit Les Dames
19400 Monceaux-sur-Dordogne

Objet: Enquête publique "Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1"

Bonjour,

• Je suis totalement opposé à ce projet industriel •

D'autres l'ayant déjà fait de manière très sérieuse, même si je les approuve, je ne développerai pas ici les arguments techniques, économiques, médicaux, sociologiques, esthétiques, environnementaux qui montrent que l'éolien industriel terrestre tel qu'il existe aujourd'hui n'est pas une solution d'avenir.

Je vais plutôt présenter les raisons personnelles qui me poussent à m'opposer fermement à ce projet.

•••

En 2011, après avoir cherché pendant plusieurs années en France et à l'étranger (Canada, Écosse, Norvège...) un endroit pour fuir durablement la ville, j'ai choisi de venir m'installer en Corrèze.

Pourquoi la Corrèze ?

En prospectant cette région, que je ne connaissais pas, j'ai trouvé les habitants agréables et accueillants, une nature très préservée avec de grandes forêts mélangées, de belles rivières, de nombreux endroits encore très sauvages, une forte biodiversité, un élevage à échelle humaine et, surtout, un département qui n'était pas défiguré par ces hideuses éoliennes industrielles qui m'avaient fait fuir d'autres endroits et qui (pour peu qu'elles arrivent à prouver un jour leur efficacité...) ont plus leur place dans des zones déjà industrielles que dans des régions hautement touristiques.

Bien sûr, rien n'est figé mais je me suis dit qu'avec les nombreux barrages installés sur la Dordogne, qui placent la Corrèze dans les premiers rangs des départements français producteurs d'énergie verte, on était protégés des promoteurs et qu'il faudrait être bien stupide, ou mal intentionné, ou avide d'argent et sans scrupule, pour accepter de planter des aérogénérateurs de 80 m de haut dans une aussi belle région.

Depuis, j'ai fait mon trou et propose maintenant, chaque été, à des amis et des touristes de venir chez moi en chambres d'hôtes pour décompresser de la ville, retrouver leur équilibre dans un environnement 100 % naturel et profiter de cette belle région qui offre, à la fois, une nature très présente, un magnifique patrimoine et de nombreux attraits sportifs.

Fort du succès rencontré, j'ai déposé en mairie un dossier de projet de construction de micro-gîtes en immersion totale dans la nature, dans le but de développer un tourisme convivial et pédagogique mais aussi de proposer un environnement sain à des professionnels qui avaient besoin de s'isoler pour travailler et à des personnes en reconstruction ou en cure temporaire de désintoxication urbaine (victimes de burn-out, électrosensibles, convalescents, entre autres).

Mon projet a reçu l'approbation unanime du conseil municipal.

Mais voilà, depuis quelques années, des commerçants et monteurs financiers, surfant sur un soudain engouement politique pour le vent, débarquent en Corrèze en catimini, contactent des élus et des propriétaires fonciers, séduisent par un discours pseudo-écologique et moderniste, appâtent par des promesses de rentrées financières mirobolantes, font signer des baux et une fois le travail souterrain termi-

né, informe (a minima) les populations locales de leurs projets d'industrialisation du monde rural.

Depuis longtemps, la cartographie des zones françaises propices à l'éolien définit, sans doute possible, le sud de la Corrèze comme une région sans vent ou en tout cas pas assez ventée.

Mais les industriels veulent être sûrs quand même et posent des mats de mesures dans les communes repérées (dont les résultats restent « confidentiels »), pour constater, qu'effectivement, le vent à 80 m de haut n'est pas suffisant...

Abandonnent-ils leurs projets alors que la population commence à se poser des questions sur le sérieux de l'affaire, la rentabilité et l'efficacité réelle de l'éolien actuel, les conséquences sur les relations de voisinage (déjà mises à mal par le travail souterrain tandis que la presse commence à parler de plus en plus de prises illégales d'intérêts), l'environnement, la protection de la faune, le foncier, le bâti, la santé, l'économie de la région, le tourisme ?

Non !

Il y a trop d'argent en jeu.

Et voilà les éoliennes de 80 m de haut, présentées à l'origine du projet, qui ressortent du chapeau avec 200 m en bout de pale (les plus hautes de France... pour le moment...).

Les élus favorables à l'époque, ceux dont les yeux s'ouvrent, crient à l'arnaque mais constatent avec amertume que les promoteurs s'étaient bien gardés de leur faire signer des documents dans lesquels figurait la hauteur des machines.

La résistance s'organise, certains décideurs font traîner les choses mais la machine est en route et nous voilà maintenant au stade de l'enquête publique.

Qu'advient-il du tourisme en général et de mes projets (parmi bien d'autres) en particulier, si ce projet voit le jour ? Les néoruraux, pour la plupart jeunes et motivés, qui affluent en Corrèze depuis quelques années, resteront-ils vivre à l'ombre des mats ? De nouveaux touristes viendront-ils en vacances pour (comme le disent encore certains) visiter nos champs d'éoliennes et se pâmer devant la beauté de ces machines écologiques qui donneront une image résolument positive et moderne à la région ?

Par euphémisme : j'en doute fort !

Et puis, quand un premier parc sera installé, il balayera l'argument du tourisme et, « foutue pour foutue », la Corrèze verra tous les autres projets abandonnés ressurgir et de nouveaux promoteurs pointer leurs nez.

Une immense zone industrielle exploitée par des sociétés étrangères et désertée par les habitants qui en auront eu les moyens, est-ce vraiment ce que nous souhaitons pour notre si beau département ?

En tout cas, pour moi, c'est **NON** !

Philippe Rabagnac

-

Maîtrise en sciences de la Terre
Illustration et conception graphique
Design bois
Ancien guide polaire

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 17:24
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

BROUSSE antoine

Adresse de messagerie:

brousseantoine15@gmail.com

Sujet:

Enquête publique sur le projet de parc éolien du deyrroux

Message:

Je suis évidemment pour ce projet..

Porteur d'un attrait touristique supplémentaire dans la region, il créera également des emplois à long terme et fera vivre les commerce alentours durant la phase de chantier. Les éoliennes s'insèrent parfaitement dans le paysage, et sont de plus, une des réponses au nucléaire.

Elles apporteront, par des retombées fiscales, de l'argent aux propriétaires, aux communes concernées et bien plus donc c'est une évidence : je dis oui à ce projet.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc Eolien du Deyroux

De : Raphaël Lescure <raphaellescure@gmail.com>

Date : 05/02/2019 17:45

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

En tant que jeune architecte ayant des origines corrèziennes et une maison de famille à Sexcles où je viens régulièrement, j'ai depuis mon enfance la chance de découvrir la richesse inépuisable des paysages de Xaintrie. Cet attachement local m'a conduit à mener une réflexion sur la revitalisation du centre-ville d'Argentat-sur-Dordogne dans le cadre de mon Projet de Fin d'Études en 2015. Au cours des échanges avec les acteurs locaux, j'ai pu constater de l'implication des municipalités dans la politique de valorisation du caractère naturel remarquable de la région, notamment dans la continuité du classement du Bassin de la Dordogne en tant que Réserve de Biosphère par l'UNESCO en juillet 2012.

Le classement de l'UNESCO reconnaît le Bassin de la Dordogne comme « un territoire exemplaire et d'intérêt majeur à l'échelle mondiale » qui suggère « une certaine harmonie entre la nature et les hommes qui l'ont exploitée, habitée, façonnée, rêvée sans l'abîmer irrémédiablement » [Notre Biosphère, Biosphère Bassin Dordogne, <https://biosphere-bassin-dordogne.fr/notre-biosphere/>]. L'UNESCO définit ainsi le Bassin de la Dordogne comme un hydrosystème de 24 000 km² abritant une grande biodiversité et dont les activités humaines principales sont « l'agriculture, la sylviculture et un tourisme basé sur le patrimoine naturel et culturel ». L'organisation rappelle, par ailleurs, que le territoire concerné est l'« une des trois principales zones fournisseuses d'énergie électrique de France ». [Bassin de la Dordogne (France), UNESCO, <http://www.unesco.org/new/fr/media-services/multimedia/photos/mab-2012/france-dordogne/>]

La Xaintrie offre ainsi des paysages variés à caractère rural et naturel pittoresque (qui charme et frappe par sa beauté, digne d'être peint) et constitués de formes d'échelle moyenne : reliefs doux parsemés d'arbres, colline, vallons, vallées, croupes boisés, etc. Ces milieux naturels constituent les habitats privilégiés d'une biodiversité sensible, comme en témoignent les nombreuses mesures de protections des espaces naturels (site inscrit de la vallée de la Dordogne, ZNIEFF, Natura 2000)

Le bâti traditionnel s'inscrit harmonieusement dans le paysage et témoigne de la vocation rurale du territoire : implantation des constructions dans la topographie, échelle humaine des édifices et des bourgs, matières premières locales (pierre, lauzes, ardoises, bois), cohérence chromatique par rapport à l'environnement, etc. [Atlas des paysages en Limousin, DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2016]. Plusieurs édifices remarquables du secteur sont ainsi protégés au titre des Monuments historiques (Eglise Saint-Mathurin, Eglise Saint-Géraud notamment), tandis que d'autres mériteraient de l'être (Eglise fortifiée de Sexcles par exemple). Le clocher de l'église se détachant de la silhouette des bourgs anciens constitue un point de repère traditionnel dans les paysages de la région.

De par leur caractère vallonné et arboré, les paysages de Xaintrie se découvrent progressivement, démultipliant les perspectives et brouillant les repères et la perception des distances selon le point de vue. Ils présentent ainsi une dimension mystérieuse qui leur confère un charme particulier propice à la promenade comme en atteste la présence de nombreux chemins de randonnée (dont le GR480 Pays de la Xaintrie).

Au regard des enjeux du patrimoine naturel, paysager et architectural du territoire concerné, des objectifs fixés dans le cadre de la Réserve de Biosphère UNESCO, des initiatives locales engagées en faveur de la valorisation de l'atout « nature » du cadre de vie, le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes industrielles culminant à 200 mètres de haut semble fondamentalement problématique dans la mesure où il implique de lourds travaux d'infrastructures impactant durablement, voire irrémédiablement un site sensible (défrichement de près de 2 ha² de forêt accueillant des oiseaux migrateurs, renforcement et création de 12 425 m² de chemins d'accès, création d'environ 20 000 m² de plate-formes à proximité immédiate de l'espace protégé de la "tourbière et zone humide du ruisseau de Rioubazet" [Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine, http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/p_2018_6010_eolien_deyroux_a_fs_mls_signe.pdf]). Il remet ainsi en cause l'inscription harmonieuse de l'activité humaine dans le territoire en perturbant l'équilibre de la biodiversité au sein d'espaces naturels protégés (avifaune et chauve-souris notamment) et introduit une rupture d'échelle majeure tendant à banaliser le paysage environnant proche et lointain (covisibilité notable avec les églises de Saint-Mathurin et Saint-Géraud, protégées au titre des Monuments historiques).

Sujet : [INTERNET] enquete publique - parc eolien du Deyroux - correze 1
De : agirpourleplateaudesetangs <agirpourleplateaudesetangs@orange.fr>
Date : 05/02/2019 17:48
Pour : pref-environnement <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Veillez trouver en pièce jointe nos observations dans le cadre de l'enquête publique du parc éolien du Deyroux en Xaintrie .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Messieurs les Commissaires enquêteurs, l'expression de notre respectueuse considération.



Agir pour le Plateau des Étangs
Coudert - 19320 Clergoux

L'Association Agir pour le Plateau des étangs

Le Coudert

19320 Clergoux

Tel : 06 84 62 72 51

<https://www.eolien-en-correze.fr/>

agirpourleplateaudesetangs@orange.fr

La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=0dVJzA-vv1M

— Pièces jointes : —

contribution deyroux cdo.docx

30 octets



Agir pour le Plateau des Étangs
Coudert – 19320 Clergoux

Association loi de 1901 d'intérêt général - agirpourleplateauesetangs@orange.fr - 06 84 62 72 51

La Présidente

Clergoux, le 04 février 2019

A Monsieur le Préfet,
A Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Objet : enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Agir pour le Plateau des Etangs est une association apolitique, engagée pour la défense du territoire de vie des Corrégiens, attachée au facteur humain et partisane d'un progrès maîtrisé. À ce titre, elle se donne pour objectif d'informer le public des projets éoliens industriels non pertinents et générateurs de nuisances tant pour les riverains que pour l'environnement. L'association compte actuellement près de 250 membres. Nos adhérents sont pour la plupart habitants ou propriétaires dans des communes concernées par des projets de parcs éoliens industriels ou ont des attaches fortes avec la Corrèze.

Notre association est opposée au projet éolien porté par EOLFI dans les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercœur.

Projet qui sert très clairement des intérêts privés au détriment de l'intérêt général de notre territoire tant au niveau de ses habitants et de ses visiteurs que de son exceptionnel environnement naturel et de sa richesse patrimoniale.

Préambule

Conscients que dans le cadre de l'enquête publique en cours, seuls les arguments liés à l'environnement sont recevables, nous ne survolerons que très rapidement les aspects énergétiques, économiques, la non rentabilité de ce projet. Quant à la fiscalité, nous faisons le choix de ne pas en parler, car les lois la régissant évoluent très rapidement. Personne y compris le promoteur ne peut préjuger de ce qu'elle sera demain.

Nous nous limiterions à :

- rappeler le contexte régional (SRCAE : schéma régional éolien limousin),

- évoquer l'aspect économique (immobilier, tourisme).
- insister sur la dimension environnementale : le facteur humain, la santé, les paysages, le vent, la faune, la flore, l'eau.

Contexte régional

Le Schéma régional du Climat, de l'air et de l'Energie (SRCAE) a été approuvé (en l'absence d'évaluation environnementale) par arrêté du Préfet de région en date du 23/04/2013. Le SRCAE comprend un volet consacré à l'éolien : le schéma régional éolien (SRE) du Limousin.

- SRE de 2006 : 15% du territoire était favorable à l'éolien dès lors que la vitesse moyenne de vent dépassait 5,5 m/s à 80m de hauteur.

- SRE de 2013 : 80% de la surface de la région est favorable à l'éolien sur la base d'une vitesse moyenne de vent 4,3 m/s à 80m de hauteur.

En abaissant les critères de vitesse de vent pour définir les zones de développement éolien du Limousin (ZDE), l'administration a provoqué une multiplication des projets éoliens soutenus par différents promoteurs.

Quatre associations, la Fédération environnement Durable (FED), et des personnes physiques ont demandé au Tribunal Administratif (TA) de Limoges l'annulation de l'arrêté du Préfet de région en date du 23/04/2013, en tant qu'il porte approbation du SRE du Limousin. Le Tribunal a accédé cette demande le 17/12/2015.

Le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a formé un recours de la décision du TA de Limoges.

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté le recours du Ministre et a annulé l'arrêté du Préfet de région du 23/04/2013 dans son ensemble : SRCAE dont SRE, en audience du 15/12/2016 (Décision lue en audience publique le 12 janvier 2017).

Bien que le SRE du Limousin soit annulé définitivement (ainsi que le SRCAE dont le SRE constitue une annexe), le promoteur s'y réfère très largement tout au long de sa demande d'autorisation d'exploiter pour étayer son propos, ce qui brouille la lecture du dossier par un lecteur non averti.

Contexte départemental

Le département de la Corrèze a été sélectionné par le gouvernement pour expérimenter le contrat de transition écologique. L'éolien ne fait pas partie des axes retenus dans le développement des énergies renouvelables.

Le guide d'information « L'Eolien en Corrèze » a été finalisé le 13 novembre 2018. Ce document d'information est le fruit d'une réflexion menée par un groupe de travail réunissant au niveau départemental des représentants des collectivités, des associations et des organismes professionnels concernés à la fois par l'avenir du territoire et l'environnement.

Au regard du développement des projets éoliens industriels, les participants ont relayé le besoin, exprimé à la fois par les maires, les conseillers municipaux, les associations et les citoyens, d'information et de prise de hauteur de vue pour mieux appréhender le sujet dans sa globalité.

Le 28 novembre 2018, réuni en séance plénière, le Conseil Départemental de la Corrèze a approuvé à l'unanimité ce guide d'information.

Aspect économique

Immobilier

Le projet, s'il se réalise, entraînera soit une dépréciation de la valeur immobilière des maisons d'habitation, évaluée de 20% à 30% voir plus dans tout le secteur concerné, soit la fuite pure et simple des acquéreurs potentiels. Dans une zone rurale comme la nôtre, où le facteur « calme et tranquillité » influence les transactions de maisons d'habitations, cette caractéristique essentielle se trouve particulièrement mise à mal sur l'ensemble des hameaux directement impactés par le projet éolien. Qui aurait envie d'acquérir un bien à 500 m ou 600 m de 10 aérogénérateurs géants et de tous ceux qui sont en projet autour ? Ces investisseurs potentiels iront tout simplement chercher ce que la Corrèze ne pourra plus leur offrir (calme nature, tranquillité, paysage préservé ...) ailleurs, dans des zones qui auront su préserver leurs atouts.

Tourisme

Le tourisme en Corrèze produit un chiffre d'affaires de **350 millions d'euros**. Le département se situe parmi les destinations de **tourisme vert les plus prisées en France**.

Les chiffres clés du tourisme en Corrèze :

- **3500 emplois directs ou induits**
- 7 865 000 nuitées touristiques, dont 1,1 million de nuitées étrangères
- 2 millions de nuitées dans les hébergements marchands (30 % de la capacité d'accueil)
- 37,9 millions d'euros de chiffre d'affaires dans les hébergements marchands
- 85 % de la clientèle est d'origine française

Les Sites les plus fréquentés, hors sites en accès libre sont :

- Centre aquarécitatif de l'Auzelou à Tulle : 85 297 visiteurs
- Terrasses du château, haras et jumenterie de Pompadour : 42 489 visiteurs
- Musée du Cloître et église Saint-Pierre à Tulle : 37 148 visiteurs
- Château de Sédières à Clergoux : 30 480 visiteurs
- Musée du président Jacques Chirac à Saran : 27 145 visiteurs
- Château de Val à Bort les Orgues/Lanobre : 26 426 visiteurs
- Les Cascades de Gimel : 24 481 visiteurs
- Vedettes panoramiques du lac de Val à Bort les Orgues : 22 158 visiteurs
- Centre aquarécitatif d'Argentat : 21 600 visiteurs
- Château de Turenne : 19 800 visiteurs
- **Tours de Merle à Saint-Geniez-ô-Merle : 19 356 visiteurs**

Le tourisme est un moteur essentiel pour l'intérêt général de notre Corrèze. La diversité des paysages et leur beauté (entre autres qualités) sont une richesse majeure recherchée par nos visiteurs.

En marge de cet aspect, nombreuses sont les personnes qui viennent (ou reviennent) s'installer pour leur retraite en Corrèze ou à la suite de leurs vacances passées dans le département.

Le Schéma Départemental de Développement Touristique 2015/2018 se fixait des objectifs cohérents, pragmatiques et priorités, en lien, notamment avec les orientations régionales, les politiques territoriales et européennes, afin d'optimiser l'action du département dans le secteur touristique. L'objectif central à atteindre au terme du schéma : viser une augmentation de 20% de la consommation touristique en Corrèze.

La multiplication des projets de grand éolien industriel est en total inadéquation avec ces objectifs touristiques qui eux sont positifs pour toute la Corrèze et pour l'intérêt général de tous les Corrèziens.

Dans l'intérêt de tous, et pour la défense de notre outil touristique, nous sommes opposés au projet éolien du Deyroux.

Dimension environnementale

Facteur humain

Au début de ce type de projet, le promoteur demande généralement un simple accord de principe aux élus de la commune où l'implantation est pressentie pour une étude de gisement éolien. Le porteur de projet se rend chez les propriétaires pour obtenir la signature d'une promesse de bail emphytéotique qui est très engageante pour eux et leurs héritiers. Tout se passe sans aucune concertation. Seuls les propriétaires et les élus sont informés. A ce stade, les riverains sont manifestement considérés comme une entité négligeable.

Depuis avril 2013, le projet du Deyroux s'est imposé sans véritable concertation avec la population.

Facteur environnemental : La santé

Dr FERRIEU Jean-François, médecin et adhérent à Agir pour le plateau des étangs a rédigé le paragraphe qui suit.

« Comme toute activité fortement lucrative (Subventions), l'éolien attire les investisseurs. Comme on l'a malheureusement vu dans le passé (Scandale de l'amiante, de certains médicaments ...) l'intérêt financier prime sur l'intérêt du citoyen, le profit passe devant le bien-être et la santé des habitants.

La cerise sur le gâteau du lobby éolien est bien sûr l'argument écologique et politique. Comment peut-on s'opposer à la transition énergétique, comment peut-on ne pas vouloir sauver la planète ?

Les problèmes de santé posés par les éoliennes sont pourtant prévisibles. Les normes de distance « de sécurité » de 500 m étaient calculées pour des éoliennes de 50 à 80 m de haut. Dans n'importe quel domaine d'activité, les normes sont fonction de la taille ou de l'importance plus ou moins grande d'une construction et de son environnement. Ce n'est pas le cas pour l'éolien ! Les normes sont les mêmes pour une tour de 50 m ou de 200 m de hauteur !

Une autre remarque est le mépris de la santé des habitants, en effet la simple découverte d'une espèce rare ou endémique, animale ou végétale peut annuler un permis de construire mais les implications nocives et délétères sur la santé de l'Homme sont ignorées ou minimisées.

Il existe 2 types de nuisances retrouvés pour ce type d'installation, toutes les deux étant liées au bruit.

- A- Le bruit permanent provenant de la mécanique, de l'air sur les pales et le mât, le bruit de fouettement sont intolérables à certaines époques de l'année ou en fonction de la direction du vent voire de la présence de brouillard.

Des études ont voulu démontrer que le bruit généré était plus gênant et mal supporté avec des personnes ayant une perception négative des éoliennes. Cette remarque n'a aucune valeur scientifique, on la retrouve dans toutes les pathologies.

Et en regardant de plus près ces études, on remarque que le temps d'exposition étudié est très court, et même extrêmement court, 10 mn par exemple !

Cela est évidemment non recevable : c'est le temps passé à subir cette agression qui fait tout le problème. Ce n'est pas 10 mn qu'il faut étudier, c'est 6 mois ou 1 an. Je donne un exemple éclairant avec un supplice chinois qui consiste à faire tomber une goutte d'eau toutes les 10 secondes sur la tête d'un prisonnier attaché. Au début l'effet est nul, 10mn seront très bien supportée, et même 1 heure mais plus le temps va passer plus l'attente de la prochaine goutte va devenir insupportable et au bout de quelques jours, le prisonnier devient fou. C'est cela les éoliennes pour le voisinage, ce n'est qu'au bout de quelques mois que cela devient insupportable. Rester 10 mn ou 1 heure au pied d'une éolienne ne vous donnera aucun mal de tête, mais avoir sa maison à proximité deviendra au fil du temps insupportable et les impacts sur la santé apparaîtront progressivement et inéluctablement.

Une autre affirmation étonnante que j'ai entendue dans ma commune de Corrèze est que des coups de fil avaient été passés à des médecins de communes où se trouvaient des éoliennes et ceux-ci n'avaient rien remarqué ! Avec cette brillante méthode, (très économique), aucun des scandales sanitaires récents n'auraient été découverts. Pour mettre en évidence un effet négatif sur la santé il faut faire une étude épidémiologique basée sur une méthodologie scientifique rigoureuse. Pour une épidémie foudroyante et visible on peut rapidement aboutir à des conclusions fiables mais dans le cadre d'une pollution insidieuse qui s'étale dans le temps (sur des années, ou des décennies) il faut une autre approche qui réclame malheureusement du temps. Ainsi l'impact de certains médicaments sur des morts prématurées n'a été vraiment prouvé qu'au bout de 20 ou 30 ans.

- B- Les infra-sons, c'est-à-dire du « bruit que l'on n'entend pas » pose un autre problème car les études de promotion de l'éolien n'en tiennent pas compte. La loi ne donnant aucune obligation. Le seul bruit étudié étant le « vrai bruit » celui que l'on perçoit avec ses oreilles.

Le problème ici c'est que si les infrasons sont en effet inaudibles, ils sont de fait très puissants et se propagent dans l'air plus vite et à de plus longues distances de leur source d'émission que les sons audibles. Ils se propagent plus librement que les sons audibles car ils perdent moins d'énergie. Aucun obstacle ne les arrête, ni les arbres, ni le vent, ni les murs des maisons, et l'insonorisation des fenêtres est inefficace contre les infrasons.

La Directive européenne sur le bruit 2002/49/CE signale comme facteur aggravant: **la composante « basse fréquence » du bruit est importante dans les zones calmes en rase campagne.**

N'est-ce pas là le cas de nos campagnes corréziennes ?

Le **rapport ANSES** (Mars 2017) (<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf>) contient un graphique très éclairant sur la propagation du son éolien, expliquant que dans un lieu parfaitement silencieux, protégé du vent ou de tout autre bruit par le relief, le bruit éolien est d'autant plus intrusif qu'il est riche en basses fréquences, et ce à l'intérieur d' habitations se trouvant à des distances considérables (4 km ou plus) et provoquer une gêne supérieure à celle d'habitations plus proches baignant dans un bruit ambiant plus important.

L'enquête sur la mesure coopérative et analyse des faibles fréquences et des infrasons au Parc éolien de Shirley (Wisconsin), (<https://www.wind-watch.org/documents/cooperative-measurement-survey-and-analysis-of-low-frequency-and-infrasound-at-the-shirley-wind-farm/>) montre que l'industrie du vent et ses partisans ne peuvent plus dire que les éoliennes ne produisent pas de niveaux significatifs de sons de basse fréquence, simplement parce que les niveaux de pression sonore ne dépassent pas les seuils de perception des sons audibles. Les effets les plus nocifs se ressentent à une fréquence très basse, d'environ 0,8 Hz et moins, avec des effets maximaux à environ 0,2 Hz, ce qui correspond aux émissions des plus grandes et plus récentes turbines éoliennes.

La conclusion de cette étude est sans appel : « Les quatre cabinets acoustiques considèrent qu'il y a suffisamment de preuves pour classer les basses fréquences et infrasons éoliens comme un problème grave. »

Le 14 octobre 2014, l'autorité sanitaire du Comté de Brown (County Board of Health), classait, à l'unanimité, les éoliennes en tant que

« Danger pour la santé humaine ».

(<http://bccrwe.com/index.php/8-news/16-duke-energy-s-shirley-wind-declared-human-health-hazard>)

Selon A Le Pichon, chercheur au CEA15, les infrasons émis par un parc éolien de 7 éoliennes de 100m de haut se propageraient jusqu'à 5 à 10 km.

Un rapport (Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme – Rapport de l'académie nationale de médecine - Mars 2006) demande une enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires éventuelles de ce bruit éolien sur les populations, qui seront corrélées avec la distance d'implantation de ces engins et les résultats des mesures. En attendant les résultats de ces études, soulignant qu'il est « théoriquement difficile de définir a priori une distance minimale des habitations, qui serait commune à tous les parcs d'éoliennes, car la propagation du son, c'est-à-dire l'étendue de cette zone de nuisance, dépend des éléments topographiques et environnementaux propres à chaque site », l'académie recommande, « par précaution », de suspendre dès maintenant « la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1.500 mètres des habitations ». Elle recommande également de modifier la loi du 2 juillet 2003 afin que les éoliennes dépassant une certaine puissance soient « considérées comme des installations industrielles, et que leur implantation soit désormais soumise à une réglementation spécifique tenant compte des nuisances sonores très particulières qu'elles induisent.

On peut noter dans ce rapport de 2006 que la question des infra sons est rejetée car encore mal étudiée ! Mais sur la simple nuisance sonore classique audible, les recommandations sont sans ambiguïtés.

Alors que déduire de tout ceci ?

En premier, la description d'une entité clinique et médicale : « le syndrome éolien » décrit par Nicole Lachat, (http://vendee.eoliennes.non.free.fr/telechargements/rapport_lachat.pdf)

Biologiste suisse et Docteur ès sciences, une des premières à alerter l'opinion sur les risques sanitaires liés aux émissions d'infrasons par les éoliennes industrielles. Elle s'est inspirée des travaux du Dr Piepont qui a regroupé les symptômes sous la terminologie de « syndrome éolien » dont les principaux symptômes sont :

- des troubles du sommeil (cauchemar, réveils, énurésie pour les enfants) qui disparaissent loin des éoliennes
- des maux de tête (Céphalées)
- des acouphènes (symptôme dominant)(= Bourdonnement d'oreilles)
- des problèmes de concentration et de mémoire
- une irritabilité
- une fatigue persistante
- des troubles de l'équilibre (sensation de pulsation, tremblements, vibrations internes,..)
- de la tachycardie

En second, la force de « persuasion » du lobbying éolien qui a réussi à faire disparaître les demandes d'augmenter les distances entre les constructions et les habitants, de faire sortir l'éolien des normes classiques de protection de l'individu contre les nuisances sonores entre autres, de passer sous silence (c'est un euphémisme) le problème majeur des infra sons, de se dispenser de déposer une demande de permis de construire en cas d'agrandissement de la taille de l'éolienne...

En conclusion, et comme dans beaucoup de secteurs, le profit et le cynisme des promoteurs prennent le pas sur l'intérêt et la protection des habitants de notre beau pays.

D'autant qu'inévitablement cela deviendra un problème et encore plus sûrement un futur scandale de santé publique avec toutes les conséquences judiciaires prévisibles.

La Corrèze est un département qui a fait depuis longtemps sa transition énergétique avec les barrages et que son énergie principale est la puissance de L'EAU.

L'écologie est par définition le respect de l'environnement, elle doit être éthique et responsable. Rien dans l'éolien actuel ne correspond à ces définitions.

Il existe des solutions (<http://www.turbiwatt.com>) avec une utilisation responsable du patrimoine et sa mise en valeur comme la mise en place de systèmes basés sur la récupération d'énergie à échelle humaine, mise en valeur des atouts du territoire corrézien, bref **agir avec intelligence et bon sens**.

Je rappelle que si les impacts sur la santé des populations sont une certitude, les conséquences sur la faune et la flore ont fait l'objet d'études poussées et les conclusions sont désastreuses.

Pour finir, des constructions industrielles dans de magnifiques paysages (https://www.youtube.com/watch?v=VpPL4lip_U4) feront fuir les riverains et les touristes

(Être de passage et dire : Oh ! c'est beau ! est une chose, rester sur place en est une autre).

Ainsi les atouts de la Corrèze, le silence, les paysages, la sérénité, le ciel noir devenu une rareté à cause de la pollution lumineuse disparaîtront et nous léguerons à nos enfants un pays dévasté et dépeuplé.

Un deuxième rapport de l'Académie nationale de médecine, adopté le 9 mai 2017, analyse un peu différemment l'impact sanitaire réel de l'éolien terrestre et apporte des recommandations

Ce rapport ne fixe plus de distance minimale entre éoliennes et habitations, mais il indique que si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « **état de complet bien-être physique, mental et social** » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

De plus, ce rapport recommande de ramener le seuil de déclenchement des mesures d'émergence à 30 dB A à l'extérieur des habitations et à 25 à l'intérieur, (tout en laissant les éoliennes sous le régime des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement),

Ce document est téléchargeable en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.academie-medecine.fr/articles-du-bulletin/publication/?idpublication=100718>

Facteur environnemental : Le vent

Les projets éoliens industriels se multiplient en Corrèze alors même que notre département est situé en zone 1 c'est à dire dans la zone la moins ventée de France.

L'intérêt économique des projets éoliens en Corrèze n'est donc paradoxalement pas lié au vent.

Dans ce contexte, nous aimerions acquérir tous les relevés techniques de l'étude du gisement éolien réalisée par le promoteur, afin de vérifier la validité des chiffres avancés.

Les paysages

Dans le département, plus de 25 projets éoliens industriels sont en cours actuellement qui représentent au moins 150* éoliennes géantes sur 40 communes (cf. publications de l'Association Agir pour le Plateau des Etangs et article du journal La Montagne du 3 décembre 2018). (*) Remarque : Dans ce décompte, le projet du Deyroux était retenu pour 10 éoliennes alors qu'en réalité c'est plutôt 30 éoliennes géantes que le promoteur ambitionne à l'horizon 2030 (cf. document 9.2 Etude d'impact p. 290). Par ailleurs, il n'est pas improbable que les opérations de repowering (renouvellement des parcs devenus anciens) conduiraient à implanter des machines encore plus hautes que celles prévues actuellement donc générant encore plus de nuisances, aucune garantie n'étant donnée à ce sujet.

La multiplication des parcs éoliens industriels démesurés en Corrèze entrainerait, par son effet cumulatif de visibilité perçue lors des déplacements quotidiens de jour comme de nuit, une transformation radicale d'un paysage de campagne harmonieuse en un paysage de banlieue industrielle stressante et traduisant une perte d'identité culturelle collective et individuelle.

La convention européenne du paysage (Florence 20/10/2000) en vigueur depuis le 1^{er} mars 2004 est-elle respectée ?

En se référant au préambule de la Convention européenne du paysage, il convient de noter qu'afin de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement, que le paysage :

- participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ;
- concourt à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne ;
- est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ;
- constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun.

En résumé :

Prenant en compte les dimensions : naturelle, culturelle, sociale et économique du développement durable, « unique et cadre de vie et lieu de rencontre des populations, le paysage est déterminant pour le bien-être matériel, mental et spirituel des individus et des sociétés ».

Les procédures de participation du public, des autorités locales ou régionales et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage sont particulièrement importantes dans leur mise en place.

Nous confirmons notre entière opposition au projet d'implantation de 10 aérogénérateurs géants sur les communes de Sexcles, Mercœur et Camps-Saint-Mathurin-Léobazel.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, Messieurs les Commissaires enquêteurs, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'Association Agir pour le Plateau des Etangs,
La Présidente, Cathy Donnedevie

Sujet : [INTERNET] Soutien au projet éolien

De : Amal Sekkat <amal4@hotmail.fr>

Date : 05/02/2019 17:49

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

je souhaitais par le présent mail indiquer mon soutien au projet éolien du Deyroux, situé en Corrèze.

Effectivement, ce projet permettra de profiter d'une électricité renouvelable, et surtout, sans déchets, contrairement au nucléaire.

Je ne connais pas la Corrèze, mais je serai ravie de visiter, très prochainement, et espère y voir ce beau parc éolien dans les prochaines années.

Bien cordialement,

Amal SEKKAT

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 18:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jacques Delaire

Adresse de messagerie:

jacques.delaire1@sfr.fr

Sujet:

Parc éolien du Deyroux

Message:

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je me permets de vous adresser ce message pour vous signifier mon opposition au projet d'implantation du parc éolien du Deyroux.

En effet, je suis évidemment convaincu qu'il faille sauver la planète en repensant complètement notre production d'énergie ainsi que sa réduction de consommation. Cependant la solution éolienne est une fausse bonne idée à cause d'une production intermittente et ceci au prix de désagréments très nombreux (pollution visuelle, sonore et environnementale entr' autre). Par ailleurs dans le cas du projet du Deyroux, il y a aussi le cas particulier de la localisation de ce projet. E effet sur le plateau corrézien les vents sont forts et soufflent en rafale ce qui oblige à stopper la production et va donc décroître grandement le rendement de l'installation et donc sa réelle validité économique (je ne parle pas ici des garanties du prix de rachat de ce type d'énergie qui de fait est largement subventionnée de manière scandaleuse).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agérer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, l'expression de ma considération.

Jacques Delaire

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 18:04

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Jacques Delaire

Adresse de messagerie:

jacques.delaire1@sfr.fr

Sujet:

Parc éolien du Deyroux

Message:

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Je me permets de vous adresser ce message pour vous signifier mon opposition au projet d'implantation du parc éolien du Deyroux.

En effet, je suis évidemment convaincu qu'il faille sauver la planète en repensant complètement notre production d'énergie ainsi que sa réduction de consommation. Cependant la solution éolienne est une fausse bonne idée à cause d'une production intermittente et ceci au prix de désagréments très nombreux (pollution visuelle, sonore et environnementale entr'autre). Par ailleurs dans le cas du projet du Deyroux, il y a aussi le cas particulier de la localisation de ce projet. En effet sur le plateau corrézien les vents sont forts et soufflent en rafale ce qui oblige à stopper la production et va donc décroître grandement le rendement de l'installation et donc sa réelle validité économique (je ne parle pas ici des garanties du prix de rachat de ce type d'énergie qui de fait est largement subventionnée de manière scandaleuse).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agérer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, l'expression de ma considération.

Jacques Delaire

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux-Corrèze 1

De : Marc Ancion <mae.ancion@gmail.com>

Date : 05/02/2019 18:12

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Par la présente ,je vous informe de ma ferme opposition au parc éolien repris en objet. Ce parc apporte de très nombreuses nuisances environnementales,et paysagères. L'émission des infrasons qui se répercutent à plusieurs km des pylônes nuit de manière majeure à la santé des riverains et des habitants des villéges voisins. La faiblesse de production électrique,inutile à cet endroit de plus ne mérite pas de "démolir" le pays.

Merci.

Marc ANCION

DUROUX

19430 BASSIGNAC-LE-BAS

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 18:13
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Arthur Perrin

Adresse de messagerie:

perrinARTHUR18@gmail.com

Sujet:

OUI !

Message:

*Oui au parc éolien de Deyroux
Oui aux énergies renouvelables
Oui au changement énergétique
Oui à l'impact sur les entreprises locales
Oui aux emplois générés pour la maintenance*

5 fois oui !

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique projet éolien du Deyroux

De : Simon Vandebunder <simon.vandebunder@gmail.com>

Date : 05/02/2019 18:13

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Bonjour,

Je fais part de mon avis **favorable** au projet présenté par la société **Parc éolien Corrèze 1**, filiale de la société **EOLFI SAS**, relatif à la création d'un parc éolien partagé sur le territoire des communes de **Camps-Saint-Mathurin-Léobazel (19430)**, de **Sexcles (19430)**, et de **Mercoeur (19430)**.

Je connais bien la Corrèze pour y passer plusieurs semaines par ans en vacances dans la maison de ma belle famille dans la commune du Lonzac.

Je suis en faveur des projets éoliens, énergie propre et respectueuse des territoires. Chaque territoire doit participer à son échelle aux objectifs fixés par la PPE, ce projet y contribuera. Par ailleurs, il redonnera aux communes des marges de manoeuvre financières pour assurer leur développement.

Cordialement,
Simon Vandebunder (Paris)

Sujet : [INTERNET] Parc éolien du Deyroux / Avis favorable

De : JC Vangenechten <jcvangenechten@hotmail.com>

Date : 05/02/2019 18:18

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

A l'attention du Commissaire enquêteur,

Je me permets de vous écrire pour faire part de mon soutien pour ce projet éolien de 10 éoliennes sur les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercoeur présenté par Eolfi.

Je travaille chez Nordex France, un fournisseur d'éoliennes très réputé en France, depuis 8 ans. Nordex France emploie aujourd'hui plus de 350 personnes en CDI sur 16 sites en France. Nous sommes tous dépendants du succès des projets de nos partenaires et clients dont fait partie Eolfi. Nos métiers en dépendent et j'ai choisi ce milieu professionnel par conviction pour l'éolien.

En effet, aujourd'hui l'éolien est une des énergies renouvelables les plus performantes et ayant le plus d'améliorations significatives au cours des dernières années. Aujourd'hui le prix de la production éolien est moins cher que le prix du réseau et nous pourrions ainsi tous bénéficier d'une énergie propre, sans risques et moins cher.

J'espère que vous soutiendrez ce projet également et que l'énergie du vent pourra continuer à se développer dans votre région.

Sincères salutations,

Jean-Christophe Vangenechten

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux

De : "Alain Chastre" <alain.chastre@numericable.fr>

Date : 05/02/2019 19:08

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Copie à : Préfecture de la Corrèze <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Contribution destinée à :

Commission d'enquête publique
Mairie de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel
Le Bourg
19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

A l'attention de Monsieur **René Baudoux**,
Président de la commission d'enquête

Objet : enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux

Monsieur,

En tant qu'habitant de la Corrèze, né en Corrèze, riverain d'un autre projet éolien industriel sur le département et citoyen préoccupé à la fois par la préservation de l'environnement et par le développement du territoire, je souhaite exprimer mon opposition totale au projet éolien industriel développé par la société Parc éolien Corrèze 1, filiale D'EOLFI SAS, dans les communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercœur, consistant à ériger 10 aérogénérateurs de 200 m de hauteur en surplomb des gorges de la Cère. Cette opposition est principalement motivée par les raisons qui suivent.

Contexte général

Les projets éoliens industriels terrestres français sont des opérations d'aménagement du territoire, déléguées à des entreprises privées. Leurs incidences s'étendent bien au-delà du cadre local des communes d'implantation et ont des effets à très long terme sur l'environnement au sens large. Leurs raisons d'être pour la collectivité doivent donc être clairement démontrées. Ces opérations sont très largement subventionnées par les financements de nature publique issus de contributions imposées aux consommateurs.

Concertation

La concertation avec le public devrait être effective dès le démarrage des projets. Or, ces opérations débutent généralement en catimini avec la signature de promesses foncières de baux emphytéotiques. Souvent, le public n'en a connaissance que 3 ou 4 ans plus tard au moment de l'enquête publique seule étape réglementaire de concertation prévue dans la procédure (étape d'une durée très courte eu égard au volume impressionnant des documents d'études à analyser). Le projet du Deyroux n'échappe pas à cette vile pratique.

Potentiel de vent

La démonstration d'un gisement de vent suffisant et les mesures locales effectuées à sur place devraient à l'évidence figurer dans l'étude, ce qui n'est pas le cas. Le résumé non technique s'en tient à l'affirmation d'une vitesse moyenne de vent de plus de 5 m/s à 78 m de hauteur sans autre précisions, de même que l'étude d'impact (cf. document 9.1 page 98). Or, la Corrèze est située dans la zone la moins ventée de

France (cf. données Météo France). Géographiquement, on peut douter de l'intérêt d'implanter un projet éolien dans cette zone, d'autant que les déboires rencontrés par le seul parc éolien en exploitation en Corrèze (Peyrelevade) proviennent de cette circonstance. C'est donc vers un projet peu performant que l'on s'oriente et pour lequel l'intermittence serait gérée au moyen de centrales thermiques à gaz émettrices de CO².

Lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des gaz à effet de serre

L'argument écologique du projet est de s'inscrire dans la politique nationale de lutte contre le changement climatique et la réduction des gaz à effet de serre et de contribuer aux objectifs de la loi de transition énergétique. Or, la France est structurellement en surproduction d'électricité. Cette électricité est déjà produite de façon décarbonée (à plus de 93%). Dans le modèle français, changer le mix énergétique soit en ajoutant de nouvelles capacités non carbonées, ou en supprimant des capacités de production existantes non carbonées pour les remplacer par de nouvelles capacités non carbonées aurait au mieux un impact nul dans lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des gaz à effet de serre. Les statistiques officielles le démontrent. Les émissions de CO² ont considérablement augmentées en France (entre 2014 et 2017), malgré le développement de l'éolien industriel et la fermeture de centrales à charbon. L'efficacité de ce mode opératoire n'est donc pas prouvée.

Rapport de la Cour des comptes

Pour la collectivité, le coût de l'éolien industriel se chiffre en milliards d'Euros mais son gain énergétique ou écologique n'est pas avéré. Dans son rapport de mars 2018, la Cour des comptes a jugé extrêmement coûteux et peu efficace le dispositif gouvernemental en faveur des énergies renouvelables, dont l'éolien. Pourquoi, le projet de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercœur devrait-il en être une illustration supplémentaire ?

Impact sur les paysages de la Xaintrie

Le choix du lieu d'implantation de 10 éoliennes de 200 m de hauteur reste critiquable. Le projet éolien est situé au cœur de la Xaintrie sur un plateau élevé en surplomb des Gorges de la Cère. Il est frappant de voir que les photomontages présentés dans le résumé non-technique laissent penser que les éoliennes seraient de taille comparable à celle des pylônes THT ou des poteaux téléphoniques. En fait, ces installations gigantesques auront nécessairement à des kilomètres à la ronde un impact visuel important voire catastrophique selon certains propos rapportés par la presse locale (cf. Journal L'Echo 27 décembre 2018). De plus, parmi les monuments historiques proches, la remarquable Église de Saint-Mathurin-Léobazel subira un impact notable (cf. page 276 de l'étude d'impact). La vocation de cette région n'est pas l'éolien industriel gigantesque.

Cette implantation demeure incohérente avec la volonté de développement touristique du territoire (et le Schéma de développement touristique de la Corrèze). Elle est en contradiction avec les investissements déjà réalisés par les communes proches et les efforts d'entreprises locales développant des activités proches de la nature.

Pollution lumineuse

A noter également, que la pollution lumineuse, générée par les feux de signalisation aéronautique fixes ou clignotants placés à différentes hauteurs sur les tours des aérogénérateurs, constitue également une gêne considérable pendant la nuit, dans un vaste rayon de plusieurs kilomètres autour du site éolien, alors que la zone est relativement préservée de cette nuisance. Ce projet de parc éolien ajouté à tous ceux qui sont en préparation aux alentours représente un impact important, en termes de pollution lumineuse, ne serait-ce qu'en raison du nombre d'aérogénérateurs et de leur hauteur croissante.

Impact sur la biodiversité

La zone du projet est proche de la ZNIEFF de type I « Tourbières et Zones humides du Ruisseau du Rioubazet » et de stations de *Pedicularis palustris* et de *Sphagnum compactum* et est traversée par un couloir de migration. Ces milieux naturels, en surplomb de la vallée de la Cère hébergent une biodiversité riche. Dans le même temps, au plan général beaucoup d'espèces sont en grave régression continue en raison des activités humaines. Les espèces ayant une sensibilité forte aux éoliennes présentes sur le site doivent être protégées (et non chassées : effaroucheurs des grands rapaces, revêtement anti-chiroptères). Pour l'avifaune et les chiroptères, une éolienne industrielle dont les bout de pales atteignent des vitesses de l'ordre 300 à 440 km/heure, fonctionne comme un hachoir géant. L'exploitation éolienne générera très probablement un effet de stress important sur nombre d'autres espèces animales présentes en dépit des mesures d'évitement envisagées.

Les impacts sur la biodiversité, les chiroptères et l'avifaune sont inévitables : zone de nidification du Circaète Jean-le-Blanc et de l'Aigle botté, présence forte du Milan royal (avec nidification potentielle). Ces éléments sont relevés par l'Autorité environnementale.

Milan royal

L'étude faite sur le site relève la présence du Milan royal avec 195 individus comptabilisés en période postnuptiale et 109 individus observés en phase pré-nuptiale (cf. étude d'impact p. 210) ce qui est considérable et les risques d'impacts concernent principalement les périodes des migrations, durant lesquelles une population relativement importante du Milan royal transite à travers la zone d'implantation du projet à hauteur supérieure à 50 mètres. D'après les expertises réalisées par Envol, le Milan royal est considéré comme nicheur « possible » sur l'aire d'étude.

Le Milan royal est quasi menacé dans le Monde. Or, en Limousin, seulement 40 couples de Milan royal sont identifiés (cf. article *La Montagne* du 28/03/2017 page 5 : Milan royal). Dans ce contexte, l'observation de cette espèce à protéger est donc particulièrement significative. A noter également, qu'à Saint-Bonnet les Tours de Merle (à environ 7 kms de l'aire d'implantation), une aire de nourrissage pour le milan royal a été mise en place, sous l'égide d'une société ornithologique afin de protéger la biodiversité (cf. article *La Montagne* du 05/04/2017 page 5 : En Corrèze, une aire royale pour le milan). D'après le SRE, **le Milan royal** est fortement sensible à l'implantation d'un parc éolien. Il serait évidemment plus que dommage qu'une pale d'éolienne coupe en deux quelques-uns de ces majestueux rapaces, alors que dans le même département on agit pour le protéger.

Chiroptères

Concernant les chiroptères, 21 des 26 espèces recensées en Limousin ont été inventoriées dans la zone tampon des 15 km autour de la zone d'étude, mais curieusement pas sur l'aire d'étude. L'enjeu devrait toutefois être considéré comme important concernant les chiroptères. Les chauvesouris d'Europe sont des insectivores qui consomment des quantités très importantes de moucherons et de moustiques, de 2000 à 7000 insectes par nuit, moustiques tigres compris. En effet, certains moustiques sont vecteurs de maladies transmissibles à l'homme, donc par leur action les chauvesouris protègent l'homme. Rappelons, que les chauves-souris (chiroptères) sont strictement protégées. Il est donc **interdit** à quiconque de les tuer. Implanter des éoliennes dans ou à proximité les lieux de vie des chauves-souris, c'est donner un permis de tuer ces animaux (très utiles à l'homme), soit par collision avec les pales, soit par barotraumatisme (différence de pression). *Le promoteur a noté des risques d'impacts directs forts à l'égard des chauves-souris en cas de destruction de sites de gîte arboricole au cours des travaux de défrichement ; des risques d'impact modérés à forts par collision directe avec les pales ou par barotraumatisme pour les populations de Pipistrelle commune en période de mise-bas, au niveau des éoliennes E6 et E9 ; des risques de mortalité modérés pour la Pipistrelle commune au niveau de toutes les autres éoliennes (en dehors de E6 et E9), toutes périodes confondues ; des risques d'impact modérés à l'égard des populations de Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius et Sérotine commune, toutes périodes confondues.*

Mais, l'évaluation des pertes occasionnées aux différentes espèces devrait être effectuée **préalablement** et pas seulement suivie à postériori comme me prévoit le dossier.

Nuisances aux riverains

La proximité d'éoliennes de 200 m de haut à 500 m de maisons d'habitation est choquante (même si elle

est rendue réglementairement possible par les textes français, d'autres pays ayant des normes d'éloignement beaucoup plus importantes : règle des 10 H par exemple). Pour les riverains immédiats, les nuisances sonores et infrasonores (incluant notamment les effets de la persistance répétitive des nuisances sonores) de même que les nuisances visuelles sont bien réelles avec leurs conséquences sur la santé ou le bien-être, ainsi qu'en attestent les témoignages des personnes vivant à proximité des installations d'autres sites en exploitation en France.

Les impacts négatifs sur l'immobilier et le tourisme sont sous-estimés

Le patrimoine naturel de la Corrèze est un véritable atout pour le département. Faut-il détruire la ressource touristique de cette région, qui n'a pas de vent suffisant, avec des forêts d'éoliennes inefficaces pour le plaisir de transférer les taxes prélevées sur les factures d'électricité (CSPE) vers les poches du privé ? En Corrèze, le tourisme dégage un chiffre d'affaires annuel d'environ 350 millions d'euros et emploie 3500 personnes directement ou indirectement. Le département constitue l'une des destinations de tourisme vert les plus prisées en France. Comme les habitants autochtones, les habitants potentiels et les visiteurs ont envie de venir « au pays vert » pour sa nature préservée, son calme, sa prédisposition au ressourcement. L'on peut douter qu'un environnement industrialisé, banalisé, dépersonnalisé, confère les mêmes qualités.

Impacts de la multiplication des projets éoliens industriels dans le département

Pour un projet éolien dont les incidences auraient des effets durant au moins 15 ou 20 ans, le signalement des autres projets éoliens en cours devrait de toute évidence être indiqué dans l'étude d'impact pour permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble véritablement éclairée. Seuls sont signalés le parc éolien de « La Luzette » sur les communes de Sousceyrac (Lot) et Saint-Saury (Cantal), situé à 18,5 km au sud-est du projet du Deyroux (cf. p. 276 de l'étude d'impact) et le projet de parc éolien de Comiac (Lot), situé à plus de 6 km du parc du Deyroux, est simplement mentionné.

Or, dans le département de la Corrèze, plus de 25 projets éoliens industriels sont en cours actuellement qui représentent au moins 150* éoliennes géantes sur 40 communes (cf. publications de l'Association Agir pour le Plateau des Etangs et article du journal La Montagne du 3 décembre 2018).

() Remarque : Dans ce décompte de 150 éoliennes, le projet du Deyroux est retenu pour 10 éoliennes alors qu'en réalité c'est plutôt 30 éoliennes géantes que le promoteur ambitionne à l'horizon 2030 (cf. document 9.2 Etude d'impact p. 290) ce qui porterait à au moins 170 le nombre d'éoliennes en projet à ce jour. Par ailleurs, il n'est pas interdit de penser que les opérations de repowering (renouvellement des parcs devenus obsolètes) conduiraient à implanter des machines encore plus hautes que celles prévues actuellement donc générant encore plus de nuisances, aucune garantie n'étant donnée dans le dossier à ce sujet.*

Ce nombre pourrait doubler ou tripler vu le nombre de communes potentiellement ciblées par les promoteurs (234 communes sur les 285 que compte le département cf. le SRE du Limousin de 2013 annulé mais toujours cité en référence par les promoteurs). Dans les conclusions de la commission d'enquête qui a eu lieu concernant le projet éolien de Saint-Priest de Gimel en 2017, les commissaires enquêteurs regrettaient l'absence d'un plan de l'éolien pour le département. Le public est-il informé ? Est-ce ce futur que les corréziens souhaitent ? Aucune concertation publique n'a eu lieu sur ce sujet majeur d'aménagement du territoire.

Oppositions locales au projet éolien

Depuis 2013, l'association AAPLX « Agir Autrement pour la Xaintrie » se montre totalement opposée à ce projet, arguments à l'appui (cf. le site de l'association à <https://agirpourlaxaintrie.fr>). Depuis 2015, la commune de Sexcles reste fermement opposée à ce projet. Depuis 2018, le Conseil département marque également son opposition aux projets éoliens en Corrèze.

Guide d'information : « L'éolien en Corrèze »

Le Conseil départemental de la Corrèze a fait le choix de ne pas inclure l'éolien industriel dans les axes de développement de la transition écologique du département ; il a également approuvé à l'unanimité, en novembre 2018, au terme d'un long travail collaboratif de réflexion, un guide d'information intitulé : « L'éolien en Corrèze » mettant en garde les élus et les citoyens et les appelant à s'interroger méthodiquement sur les motivations, les pratiques de prospection et les incidences véritables de ces projets.

Autres solutions de transition énergétique

Des solutions moins spectaculaires certes mais concourant véritablement à la transition énergétique et au développement des territoires, non destructives de la personnalité environnementale actuelle du département, davantage créatrices d'emplois locaux (les projets éoliens ne créent localement pas d'emplois) et génératrices de plus de cohésion sociale existent : améliorer l'isolation de l'habitat, adapter les transports et la mobilité, optimiser la production électrique des barrages, favoriser la construction de micro centrales hydroélectriques, promouvoir les actions actuellement identifiées au niveau départemental dans le cadre du CTE.

En conclusion, pour les raisons exposées précédemment, le site de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercœur n'est pas approprié à un projet éolien industriel et l'intérêt de cette opération pour la collectivité n'est pas démontré aux plans : de la production d'électricité, de la lutte contre le réchauffement climatique et du gain économique et social pour le territoire. Pour préserver la Xaintrie et la Corrèze, il faut espérer que le Préfet, en charge de se prononcer sur l'autorisation de ce projet, comprendra la position du public qui souhaite protéger la Corrèze avec son environnement naturel et qui s'oppose à ce projet de parc éolien du Deyroux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Alain CHASTRE
1, Le Bourg
19800 SAINT-PRIEST DE GIMEL

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] "Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1"

De : "C. BUREAU PLANTIVAUD" <coraliebureau@hotmail.com>

Date : 05/02/2019 19:25

Pour : "pref-environnement@correze.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens par la présente exprimer ma désapprobation d'un projet de Parc Eolien en Xaintrie.

Mon lieu de résidence est 678 route de la Forêt à Epersy 73410 Epersy

Mon lieu d'accueil en Xaintrie est La Champ d'Elvert 19430 Sexcles.

Sexcles est le lieu de mon enfance, mes racines familiales et mon prochain lieu de vie lorsque je serai à la retraite. J'ai vu évoluer cette région, les villages, le tourisme, l'agriculture,

Nous sommes très attachés à cette région qui regorge de ressources: énergie hydraulique propre, terroir, potentiel touristique culturel, rural, de nature. Tant de pistes à exploiter et à développer au lieu de détruire ce lieu naturel magique.

Préservez notre Xaintrie, n'installez pas de parc Eolien.

Cordialement,

Coralie Plantivaud

coraliebureau@hotmail.com

[INTERNET] objet: enquête publique Parc éolien du Deyroux.

Sujet : [INTERNET] objet: enquête publique Parc éolien du Deyroux.

De : Christophe Rieux <chris.noailles@gmail.com>

Date : 05/02/2019 19:28

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un courrier motivant mon opposition au projet cité en objet.

Cordialement

M. RIEUX Christophe

— Pièces jointes : —

Opposition projet eolien Correze_M. RIEUX Christophe.pdf

12,6 Ko

Concerne : Enquête publique du projet de parc éolien, à la demande de la Société Eolfi et sa filiale « Parc éolien du Deyroux –Corrèze 1»

NOAILLES le 05/02/2019

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,

Par la présente, je vous exprime mon opposition au projet de « Parc éolien du Deyroux- Corrèze 1 » actuellement soumis à enquête publique.

Cette opposition est motivée par les principales raisons suivantes :

- ce projet de parc Eolien qui ne serait situé qu'à environ 500 m des premières habitations, occasionnerait des nuisances sonores importantes pour les riverains. Ces mêmes riverains ont choisi ce cadre préservé et isolé pour y vivre paisiblement et non pour se retrouver à côté d'une installation industrielle et de ses nuisances associées (sonores, visuelles, va-et-vient d'engins divers...),

- la zone fait partie d'un couloir de migration de plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs. La présence de ces installations serait un danger pour ces espèces par ailleurs protégées. En outre, le site envisagé fait partie de la zone "Natura 2000 Vallée de la Dordogne" dont un des objectifs principaux est la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés. Ce projet irait à l'encontre des efforts consentis pour préserver ces espèces.

- la rentabilité économique de ce genre de parc est tout-à-fait artificielle est basée sur le mécanisme de rachat près de deux fois supérieur au prix de marché de l'électricité. Ce sont les consommateurs qui en subissent le coût au travers d'une surfacturation (Contribution au Service Public de l'Électricité CSPE). Le modèle économique de l'Eolien industriel n'est pas viable, il se cache derrière des arguments écologiques et de développement durable alors même qu'il est dicté par une approche mercantile et financé par les consommateurs au travers d'une taxe injustifiée.

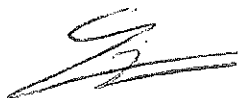
Pour avoir passé mes jeunes années dans cette jolie région de Corrèze qu'est la Xaintrie, je crois savoir que le potentiel énergétique de cette micro-région est déjà largement valorisé depuis 70 ans avec ses barrages hydroélectriques sur ses trois cours d'eau que sont la Dordogne, la Maronne et la Cère. Il s'agit là d'une électricité également décarbonnée, mais aussi rentable et qui a le mérite d'appartenir au patrimoine collectif (installations et valeur ajoutée).

Les paysages de la Xaintrie ne méritent pas d'être défigurés par ces installations qui cumulent autant d'inconvénients et dont l'installation ne profiterait qu'à quelques-uns.

Pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien du DEYROUX

Je vous prie, Monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature :



nom prénom :

RIEUX Christophe

Adresse :

Le PEUCH
19600 NOAILLES

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 19:29

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

PARMENTIER MARYLINE

Adresse de messagerie:

marylineparmentier@orange.fr

Sujet:

NON AUX EOLIENNES

Message:

Je m'oppose aux projets d'éoliennes sur le secteur du Deyroux pour de multiples raisons...

Comment puis-je oublier ce petit coin de paradis, belle corrèze charnelle....

C'est pire qu'un testament, au delà d'une confiance....

Mais prenez soin de remplir notre chapeau...

Acceptez ma rengaine,

Elle veut juste "je t'aime"

Soyez surs, j'en suis fière...

J'ai la Corrèze dans l'cathéter,

Alors je vous supplie, n'abîmez pas notre belle Corrèze....

Et pourtant je suis une exilée....., mais je crois que je l'aime encore plus que si j'étais née ici...

Ne gâchez pas ce joli coin de France, si tel serait le cas, je la quitterai avec grand désespoir....

Mais j'estimerai qu'on m'aurait spoliée....

Merci pour votre écoute

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Parc éolien du Deyroux

De : LESCURE PIERRE-JEAN <pierrejlescure@gmail.com>

Date : 05/02/2019 19:36

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

À quelques heures de la clôture de cette enquête, je vous adresse mon ultime contribution avec le tableau ci-joint regroupant les participants ayant émis un avis favorable au projet qui se sont avérés être des employés d'Eolfi (10) ou autres promoteurs d'éolien industriel (4). Il restera peut-être à y ajouter l'arrière-garde, ceux qui seront éventuellement intervenus entre la publication du dernier relevé d'observations (observations du Deyroux au 5 février) et ce soir minuit.

Je ne doute pas que vous aurez soin d'intégrer ses données aux divers éléments qui appuieront votre décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre-Jean LESCURE

— Pièces jointes : —

Liste participants enquête employés Eolfi-Eolien.pdf

30 octets

Enquête publique Parc éolien du Deyroux

Observations du Deyroux au 5 février

Liste des participants à l'enquête étant des employés d'Eolfi ou de sociétés similaires

Mélanie GEORGEVITCH (alias BOUCHENY)	Responsable développement éolien terrestre (notamment Parc éolien du Deyroux) - Eolfi	10.01.2019
Thomas HERBINET	Responsable Régional projets éoliens - Wpd France	10.01.2019
Aude AMMEUX	Responsable communication - Eolfi (notamment Parc éolien du Deyroux)	14.01.2019
Quentin FUSTEC	Assistant chef de projets photovoltaïques - Eolfi	21.01.2019
Emmanuel CHANFREAU	Directeur Technique, Responsable de Département Technique Éolien Flottant - Eolfi	21.01.2019
Lara TRAN	Chargée d'Affaires Photovoltaïques - Eolfi	21.01.2019
Christophe CHABERT	Directeur développement Grand Ouest - Eolfi	21.01.2019
Youssef EL HAYANI-TAÏB	Chef de projets éoliens - Eolfi	28.01.2019
Benoît PAILLARD	Représentant Eolfi dans des rencontres scientifiques	31.01.2019
Nicolas BECHET	Chargé d'affaires chez Volkswind GmbH	01.02.2019
Benjamin GRANGE	Chef de Projets chez Volkswind France SAS	01.02.2019
Alexis JUGE	Chargé d'affaires développement éolien chez Volkswind France	01.02.2019
Thierry DAUGERON	Chef de projet offshore flottant - Eolfi	04.02.2019
Guillaume LAVABRE	Responsable contrôle - Eolfi	04.02.2019

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 19:46

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

De Boisloreay Laurent

Adresse de messagerie:

mpf.correze@laposte.net

Sujet:

Parc éolien du Peyroux

Message:

*Maisons Paysannes de la Corrèze
délégation de maisons paysannes de France*

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique sur le projet de parc éolien du Deyroux,

Je suis le Président de l'association Maisons Paysannes en Corrèze, affiliée à Maisons Paysannes de France.

En réponse à l'enquête publique sur la demande d'autorisation unique concernant l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Camps-Saint-mathurin Léobazel, de Sexcles et de Mercœur par la société Parc Eolien Corrèze 1, je vous informe de mon opposition à ce projet

Nous œuvrons pour la connaissance et la sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager. Le projet du parc éolien du Deyroux est foncièrement une atteinte majeure à la qualité du paysage.

Il nous semble antidémocratique que l'intérêt financier d'une poignée d'individus l'emporte sur l'intérêt général.

La privatisation d'un paysage, bien commun, serait scandaleuse.

Vu la hauteur des éoliennes prévues, cette atteinte au paysage dépasserait malheureusement les limites des communes concernées par l'enquête.

L'atteinte au patrimoine bâti serait indirecte mais réelle pour les résidences principales et les résidences de tourisme.

D'une part nous redoutons la dévalorisation des maisons (comme cela s'est produit à

proximité d'éoliennes en fonction), et la Xaintrie a su préserver jusqu'à ce jour une majorité d'habitations de grand intérêt patrimonial.

Cette dévalorisation sera suivie d'un désinvestissement préjudiciable.

D'autre part, la baisse inévitable du tourisme (à la recherche ici de calme, de nature préservée et d'authenticité) signera l'abandon de la restauration des maisons secondaires et du petit patrimoine (qui est une richesse spécifique de la Corrèze).

Les emplois dans les secteurs de l'artisanat et du tourisme seraient négatifs.

Bien que cela ne soit pas une mission de notre association, nous avons une vision écologique globale et nous dénonçons l'impact d'une telle industrie

- sur la santé et la qualité de vie des habitants

- sur la faune, sauvage et domestique

- sur la faible production électrique escompté vu les conditions locales

je vous confirme donc ma plus totale opposition au projet du parc éolien du Deyroux.

De Boisloreay Laurent

Président

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Parc Éolien du Deyroux

De : Igor Sehn <igorsehn@hotmail.com>

Date : 05/02/2019 19:51

Pour : "pref-environnement@correze.pref.gouv.fr" <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Je voudrais montrer par le biais de ce message mon soutien au projet Parc Eolien du Deyroux, dont l'installation permettra de participer à l'effort de transition énergétique tout en évitant 241 kg de déchet nucléaire par an ! Actuellement la gestion de ces déchets reste sans solution, c'est pourquoi il est urgent d'adopter de mesures qui incitent le développement des énergies renouvelables, comme l'énergie éolienne. Il est temps de mobiliser notre région pour avancer sur nos démarches vers une transition énergétique réussie et pour qu'on puisse tous continuer à profiter de nos beaux paysages naturels.

Igor Haas Sehn

Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien du Deyroux

De : ESCURE Ginette <gzirius1969@gmail.com>

Date : 05/02/2019 19:53

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposée à ce projet d'éoliennes industrielles.

Je réside à SEXCLES.

Mme ESCURE

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 19:54
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Céline Rieux

Adresse de messagerie:

celine.riexga@laposte.net

Sujet:

Opposition au projet éolien du Deyroux

Message:

Monsieur le président de la commission d'enquête publique,

Dans le cas de l'enquête publique concernant le projet d'implantation éolien du Deyroux, je vous fait part de mon désaccord pour les raisons suivantes:

Habitante de Camps St Mathurin Léobazel, je suis contre la forte dénaturation du paysage encore préservés, de plus dans des sites classés Natura 2000.

Notre département produit déjà suffisamment d'électricité verte grâce aux barrages hydroélectriques.

L'impact environnemental des ces monstres de 200 mètres de haut étant si dense qu'il perturbe tous les écosystèmes présents et détruisant les habitats naturels de plusieurs espèces animales.

Ce projet va défigurer notre beau paysage et va tuer le tourisme de la région.

Il y a également le problème de santé publique, les éoliennes provoquent des nuisances sonores et il ressort d'études scientifiques, que cela provoque des acouphènes, des maux de tête, des troubles du sommeil... (syndrome éolien).

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande d'émettre un avis DÉFAVORABLE au projet du parc éolien du Deyroux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, monsieur le Président de la Commission d'enquête Publique, mes salutations distinguées.

Céline Rieux

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique PARC éolien du Deyroux

De : Jean-Luc FRULLANIE <jeanluc.frullanie@orange.fr>

Date : 05/02/2019 19:58

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Je suis opposé à ce projet d'éoliennes industrielles.

Je suis résident de Sexcles.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 20:48
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Olivier Monfreux

Adresse de messagerie:

oliv.monfreux@gmail.com

Sujet:

avis sur le projet éolien du Deyroux

Message:

Je suis contre l'implantation d'éoliennes dans notre petit pays :

Les éoliennes gâchent les paysages : on ne parle pas ici de lignes électriques à 20 m de haut mais de pales d'éoliennes tournant à 200 m de haut. Il s'avère que les pylônes ne font que 20/30m de haut contre 125, 180, 200 m de haut en bout de pales. De plus, les lignes électriques ne sont ni mobiles ni lumineuses. Hors les éoliennes émettent des lumières 24/24h et surtout la nuit d'un rouge intense toutes les 3 secondes.

Les éoliennes provoquent des nuisances :

- les éoliennes émettent des lumières 24/24h et surtout la nuit d'un rouge intense toutes les 3 secondes,

- tous les rapports préconisent au minimum 1500 m comme distance entre une éolienne et des habitations. Quantité de riverains témoignent en effet de leur réelle souffrance due aux basses fréquences, gênantes essentiellement la nuit. Et c'est pour cela que l'académie de médecine, dans son rapport du 14 mars 2006, préconise une distance minimum de 1500 m des habitations.

Les éoliennes altèrent notre cadre de vie et déprécieront les habitations proches :

Le rapport parlementaire du 31 mars 2010 indique (p. 47) que les décisions judiciaires ouvrent la voie aux indemnisations pour perte de valeur des habitations voisines d'un parc éolien. La cour d'appel de Rennes fait également état d'attestations notariales et d'agents immobiliers estimant entre 28 et 46% de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée. Les éoliennes sont inutiles : le fait est que la France produit déjà un excédent d'électricité (en 2015, la France a exporté 11 % de sa production électrique, le plus souvent pendant les pointes de productions éoliennes qui ne correspondent pas à la demande d'électricité). La France cherche à se débarrasser de cet excédent auprès de ses voisins (comme l'Allemagne) qui ont aussi le même problème au même moment). Notre petit pays est lui-même déjà très

excédentaire en énergie (nous avons des barrages hydrauliques un peu partout et les lignes électriques qui vont avec, et les champs magnétiques qui vont avec, et les maladies qui vont avec ...). Laissons un peu aux autres le plaisir d'avoir des parcs éoliens pour compenser leur manque en matière de production d'énergie électrique ou bien carrément l'inexistence de leur production d'énergie électrique.

De plus, les éoliennes risquent de ne jamais être enlevées : le coût d'enlèvement est estimé aujourd'hui à environ 150 000 € par éolienne de 2 MW (le socle de béton restant enfoui). Par exemple, aujourd'hui, 14 000 éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pied aux États-Unis.

Accepter un projet éolien, c'est donc accepter de dégrader nos paysages et notre qualité de vie, mais aussi faire ce choix là pour nos enfants.

Accepter un projet éolien, c'est donc accepter de dégrader nos paysages et notre qualité de vie pour très longtemps.

Accepter un projet éolien, c'est donc accepter de voir nos habitations perdre de leur valeur, mais aussi faire ce choix là pour nos enfants.

L'implantation d'éoliennes dans notre petit pays n'obéirait donc qu'à une volonté idéologique ? Cette implantation profitera à qui ?

... à quelques élus plus soucieux de laisser une trace de leur passage que de travailler pour le bien du plus grand nombre : apparemment non, tous les conseils municipaux se sont prononcés contre ce projet,

... à quelques affairistes astucieux, ... probablement.

Mais cette implantation se fera plus certainement sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour le plus grand nombre : nous tous, nous qui habitons ce petit pays.

Mais surtout, ce projet d'implantation d'un parc éolien est inutile chez nous :

il est tout simplement inutile parce qu'il n'y a pas assez de vents !

Aucun des résultats de mesure de vent sur le fameux mât de mesure implanté à Camps n'a été publié !!! Mais pourquoi donc !!

Si les résultats avaient été si bons que cela, puissance et fréquence des vents, on le saurait déjà !

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] avis sur le projet éolien du Deyroux

De : Olivier MONFREUX <oliv.monfreux@gmail.com>

Date : 05/02/2019 21:00

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet éolien du Deyroux, je vous prie de bien vouloir trouver mon avis en pièce jointe.

Cordialement.

Olivier Monfreux

19430 Mercoeur

— Pièces jointes : —

Contre les eoliennes.docx

15,5 Ko

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site
"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 21:07

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Croze Robin

Adresse de messagerie:

robinclu19@ouloock.fr

Sujet:

refus du parc éolien du Deyroux

Message:

Madame, Monsieur,

Par cet e-mail, je vous présente mon refus catégorique de l'installation du parc éolien "Deyroux"

Je suis résident à Cauzenille, petit hameau de la commune de Mercoeur, ayant suivi des études agricoles, je me destine à reprendre la ferme familiale, de par ce fait et en étant adepte du BSP, (Bon Sens Paysan) j'é mets quelques réticences par rapport a ce projet. En premier point le coté écologique, dresser des mâts en acier de 200 mètres de haut prêt-assemblé sur un autre continent, poser sur un socle en béton à quelques lieux de zones protégées , ceci est bien contraire a l idée que je me fait de l écologie...

En deuxième point j'aborderais le climat, comme je l'ai précédemment exprimé je suis fils d'exploitant agricole, une ferme qui perdure depuis six générations et comme vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes tributaires du temps et surtout très attentif, donc si cette zone était connue pour ces rafales de vent ça se saurait. Et par ailleurs si ces dernières sont si hautes je pense que cela tient du fait aussi quelles ne pourront pas tenir les rendements annoncés.

En troisième point, la rentabilité, la vallée de la Dordogne est déjà excédentaire car nous possédons plusieurs barrages et ceux ci pourrait être encore améliorés. Je pense que cela serait plus rentable de faire avec ce que nous possédons plutôt que de dénaturer le paysage avec ce parc éolien

Les arguments sont nombreux et je ne peux tous les citer mais en voila d'autres pour compléter

- Impact sur la faune

-dégradation du paysage

-détérioration du cadre de vie

[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le sit...

*-peu d'informations sur l'impact au niveau de la santé
Bref en conclusion je réitère ma ferme opposition à ce projet.*

*En espérant que vous prendrez en considération mon point de vue,
Cordialement
Croze Robin*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 21:43
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Antoine Cauchy

Adresse de messagerie:

cauchy.antoine@hotmail.com

Sujet:

Un tel projet fait plaisir !

Message:

Cela fait plaisir de voir un projet éolien aussi important en Corrèze quand on connaît le déficit de projets éoliens opérationnels au regard des objectifs que s'est fixés la région. Un projet pareil c'est aussi des retombées financières importantes pour les communes qui ont alors les moyens de développer des infrastructures de qualités sur leur territoire et ainsi attirer encore plus de visiteurs, un cercle vertueux. Je vais souvent en vacances dans des lieux où l'éolien y est bien développé (Aube, Oise...) (je trouve cela très harmonieux) et pour être régulièrement de passage en corrèze, je ne peux que déplorer ce déficit. En espérant que cela change avec ce projet...

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.correze.gouv.fr"
De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr
Date : 05/02/2019 22:34
Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Adresse de messagerie:
Sgrgurevic@gmail.com

Sujet:
Avis enquete DU Deyroux

Message:
Bonjour,

Je porte mon soutien pour ce projet d'énergie renouvelable par la conviction que c'est urgent de changer notre comportement abusif avec la planète. Cela devrait se faire entre autre en utilisant des sources d'énergie moins polluantes. Je trouve donc ce projet toute à fait pertinent et important à accomplir.

*Bien cordialement,
SG*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1

De : <annick.benazech@wanadoo.fr>

Date : 05/02/2019 22:45

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Association RISR : Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat

Redenat

19220 AURIAC

Annick Benazech, Présidente

Objet : opposition au parc éolien du Deyroux-Corrèze 1

La future programmation de l'énergie (2019-2028), dans la formulation diffusée le 25 janvier dernier pour être soumise au débat public, prévoit d'atteindre un mix énergétique composé de 32% d'énergie renouvelable en 2030 et de construire de 1,5 à 2 GW de stockage de masse sous forme de Station de Transfert d'Electricité par Pompage (STEP).

La Xaintrie, malgré sa très forte contribution passée et présente à la politique nationale de l'énergie, est à nouveau sollicitée pour remplir ces objectifs et cela au mépris de la qualité de vie de ses habitants et de leurs perspectives d'avenir économique.

RISR est résolument opposé au projet de parc éolien industriel du Deyroux.

Il y a un demi-siècle, les aménagements hydroélectriques sacrifiaient la vie des vallées de ces « pays coupés ». Cela a durablement déstructuré le territoire de Xaintrie et son économie : cette dernière ne s'est jamais remise de la disparition du rôle des vallées qui organisaient les complémentarités entre le « haut » et le « bas » et drainaient les productions locales vers l'Aquitaine : à preuve, l'hémorragie démographique sans précédent qui a suivi la construction des barrages, la paupérisation des campagnes, la fuite des compétences, l'érosion du niveau des services, etc.

Si l'on cherche mettre en lumière la face positive de ces événements, il en ressort un territoire où l'environnement est plutôt préservé, le patrimoine bâti d'une qualité exceptionnelle, la biodiversité exceptionnelle et reconnue par de nombreux zonages et labels (ZNIEFF, ZSP, ZSC, ZICO, Natura 2000, Réserve de biosphère) : un territoire ressource en quelque sorte ; un espace à haute valeur environnementale face aux défis que nous posent aujourd'hui le changement climatique à toutes les échelles.

Depuis deux ou trois décennies, de nouveaux arrivants viennent renouveler la population locale, même si le solde migratoire peine encore à compenser le solde naturel : arrivée de retraités d'abord, même si la crise de 2008 a déclenché des retours de nombreux étrangers vers leur pays d'origine, mais non de tous ; arrivées de jeunes ensuite qui viennent chercher les aménités naturelles de la campagne, des sociabilités difficiles à éprouver en ville, la qualité du mode de vie et d'alimentation qu'ils veulent pour leurs enfants, etc.

Qualité environnementale, beauté de l'architecture locale, variété des topographies et des paysages, sont favorables au tourisme vert, aux activités nature, aux sports de plein air, à l'agriculture et à l'agroécologie entre autres activités. Des structures économiques, pour certaines créatrices d'emplois salariés, arrivent sur le territoire. Pourtant, les projets des industriels de l'énergie -STEP ou aérogénérateurs- freinent manifestement ce mouvement : des maisons qui ne se vendent pas ou qui ne se restaurent pas, des résidents secondaires qui s'interrogent sur l'intérêt de conserver leurs biens, les retraités qui retardent le moment de choisir la Xaintrie comme résidence principale, des jeunes qui n'osent pas investir.

En effet, dans cette région sans vent, il faut des éoliennes de 200 m de haut - et bientôt 250 m pour celles qui suivraient ces 10 premières ! Leurs méfaits paysagers et sanitaires sont de mieux en mieux documentés : effet de surplomb oppressant lorsqu'on est proche, infrasons dès qu'on s'éloigne, effet stroboscopique qui

perturbe le champ visuel, clignotement avec ou sans vent, sans parler des effets électromagnétiques qui ont des effets sur les êtres vivants jusqu'à dégrader la productivité des troupeaux agricoles.

Y a-t-il des mesures compensatoires pour les dégradations socio-économiques prévisibles ? Ce ne sont pas les redevances de l'éolien qui pourront dédommager les citoyens des nuisances et pertes subies localement, de la discorde installée sur le territoire, de l'iniquité des situations locales qu'engendre ces parcs éoliens industriels ?

Quel sera l'avenir de ces immenses aérogénérateurs dans des régions où le vent - dérèglement climatique oblige - devient de plus en plus capricieux : le souffle par rafales que nous connaissons depuis ces dernières années, n'est pas bon pour ses grandes machines et fait craindre des accidents avec des dégâts sur les biens et sur les personnes.

Il y a aussi des inquiétudes de faillite lorsque les tarifs de rachat seront inévitablement revus à la baisse ; inquiétudes qui montent avec l'accumulation des publications solidement documentées qui démontrent le défaut de rentabilité de ce type d'éolien.

Les habitants veulent une Xaintrie vivante, active, attractive, paisible, vivant de son travail plutôt que de redevances ; avec un avenir plutôt qu'avec une rente. L'éolien industriel va-t-il finalement saccager un potentiel remarquable et un avenir qui commençait tout juste à s'éclaircir ?

La Xaintrie, qui contribue déjà fortement et fièrement à la politique nationale de l'énergie, veut sa chance et compte sur votre clairvoyance pour émettre un avis défavorable au projet de parc éolien du Deyroux.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique _ Parc Éolien du Deyroux-Corrèze1

De : <annick.benazech@wanadoo.fr>

Date : 05/02/2019 23:39

Pour : <pref-environnement@correze.gouv.fr>

Réponse à l'enquête publique concernant le projet de parc éolien du Deyroux - Corrèze 1

Annick BENAZECH

8 route des Agraiffeuils

Vielzot

19220 BASSIGNAC-LE-HAUT

Elue au conseil municipal

Je suis résolument opposée à la réalisation du parc éolien du Deyroux et je veux vous en exposer les raisons :

1. par solidarité, puisque j'habite à une quinzaine de kilomètres du projet, mais je ne voudrais pas avoir moi-même à cohabiter avec des aérogénérateurs de 200 m de haut. A cette distance, qu'il y ait ou non du vent, j'aurai tout de même leur clignotement nocturne à mon horizon sud.
- 2) parce que leur implantation en Xaintrie Noire (ex-canton de Mercœur) serait une menace pour la Xaintrie Blanche (ex-canton de Saint-Privat), que j'habite : tout parc éolien commence par quelques éoliennes ! Sachant que l'optimum de rentabilité d'un parc se situe au-delà de la centaine de générateurs, on peut craindre qu'il ne s'agisse là que d'un coup d'essai ;
3. parce qu'il n'y a pas de moyen de bien cohabiter avec des structures de 200 m de haut, quand bien même elles seraient immobiles les $\frac{3}{4}$ du temps – ou plus. 10 fois la taille moyenne de nos arbres : effet de surplomb oppressant lorsqu'on est proche, infrasons nuisant sur des distances importantes dès que l'on s'éloigne, effet stroboscopique et effets sanitaires de mieux en mieux documentés ;
4. parce que le potentiel naturaliste du territoire, repéré par de nombreux zonages et labels d'excellence (ZNIEFF, ZPS, ZSP, ZICO, Natura 200, Réserve de biosphère) devrait exclure toute atteinte à la biodiversité de ces plateaux, notamment aux espèces protégées menacées par les pales ;
5. parce que la logique qui consiste à installer des nuisances ici pour en exporter les bénéfices ailleurs est une logique colonialiste, extractiviste, qui donne à la population locale le sentiment de mépris, de délaissement et de dégradation délibérée de son patrimoine : beauté des paysages, qualité du bâti notamment ;
6. parce que la baisse des tarifs de rachat, actuellement garantis par l'Etat et qui ne se maintiendront pas indéfiniment, fait redouter des faillites avec démantèlements prévisibles à la charge des collectivités territoriales puisque les propriétaires des terrains implantés ne pourront pas financer eux-mêmes les démantèlements – même en se ruinant ;
7. parce qu'un tel projet engendre de la mésentente sur les territoires et provoquerait de nouveaux départs ;
8. parce que ce parc éolien nous privera de bien plus d'emplois qu'il ne peut en apporter: 3 ETP annoncé par le promoteur (au mieux et pas forcément situés en Xaintrie puisque les centres de contrôle sont éloignés) ne sont rien au regard de ceux qui sont perdus du fait des maisons qui, d'ores et déjà, ne se vendent pas et/ou qui ne se rénovent pas, des gîtes et campings qui ne se rempliraient pas, des terres soustraites à l'activité agricole dans un territoire qui en manque, des

structures d'activités touristiques qui ne s'implanteraient pas, etc.

9. parce que l'hyper ruralité est déjà pleine de contraintes et de sacrifices (éloignement, déliquescence des services, etc.) et que nous trouvons dans la beauté de nos paysages, la qualité de notre environnement, les aménités de ce milieu encore très préservé, une consolation que nous n'aurions plus ;
10. parce que l'hyper ruralité est un atout pour les métropoles elles-mêmes : leurs habitants recherchent de plus en plus la fréquentation des campagnes pour y ralentir le rythme, s'y ressourcer et profiter de la qualité des produits locaux ;
11. parce que les efforts faits pour développer la marque « Vallée de la Dordogne » à grands renforts d'argent public et d'énergie des acteurs du tourisme seraient ruinés par l'enlaidissement des paysages promis aux futurs visiteurs ;
12. parce que j'ai quitté Paris il y a 6 ans pour venir délibérément participer à la vie de ce pays et que je veux aider à préserver les qualités que je lui ai trouvé : beauté, sociabilité, potentiel touristique qui sont une chance pour l'activité économique de demain.

Pour toutes ces raisons, et d'autres encore, je vous demande d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site

"http://www.correze.gouv.fr"

De : pref19@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 05/02/2019 23:53

Pour : pref-environnement@correze.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document ICPE - Enquête publique du 7 janvier au 5 février 2019 société Parc Eolien Corrèze 1

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Kempf Guillaume

Adresse de messagerie:

kempf.guillaume@live.fr

Sujet:

Mon opposition au projet du deyroux

Message:

*Monsieur le président de la commission d'enquête publique,
Habitant Le Quié à camps, je vous fait part de mon opposition au projet éolien du Deyroux .*

Je ne comprend toujours pas cet énormité d'implanter des monstres de 200 mètres de haut à moins 1km en face, devant le village de st Mathurin léobazel (où vit mes parents) qui possède un bourg et une église classée patrimoine historique ainsi que des zones natura 2000 "qui sont protégées" ...

On vit dans une région qui n'est pas réputée pour son vent mais pour ses barrages, déjà riche de leurs productions d'électricités !

On possède une biodiversité faune, flore qu'on devrait plutôt protéger et surtout préserver, cela aura un impact inévitable sur un écosystème fragile.

*De plus, leurs rentabilités est loin d'être prouvées ce qui explique une tel hauteur !
Cela va totalement DÉNATURÉE le paysage!*

Sans parler des problèmes de santé publique des nuisances sonores, lumineuse et surtout du syndrome eolien prouvé grâce a de nombreuses études.

En conclusion, je réitère mon refus de ce parc eolien. En espérant que vous prendrez en considération ces arguments ci dessus, et que vous emettrez un avis défavorable à la mise en oeuvre de ce grotesque projet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président mes salutations distinguées.

Je suis contre l'implantation d'éoliennes dans notre petit pays :

Les éoliennes gâchent les paysages : on ne parle pas ici de lignes électriques à 20 m de haut mais de pales d'éoliennes tournant à 200 m de haut. Il s'avère que les pylônes ne font que 20/30m de haut contre 125, 180, 200 m de haut en bout de pales. De plus, les lignes électriques ne sont ni mobiles ni lumineuses. Hors les éoliennes émettent des lumières 24/24h et surtout la nuit d'un rouge intense toutes les 3 secondes.

Les éoliennes provoquent des nuisances :

- les éoliennes émettent des lumières 24/24h et surtout la nuit d'un rouge intense toutes les 3 secondes,
- tous les rapports préconisent au minimum 1500 m comme distance entre une éolienne et des habitations. Quantité de riverains témoignent en effet de leur réelle souffrance due aux basses fréquences, gênantes essentiellement la nuit. Et c'est pour cela que l'académie de médecine, dans son rapport du 14 mars 2006, préconise une distance minimum de 1500 m des habitations.

Les éoliennes altèrent notre cadre de vie et déprécieront les habitations proches :

Le rapport parlementaire du 31 mars 2010 indique (p. 47) que les décisions judiciaires ouvrent la voie aux indemnisations pour perte de valeur des habitations voisines d'un parc éolien. La cour d'appel de Rennes fait également état d'attestations notariales et d'agents immobiliers estimant entre 28 et 46% de la valeur d'acquisition la dépréciation de l'habitation concernée.

Les éoliennes sont inutiles : le fait est que la France produit déjà un excédent d'électricité (en 2015, la France a exporté 11 % de sa production électrique, le plus souvent pendant les pointes de productions éoliennes qui ne correspondent pas à la demande d'électricité). La France cherche à se débarrasser de cet excédent auprès de ses voisins (comme l'Allemagne) qui ont aussi le même problème au même moment). **Notre petit pays** est lui-même déjà très excédentaire en énergie (nous avons des barrages hydrauliques un peu partout et les lignes électriques qui vont avec, et les champs magnétiques qui vont avec, et les maladies qui vont avec ...). Laissons un peu aux autres le plaisir d'avoir des parcs éoliens pour compenser leur manque en matière de production d'énergie électrique ou bien carrément l'inexistence de leur production d'énergie électrique.

De plus, les éoliennes risquent de ne jamais être enlevées : le coût d'enlèvement est estimé aujourd'hui à environ 150 000 € par éolienne de 2 MW (le socle de béton restant enfoui). Par exemple, aujourd'hui, 14 000 éoliennes sont abandonnées et rouillent sur pied aux États-Unis.

Accepter un projet éolien, c'est donc accepter de dégrader nos paysages et notre qualité de vie, mais aussi faire ce choix là pour nos enfants.

Accepter un projet éolien, c'est donc accepter de dégrader nos paysages et notre qualité de vie pour très longtemps.

Accepter un projet éolien, c'est donc accepter de voir nos habitations perdre de leur valeur, mais aussi faire ce choix là pour nos enfants.

L'implantation d'éoliennes dans notre petit pays n'obéirait donc qu'à une volonté idéologique ? Cette implantation profitera à qui ?

... à quelques élus plus soucieux de laisser une trace de leur passage que de travailler pour le bien du plus grand nombre : apparemment non, **tous les conseils municipaux se sont prononcés contre ce projet,**

... à quelques affairistes astucieux, ... probablement.

Mais cette implantation se fera plus certainement sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour le plus grand nombre : nous tous, nous qui habitons ce petit pays.

Mais surtout, ce projet d'implantation d'un parc éolien est inutile chez nous : il est tout simplement inutile parce qu'il n'y a pas assez de vents !

Aucun des résultats de mesure de vent sur le fameux mât de mesure implanté à Camps n'a été publié !!! Mais pourquoi donc !!

Si les résultats avaient été si bons que cela, puissance et fréquence des vents, on le saurait déjà !